

**UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERRI, TIZI-OUZOU**

**Faculté Des Sciences Économiques, Commerciales Et Des Sciences De Gestion**

**Département Des Sciences De Gestion**



# Mémoire

**En vue de l'obtention du diplôme**

**De Master en Sciences de Gestion**

**Option : Management Bancaire**

## Thème

***Rôle de la Banque d'Algérie dans l'émission  
et la création de la monnaie fiduciaire et sa  
mise en circulation (2010-2018)***

Présenté par :

**MENOUS LILA  
CHERIK OUIZA**

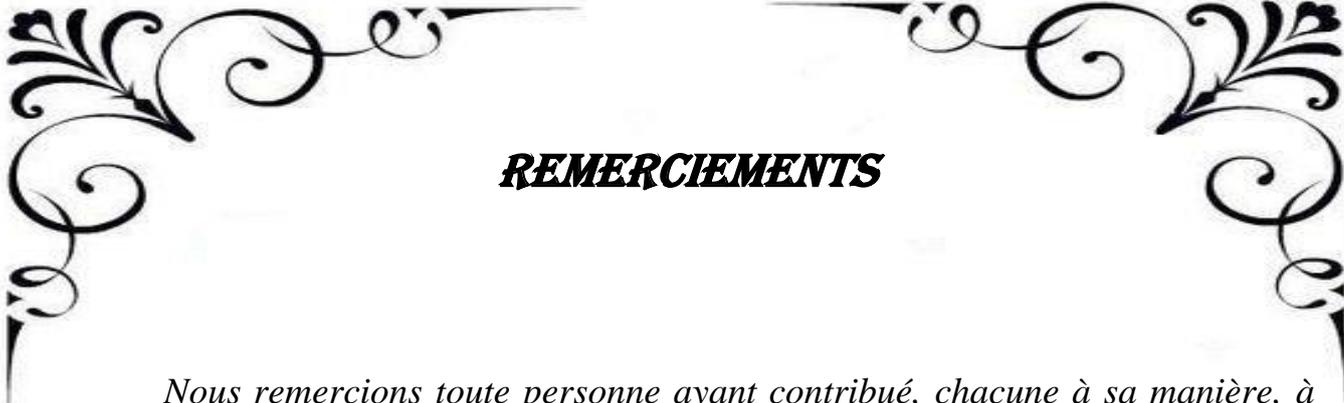
Encadré par :

**M<sup>me</sup> AMNACHE- CHIKH Sabrina  
M<sup>r</sup> CHENANE MUSTAPHA  
M<sup>me</sup> REBAHI NESRINE**

Soutenu devant le jury d'examen composé de :

- Mr HAMAZ Tahar, MAA, UMMTO, Président
- Mr NAIT SLIMANI Mohand, MAA, UMMTO, Examineur
- Mme AMNACHE-CHIKH Sabrina, MCA, UMMTO, Rapporteur

**Année universitaire 2018/2019**



## **REMERCIEMENTS**

*Nous remercions toute personne ayant contribué, chacune à sa manière, à l'accomplissement de ce modeste travail.*

*Nous remercions spécifiquement Madame Annache pour son encadrement, son aide et sa disponibilité.*

*Nous remercions également les bibliothécaires de (ESB) d'avoir mis à notre disposition le fond documentaire disponible au sein de l'école.*

*Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance aux membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce mémoire, et de nous faire part de leurs remarques sûrement pertinentes qui contribueraient à l'amélioration du présent travail.*



## *DÉDICACES*

*Ce modeste travail est dédié à la mémoire de mon cher père qui s'est beaucoup sacrifié pour assurer mon bien être et mon éducation. J'exprime ma profonde gratitude et ma grande considération pour le plus dévoué des pères, que tu es, « Puisse Dieu t'accueillir dans son vaste paradis ».*

*A ma chère mère qui n'a jamais cessé de me témoigner son affection et de m'apporter son soutien depuis toujours, qui s'est imposée pour assurer mon bien être et mon éducation. Dieu vous protège et vous prête longue vie, santé et bonheur.*

*A mes sœurs : Assia, Rosa et Ratiba ;*

*A mes frères : Amar et Mustapha*

*A mon fiancé Hamid et à toute sa famille...*



## *DÉDICACES*

*Ce modeste travail est dédié à mes très chers parents, qui se sont sacrifiés pour m'offrir un climat idéal de travail, qui n'ont jamais cessé de me témoigner leur affection et de m'apporter leur soutien, depuis toujours et leurs encouragements, à tous les nobles sacrifices que vous avez imposé pour assurer mon bien-être et mon éducation, consentis dans le souci de ma réussite.*

*J'exprime de ma profonde gratitude et ma grande considération pour les plus dévoués parents que vous êtes, que Dieu vous protège et vous prête longue vie, santé et bonheur.*

*A mes frères : Samir, Ramdane, ma belle-sœur Lynda*

*A mes tantes et ma grand- mère*

*Mes amies : Kenza, Nassima, Lila, Nabila, Djedjiga et Djoudjou*

*A ma 2ème famille sportive*



## ***LISTE DES ABREVIATIONS***

AE : Avoirs Extérieurs

AEN : Avoirs Extérieurs Nets

BA : Banque d'Algérie

BC : Banque Centrale

CCP : Comptes Chèques Postaux

CF : Circulation Fiduciaire

CMC : Conseil de la Monnaie et du Crédit

DA : Dinars Algériens

DAB : Distributeurs Automatiques de Billets

DGCG : Direction Générale de la Caisse Générale

FMI : Fonds Monétaire International

FNI : Fonds National d'Investissement

M : Quantité de monnaie en circulation

M2 : Masse Monétaire

Mds : Milliards

P : Niveau Général des Prix

PIB : Produit Intérieur Brut

RO : Réserve Obligatoire

T : Le volume des transactions

TP : Trésor Public

TPP : Taxe sur les Produits Pétroliers

V : Vitesse de Transaction,

Y : Production Globale

## **LA LISTE DES TABLEAUX**

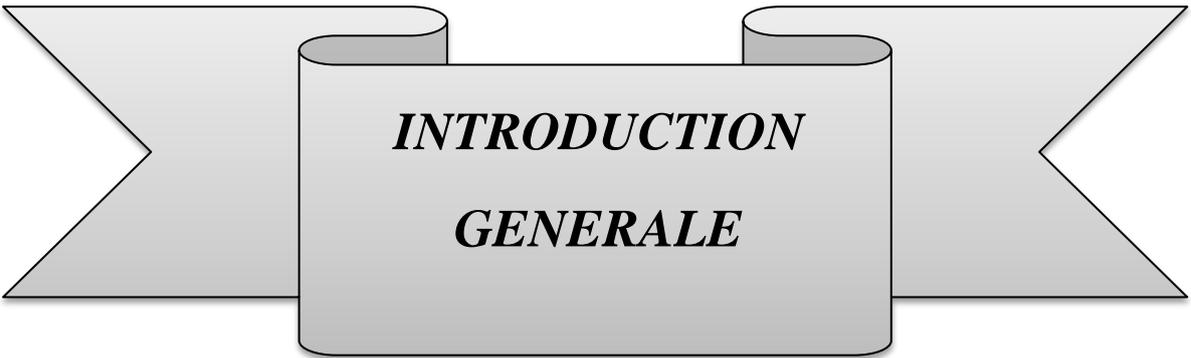
<b>Numéro des tableaux</b>	<b>Désignations</b>	<b>N° de page</b>
<b>Tableau n° 01</b>	<b>Les acteurs de la création monétaire</b>	<b>24</b>
<b>Tableau n°02</b>	<b>Les étapes de la création de la monnaie fiduciaire à la caisse générale (en dinars algériens)</b>	<b>73</b>
<b>Tableau n°03</b>	<b>L'évolution de la quantité de la monnaie fiduciaire en circulation</b>	<b>75</b>
<b>Tableau n° 04</b>	<b>Les composants de la masse monétaire</b>	<b>78</b>
<b>Tableau n°05</b>	<b>Les contreparties de la masse monétaire M2</b>	<b>81</b>
<b>Tableau n° 06</b>	<b>L'évolution de la masse monétaire en Algérie et le PIB</b>	<b>91</b>
<b>Tableau n° 07</b>	<b>L'évolution du ratio de crédit à l'économie sur le PIB en (%)</b>	<b>94</b>

## *LA LISTE DES FIGURES*

<b>Numéro des figures</b>	<b>Désignation</b>	<b>N° de Page</b>
<b>Figure N°01</b>	<b>Le fonctionnement de la politique monétaire</b>	<b>30</b>
<b>Figure N° 02</b>	<b>Le « carré magique » de Nicholas Kaldor</b>	<b>34</b>
<b>Figure n°03</b>	<b>Les étapes de la création de la monnaie fiduciaire à la caisse générale</b>	<b>74</b>
<b>Figure n° 04</b>	<b>L'évolution de la quantité de la monnaie fiduciaire</b>	<b>76</b>
<b>Figure n° 05</b>	<b>La structure de la masse monétaire</b>	<b>80</b>
<b>Figure n° 06</b>	<b>Les contreparties de la masse monétaire M2</b>	<b>82</b>
<b>Figure n° 07</b>	<b>Le ratio des avoirs extérieurs nets/masse monétaire M2</b>	<b>89</b>
<b>Figure n° 08</b>	<b>Le taux d'inflation</b>	<b>93</b>
<b>Figure n° 09</b>	<b>Les variations du PIB</b>	<b>103</b>
<b>Figure n° 10</b>	<b>Les évolutions du taux de chômage</b>	<b>104</b>

# **SOMMAIRE**

<i>Chapitre I : Les approches théoriques de la monnaie et la politique monétaire .....</i>	<i>15</i>
<i>Section1 : Notion de la monnaie .....</i>	<i>16</i>
<i>Section 2 : La création monétaire .....</i>	<i>25</i>
<i>Section 3 La politique monétaire.....</i>	<i>33</i>
<i>Chapitre II : Présentation de la banque d'Algérie .....</i>	<i>54</i>
<i>Section 1 :La banque d'Algérie .....</i>	<i>56</i>
<i>Section 2 : L'organisme d'accueil (la direction générale de la caisse générale).....</i>	<i>69</i>
<i>Chapitre III : Analyse de la création monétaire en Algérie 2010-2018 .....</i>	<i>73</i>
<i>Section 1 : Le circuit de la monnaie fiduciaire .....</i>	<i>75</i>
<i>Section 2 : Analyse de la sphère monétaire en Algérie durant 2010-2018 .....</i>	<i>80</i>



***INTRODUCTION***

***GENERALE***

## ***INTRODUCTION GENERALE***

En général, la monnaie est un instrument d'échange, qui remplit une triple fonction : le calcul économique, le paiement et la réserve de valeur.

Elle sert, en premier lieu, à évaluer le prix de tous les biens, c'est une unité de compte qui permet de mesurer la valeur de biens hétérogènes.

La monnaie est aussi un bien directement échangeable contre tous les autres biens, un instrument de paiement qui permet d'acquérir n'importe quel bien ou service, y compris le travail humain. On dit qu'elle est un « équivalent général ». C'est, en effet, un instrument admis partout et par tout le monde, en toutes circonstances, et dont le simple transfert entraîne de façon définitive l'extinction des dettes. Nos économies sont monétaires dans la mesure où les produits ne s'échangent pas contre des produits, mais contre de la monnaie qui, à son tour, s'échange contre des produits. Cela suppose évidemment qu'il existe un consensus social et la croyance que l'on peut obtenir à tout moment n'importe quel bien en échange de monnaie. Cette confiance peut être renforcée par l'autorité de l'État et de la banque centrale qui oblige l'ensemble des acteurs économiques à accepter la monnaie en lui donnant un pouvoir libératoire et légal.

L'un des principaux rôles de la monnaie, prise sous toutes ses formes (billets, pièces, comptes courants), est de servir d'intermédiaire aux échanges entre les agents économiques.

En Algérie, deux formes de monnaie dominent jusqu'ici l'espace monétaire :

- La monnaie fiduciaire occupe une place très importante dans l'économie algérienne. Son motif de détention sert non seulement à la couverture des besoins de consommation des ménages et des entreprises (les entreprises individuelles) mais également à la couverture des besoins de thésaurisation et de spéculation sur le marché informel et sur le marché de change parallèle. La thésaurisation semble assez importante.

- La monnaie scripturale modestement utilisée par les agents non financiers pour satisfaire les besoins de production et de la consommation. L'usage des chèques est généralement non accepté par les agents économiques aussi bien privés que publics. Pour cela les autorités monétaires cherchent des méthodes adéquates pour vulgariser son utilisation en renforçant le cadre légal et institutionnel. Car il y a une certaine méfiance à l'égard du système bancaire

algérien. Même l'absence d'un marché financier développé et efficient a contribué à une méconnaissance de canalisation des épargnes de ces agents économiques.

En Algérie, la création monétaire s'effectue à partir de 3 acteurs dont : la BC, le trésor public et les banques commerciales.

Le pouvoir de création monétaire des banques permet de financer le développement de l'activité économique; en effet, les crédits accordés stimulent la consommation des ménages et les investissements des entreprises. Ces crédits se transforment en moyens de paiement et augmentent la masse monétaire.

Les banques qui ont de fait un pouvoir de création monétaire doivent empêcher que ne s'installe un déséquilibre entre l'activité économique et la création monétaire, il serait facteur d'inflation.

La monnaie en circulation se mesure par le biais des grands agrégats monétaires. La masse monétaire, au sens étroit, est constituée par l'agrégat M1, qui comprend les pièces, les billets et les dépôts à vue, c'est-à-dire la monnaie directement utilisable par les agents économiques, contrairement aux comptes sur livret par exemple, qui nécessitent une opération préalable pour devenir utilisables sous forme de monnaie. Ces éléments, moins liquides, c'est-à-dire moins immédiatement mobilisables comme instrument de paiement, sont par contre intégrés aux agrégats M2 et M3.

Les banques ne peuvent pas créer de la monnaie et la prêter indéfiniment, Le processus de sa création est assuré par plusieurs acteurs qui participent à des degrés différents à l'offre de monnaie. Mais elles sont contraintes par des réglementations et par la politique monétaire de la banque centrale.

La politique monétaire, comme étant une des politiques de régulation de base de la politique économique (à côté de la politique de change et la politique fiscale), constitue à cet effet l'axe principal de régulation de la sphère monétaire de l'économie, elle décide ainsi de l'évolution de la masse monétaire, de ses différentes contreparties, et de la configuration des différents agrégats qui la composent.

La politique monétaire est mise en œuvre par la banque centrale, elle comporte des aspects interne et externe. A ce niveau l'action sur le taux d'intérêt garde une importance majeure sur laquelle la banque centrale agit à travers des interventions sur le marché des changes. Au niveau interne, la politique monétaire passe par l'action de la banque centrale sur la liquidité bancaire et le niveau des taux d'intérêt ainsi l'évolution de l'intermédiation financière, Pour atteindre les objectifs de la politique monétaire, les autorités monétaires se disposent des

instruments de contrôle direct et indirect. Le choix de ces instruments dépend du « contexte institutionnel et du régime financier »<sup>1</sup>. Dans une économie où les marchés financiers, monétaires et des changes sont suffisamment développés, la Banque Centrale fait recours aux instruments de contrôle indirects.

A partir de l'année 2010 l'Algérie a connu une forte expansion de la masse monétaire où elle a atteint 16636,7 milliards de DA en 2018 contre 8 280,70 milliards de DA en 2010 cette période est caractérisée par une forte création monétaire. Les performances financières soutenues à partir des années 2010 ont permis de bien savoir la stabilité financière, après le retour à la stabilité macroéconomique. La chute des prix de pétrole sur le marché international depuis l'été 2014, a provoqué une baisse des recettes pétrolières pour l'Algérie considérées comme la base de toute l'économie et des recettes de l'État. Ce retournement du marché international des hydrocarbures a induit un net recul de la croissance de l'économie algérienne et a marqué un déficit de sa balance courante, avec une dégradation des comptes externes et une augmentation du taux de chômage et de l'inflation au début de l'année 2015. En 2017, le trésor a besoin d'un financement de plus de 500 milliards de dinars algériens. C'est la Situation qui a poussé le gouvernement à mobilisé des ressources additionnelles pour financer ce déficit et a eu recours à une politique monétaire non conventionnelle.

L'objet de notre travail est de traiter et d'analyser le processus de la création monétaire en Algérie en se basant sur la période 2010-2018, et en faisant référence au rôle de la Banque Centrale. Par conséquent, notre objectif est d'essayer de répondre à la problématique suivante:

➤ ***Comment la Banque Centrale contribue-t-elle à la création de la monnaie et à sa mise en circulation en Algérie et quel impact sur l'économie réelle ?***

Afin d'apporter des éléments de réponse à cette interrogation, il serait intéressant de tenter de répondre à un ensemble de sous questions formulées comme suit :

- Quelles sont les sources et les acteurs de la création monétaire et quelle est la principale source de la création qui domine la décennie 2010 et pourquoi ?
- Comment les fluctuations des prix du pétrole influent-elles sur l'offre de monnaie ?
- Quel est l'impact de la création monétaire sur le taux d'inflation?
- Quel est le rôle de la politique monétaire dans la gestion de la crise économique en Algérie ?

Notre sujet de recherche est basé sur deux **hypothèses** :

- La création de la monnaie en Algérie obéit à la souveraineté des banques commerciales et de la Banque Centrale.
- Les indicateurs de la sphère monétaire subissent l'impact des fluctuations des prix du pétrole. En d'autres mots, la variation des prix des hydrocarbures induit des effets directs sur l'offre de monnaie.

Afin de traiter le présent sujet, nous avons adopté **la méthodologie** suivante : En effet, pour bien cerner le cadre théorique et conceptuel de la création monétaire, nous avons procédé à la consultation de nombreux ouvrages sur la question, ainsi que différents articles et mémoires réalisés à l'école supérieure des Banques.

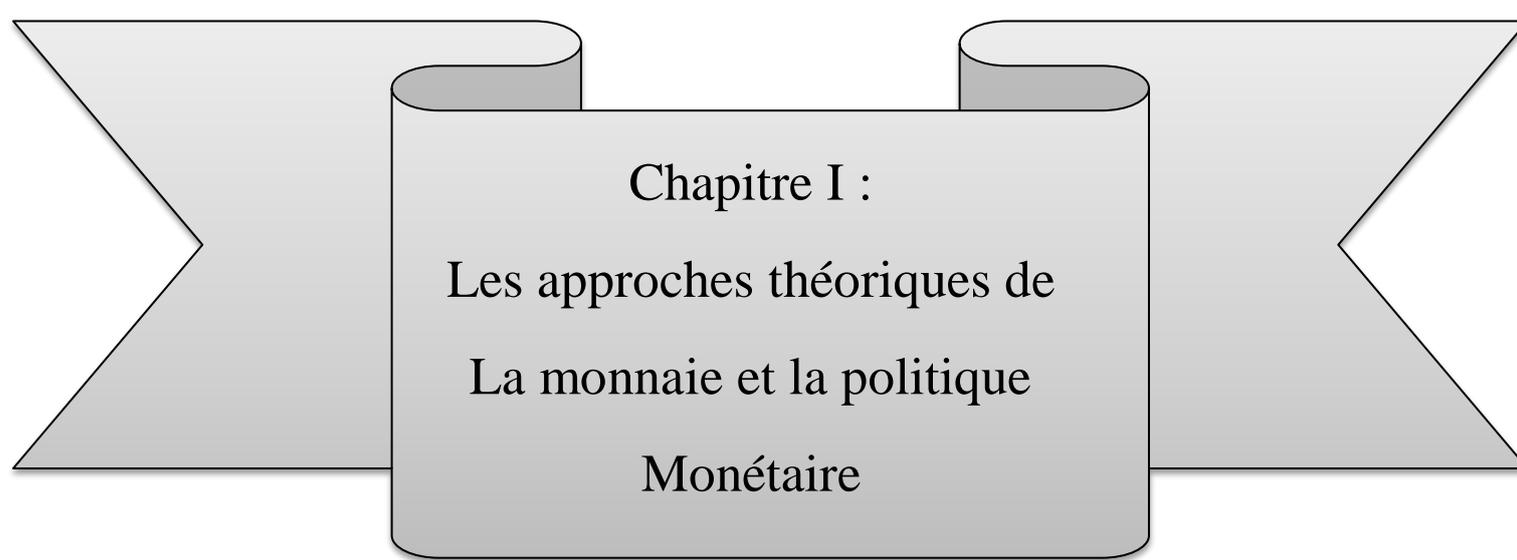
Aussi et pour l'illustration à travers le cas algérien, nous avons consulté différents rapports de la banque d'Algérie, de l'ONS et les rapports du ministère des finances.

Afin d'étudier et d'analyser le processus de la création monétaire en Algérie, nous avons **structuré** notre travail en trois chapitre :

Le premier chapitre s'intitule : Les théories de la monnaie et la mise en œuvre de la politique monétaire.

Le deuxième chapitre s'intitule : La Banque Centrale d'Algérie, son rôle, ses missions, et ses fonctions.

Le troisième chapitre est intitulé : Analyse de la création monétaire en Algérie pour la période : 2010-2018.

A decorative banner with a central rectangular box containing text. The banner has a light gray gradient and a black outline. The central box is also light gray with a black outline and rounded corners. The text is centered within the box.

Chapitre I :  
Les approches théoriques de  
La monnaie et la politique  
Monétaire

## **Introduction**

De nos jours, la monnaie occupe une place prépondérante dans nos économies. Elle est au cœur de tous les mécanismes économiques, dans la mesure où de façon quasi exclusive, les opérations d'achats et de ventes s'effectuent en monnaie.

Directement au travers de nos actes économiques en tant que consommateurs, nous utilisons la monnaie pour effectuer des échanges des biens et services; en tant que force de travail, nous sommes rémunérés en cette monnaie. La monnaie est aussi au cœur de l'économie et son existence conditionne aujourd'hui la quasi-totalité des phénomènes économiques.

L'ensemble des décisions cohérentes présentées par les pouvoirs publics dans le cadre du développement économique, de réajustement de la sphère financière du pays et qui vise à la fois des objectifs économiques et sociaux sont appelés « politique économique ». Les objectifs économiques d'une nation représentent ce que l'on appelle le carré magique. Parmi les instruments utilisés par la politique économique afin d'atteindre ses objectifs : la politique monétaire qui vise un objectif principal qui est la façon d'adapter le volume des moyens de paiement aux différents besoins de l'économie, donc d'adopter l'équilibre entre l'offre et la demande.

La création monétaire est une opération qui consiste pour une banque ou plus généralement un établissement de crédit, à mettre à la disposition d'un agent économique non financier une certaine quantité de moyens de paiement utilisables sur le marché des biens et de services. Cette opération augmente la quantité de monnaie en circulation ou bien la masse monétaire qui existe dans l'économie.

Les acteurs de la création monétaire (la banque centrale et les banques commerciales) participent à des degrés différents à l'offre de monnaie, cette offre influence sur les indicateurs économiques en Algérie surtout sur le taux d'inflation. Pour cela la BA a mis en œuvre une politique monétaire qui consiste à agir sur l'offre et la demande.

Ce chapitre s'articule autour de trois sections : La première section concerne une présentation de la monnaie à travers sa définition, ses formes, ses fonctions et enfin sa création. La deuxième section étudie la création monétaire, ses instruments et ses modèles. Une attention particulière sera accordée à la politique monétaire à travers ses objectifs dans la troisième section.

## **Section1 : Notion de la monnaie**

### **1-1- *L'origine du terme monnaie***

Monéta signifie « celle qui avertit » ou encore « celle qui donne son avis ». Ce surnom a été donné à la déesse « Junon monéta » dont le rôle est d'annoncer les événements à venir et d'avertir les romains de toute attaque. Au cours de cette période, les Romains avaient installé des ateliers destinés à frapper des pièces de monnaie désignées par « monéta » pour servir dans leurs échanges.

### **1-2- *Les raisons d'apparition de la monnaie***

A l'origine, dans les sociétés primitives, la seule forme d'échange concevable était le troc. Il s'agit d'une opération d'échange d'une marchandise contre une autre marchandise. Autrement dit, si une personne veut se procurer un bien, elle doit offrir en contrepartie un autre bien. Cette forme d'échange présente une série d'obstacles qui ont fini par limiter son usage. Ces obstacles sont liés selon P. Narassiguin à la double coïncidence des désirs, aux temps de recherche pour réaliser les échanges et aux calculs de la valeur relative des biens.

En effet, le problème de la double coïncidence des désirs implique des coûts de transactions et d'attente. Les coûts de transactions sont engendrés directement par le déplacement de l'individu qui souhaite réaliser les échanges ainsi que les coûts liés au temps et aux efforts requis pour réaliser la double coïncidence.

Les coûts liés à l'attente comprennent les coûts subjectifs que les agents subissent pour satisfaire leurs besoins d'échanges tant que l'échange n'est pas encore réalisé, et les coûts objectifs renvoient essentiellement aux coûts de stockage, gardiennage, etc<sup>1</sup>.

Ainsi, le temps que l'individu met pour se déplacer en vue de réaliser des échanges est un temps perdu, car pendant ce temps, il ne produit rien et de ce fait, il subit des pertes dont le montant peut être estimé par la valeur de la marchandise qui aurait pu être produite.

En outre, le calcul de la valeur relative des biens implique la détermination d'un rapport d'échange qui va satisfaire les deux contreparties. Or, le calcul des prix n'est

---

<sup>1</sup> QUITTON H., "L'économie Politique ", Dalloz, Paris, 1965, p.18

possible que si l'offre des produits est limitée. Dans le cas contraire, c'est-à-dire, dans une économie avec des produits multiples et différenciés, le calcul des prix est impossible.

Enfin, pour toutes ces limites, les sociétés humaines ont adopté un étalon de référence capable de mesurer et de comparer facilement les prix d'échange des marchandises et des services et de reporter leurs capacités d'achat dans le temps. Cet étalon s'est imposé comme intermédiaire des échanges. Il s'agit de la monnaie.

### **1-3- Définition de la monnaie**

La monnaie recouvre une notion extrêmement complexe, à la fois difficile à définir et à quantifier.

- Pour **QUITTONT** (1965), cette question est fondamentale et on ne cessera jamais de se demander ce qui est la monnaie. Il a défini la monnaie comme un bien qui brise le troc.
- Il en est de même pour **A. CHAINEAU** (1997) qui considère la monnaie comme « l'instrument technique de rupture du troc ».
- **RENAUT** définit la monnaie comme " l'ensemble des moyens de paiements utilisables pour effectuer tous les règlements sur l'étendue d'un territoire".
- Pour **RENVERSEZ**, la monnaie est une créance sur les banques c'est une créance des agents non bancaires sur le système bancaire.
- **ARISTOTE**, définit la monnaie par ses fonctions c'est-à-dire unité de compte, moyen de paiement et instrument de réserve de valeur. <sup>2</sup>
- En soulignant la dimension collective, différentes approches mettent au premier plan la nature conventionnelle de la monnaie et considèrent qu'elle est un bien social. **MARX** affirme que " la monnaie est un rapport social ou encore un instrument objectif de socialisation."

---

<sup>2</sup> CHAINEAU A., "Qu'est Ce Que La Monnaie ?", ECONOMICA, Paris, 1997, p .23.

Parmi les manuels classiques qui dérogent à la règle, nous en retiendrons trois, qui donnent différentes définitions de la monnaie.

- Selon **R.BARRE** :

« La monnaie est un bien d'échange généralement accepté au sein d'une communauté de paiement ».

- selon **A.Chaineau** :

" La monnaie est constituée par l'ensemble des moyens de paiements, C'est-à-dire par l'ensemble des actifs acceptés partout, par tous et en tout temps pour le règlement des dettes issues de l'échange "

- selon **M. de Mourgues** on trouve trois définitions différentes :

- Une définition "**institutionnelle**" : " La monnaie est l'instrument d'échange qui permet l'achat immédiat de tous les biens, services et titres sans coûts de transactions ni coûts de recherche et qui conserve la valeur entre deux échanges. C'est un phénomène social car elle repose sur la confiance des agents dans le système qui la produit "
- Une définition dite "**fonctionnelle**" : " La monnaie est, par nature, l'instrument d'échange universel dont l'existence préalable est la condition de l'échange.
- Sa détention est rationnellement justifiée par la nécessité soit de rompre les relations de troc soit de différer l'échange en situation d'incertitude. Son utilisation comme numéraire conduit à simplifier le système de prix relatifs "
- Une troisième définition qui se réfère aux "**propriétés**" de la monnaie : " Dans un monde dominé par l'incertitude et la peur du risque la monnaie est le bien dont la valeur relative est la plus stable et qui présente une supériorité absolue sur les autres biens pour conserver le pouvoir d'achat en minimisant les risques. C'est la raison pour laquelle elle sera toujours acceptée dans l'échange contre n'importe quel bien ".<sup>3</sup>

D'une manière générale, on définit la monnaie comme un moyen de paiement, accepté par tous au sein d'un espace géographique donné, et qui est utilisé pour effectuer

---

<sup>3</sup> RENAUD R., « Les Institution Financières Françaises », Dalloz, Paris, 1983, p.31.

des transactions sur biens et services ou pour régler définitivement des dettes issues de l'échange. La monnaie a donc un pouvoir libérateur immédiat et général.

#### ***I-4-Les fonctions de la monnaie***

La théorie économique attribue à la monnaie trois fonctions principales : une fonction d'intermédiaire d'échange ou de moyen de paiement, une fonction de réserve de valeur ou d'unité de compte et enfin une fonction d'unité de compte.

##### ***I-4-1- La monnaie comme unité de compte***

Pour cette première fonction, la monnaie est considérée comme étalon de valeur ou d'unité de compte «grâce à laquelle les prix individuels des différents biens et les transactions sont évaluées dans un langage chiffré commun à tous les membres de la communauté de paiement considérée ».

En effet, le troc ne permet pas déterminer la valeur d'une marchandise par rapport à une autre marchandise, mais à cette fonction, il devient possible de mesurer la valeur des différents biens. Enfin, le recours à une telle unité de compte permet de faciliter l'échange, simplifier le système des prix et le développement des transactions.

##### ***I-4-2- La monnaie intermédiaire des échanges***

La deuxième fonction que les économistes attribuent à la monnaie est celle de moyen de paiement ou d'intermédiaire des échanges. Cette fonction fondamentale de la monnaie prend son origine dans les contraintes inhérentes au troc, notamment celles ayant trait à la double coïncidence des besoins qui impose que chacun des échangistes désire le bien détenu par l'autre et les problèmes de détermination des termes d'échanges et l'indivisibilité de certains biens. Dès lors, l'intervention de la monnaie permet de faciliter considérablement les échanges en ce sens qu'elle décompose chaque transaction en deux opérations successives : une vente et un achat. De la sorte, dans une économie monétaire, celui qui détient un bien et souhaite le vendre, va pouvoir céder ce bien contre une certaine quantité de monnaie qui en constitue le prix. Avec la monnaie obtenue, cette personne pourra, par la suite, acquérir d'autres biens. Enfin la monnaie constitue un véritable moyen de paiement dans presque toutes les transactions. Elle permet d'acquérir n'importe quel bien ou service y compris le travail humain et ainsi que le règlement d'une dette dans l'immédiat. <sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> RENVERSEZ F., "Elément d'analyse monétaire" , Paris, 1983, p.46 .

### **I-4-3- La monnaie comme réserve de valeur**

La monnaie sert également de réserve de valeur : c'est un pouvoir d'achat mis en réserve et transférable dans le temps. Une réserve de valeur sert à épargner du pouvoir d'achat entre le moment où un revenu est reçu et celui où il est dépensé. Cette fonction de la monnaie est utile, car en général on ne souhaite pas dépenser son revenu immédiatement quand on le reçoit, on préfère le garder jusqu'au moment où on a le temps et le désir d'acquiescer un bien ou un service.

La monnaie doit cependant pouvoir être conservée dans l'intervalle plus ou moins long qu'on peut séparer deux transactions, c'est pourquoi on parle de la fonction de réserve de valeur de la monnaie. Posséder de la monnaie a la capacité de transférer le pouvoir d'achat dans le temps. Ainsi, la monnaie peut être conservée et utilisée pour une consommation différée par la constitution d'une épargne.

### **I-5-Les formes de la monnaie et leurs évolutions historiques**

La monnaie a pris au cours du temps des formes diverses. Initialement elle a pris la forme de marchandise, elle a ensuite pris la forme de monnaie métallique. Actuellement, la monnaie existe sous trois formes : la monnaie papier, la monnaie scripturale et enfin la monnaie électronique.

#### ***I-5-1- La monnaie marchandise***

Les premières formes de monnaie étaient des objets qui tirent leur valeur de leur emploi sous forme de marchandise d'où l'appellation de monnaie marchandise. L'instrument de paiement est un objet comme les bestiaux en Grèce et à Rome, les blocs de thé au Tibet, le sel, les coquillages, les hachettes de cuivre, etc. Cependant, le recours à la monnaie marchandise a fini par révéler des problèmes de transport, d'encombrement et de durée de conservation (la monnaie marchandise est aisément périssable et non homogène).

Pour remédier à ces limites, les sociétés ont eu recours à un instrument non périssable, homogène et permet d'obtenir une grande valeur sous un faible volume. Cet instrument a permis le passage à une autre forme de monnaie qui est la « monnaie métallique ».<sup>5</sup>

### ***I-5-2- la monnaie métallique***

Les biens constituant la monnaie marchandise ont été rapidement remplacés par des métaux constituant la monnaie métallique tels que le cuivre, le fer et le bronze. Ces derniers ont été remplacés par la suite par des métaux précieux car selon Léon Walras, ceux-ci ont une utilité universelle, des qualités uniformes, indestructibles et divisibles à l'infini. Enfin, ils contiennent une grande valeur sous un petit volume, de ce fait, ils sont très facilement et très économiquement transportables.

Les métaux précieux ont subi de nombreuses modifications dans leur utilisation comme monnaie. Au départ, l'or et l'argent circulaient sous forme de lingots, sans poids et formes déterminés et ils doivent être pesés lors de chaque transaction et paiement. Il s'agit de la monnaie métallique pesée. Ensuite, les lingots ont pris une forme et un poids déterminés, ce qui a donné naissance aux pièces métalliques. Celles-ci présentent l'avantage de posséder une valeur intrinsèque mais elles présentent l'inconvénient d'être falsifiées facilement par la modification de son poids et le remplacement d'une partie du contenu d'or et d'argent par un métal de moindre valeur. Enfin, les pièces furent frappées par les autorités religieuses garantissant la valeur des pièces, c'est-à-dire le poids et la contenance du métal précieux sur chaque lingot.

La circulation de métaux précieux est basée sur un rapport fixe entre les deux métaux. En d'autres termes, les pays définissent la valeur de leur monnaie relativement à un poids d'or et d'argent par l'imposition d'un rapport fixe entre la quantité de métal précieux et l'unité monétaire. Ce système qualifié du bimétallisme a fonctionné durant toute la première moitié du XIXe siècle mais à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, ce système présente des inconvénients.<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> DIATKIN S., Op. Cité ., p. 43

<sup>6</sup> DE MOURGUES M., "Economie Monétaire, Institutions Et Mécanismes", Dalloz, Paris, 1984, p.2.

En effet, une découverte des mines d'or a fait que la quantité d'or sur le marché s'accroît, ce qui se traduit par une dépréciation de l'or par rapport à l'argent. Par conséquent, les agents gardent, pour eux même, la bonne monnaie (la monnaie dont la valeur s'est appréciée par rapport à l'autre) et n'utilisent dans les paiements que la mauvaise. Cette situation est connue par la loi Gresham : « lorsque deux monnaies circulent dans un pays, la mauvaise a tendance à chasser la bonne ».

De plus, ces découvertes minières font modifier le rapport commercial des métaux précieux entre les pays par rapport à celui qui est officiel. Une telle situation fait apparaître des écarts qui vont entraîner des comportements de spéculation. Tous ces inconvénients ont fait que ce système soit remplacé à partir de la fin du XVIIIe par un système monométallisme, ou un seul métal détermine la valeur de la monnaie : il s'agit de l'or. Dans ce système, toutes les monnaies sont définies en un poids non modifiable d'or.

Enfin, la monnaie métallique a pris fin en 1971 lorsque la convertibilité du dollar en or est abandonnée. Cette date marque la fin de toute référence monétaire au métal précieux.

Les pièces de monnaie détenues aujourd'hui pour effectuer les paiements ne sont plus considérées de la monnaie métallique. Elle constitue de la monnaie divisionnaire.

### ***1-5-3- La monnaie fiduciaire***

La monnaie fiduciaire est représentée par le papier ou les billets de banque. Ce dernier ne repose plus sur une équivalence avec l'or mais sur la confiance « fiducia » que lui accordent les utilisateurs.

Au départ, le billet de banque a pris la forme d'un certificat (reçu) constatant le dépôt du métal précieux auprès des banques. Ce reçu est utilisé fréquemment pour effectuer des règlements et des transactions.<sup>7</sup>

Néanmoins, le billet ne constitue pas une nouvelle forme de monnaie qui s'ajoute à la monnaie métallique. La transmission d'un certificat d'un individu à un autre

---

<sup>7</sup> QUITTON H., Op. Cit., p.35

correspond, en fait, à un transfert de métal précieux. Ensuite, le billet de banque fut réellement créé et mis en circulation à la suite d'une initiative du banquier Suédois Plamstruck qui estime que la banque, en prenant peu de risque, émet un nombre de billets supérieur à celui correspondant au montant total de dépôts du métal précieux et les porteurs de billets ne viennent pas tous, en même temps, pour demander le remboursement, en métal, de leurs billets.

Cette nouvelle forme de monnaie a pu être acceptée par les individus en raison de la certitude que ceux-ci avaient de pouvoir, à tout moment, convertir les billets en métal.

Pour faciliter la circulation du billet de banque, l'État lui confère, par la suite, un cours légal obligeant les créanciers à l'accepter en paiement.

A la suite des événements comme les guerres et les demandes massives de conversion des billets en métal précieux, l'État a instauré le cours forcé, à titre temporaire, obligeant, de ce fait, les détenteurs de billets de ne plus demander le remboursement de leurs billets en or et ainsi dispenser les banques de l'obligation d'assurer la convertibilité et éviter leur faillite.

Enfin, avec la crise de 1929, de nombreux pays se sont heurtés à des problèmes monétaires. Le cours forcé fut restauré et devient définitif. Actuellement, le billet de banque n'est plus convertible en or et détaché du métal précieux. Il devient papier monnaie qui tire sa valeur que du seul fait qu'il est accepté par tous les agents économiques comme moyen de paiement.

#### ***I-5-4- La monnaie scripturale***

À l'origine, cette forme de monnaie est apparue en Angleterre, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. A cette époque, l'Angleterre a adopté la stricte application de la Currency Sckool, qui avait entraîné des difficultés pour l'économie anglaise qui ne dispose pas de liquidités nécessaires pour assurer son développement. Pour faire face à ce déficit de liquidité, les banquiers ont recouru à de nouveaux instruments de règlement par simples jeux d'écriture, d'où le nom de monnaie scripturale.<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> RENVERSEZ F., Op. Cit., p.52 .

Étymologiquement, la monnaie scripturale vient du latin « scriptum » qui signifie écriture. Elle est créée par l'intermédiaire d'écriture comptable dans les livres des banques.

Cette forme de monnaie est représentée par l'ensemble des dépôts à vue auprès des banques commerciales et des comptes chèques postaux (CCP).

La monnaie scripturale permet non seulement de remplacer une quantité de monnaie papier, mais donne aussi la possibilité pour les banques commerciales d'accroître la quantité de monnaie existant au sein de l'économie lorsque celles-ci accordent des crédits. Sa mise en circulation entre les agents économiques se fait à l'aide de divers instruments utilisés à nos jours et qui sont: le chèque, le virement bancaire, la carte bancaire, etc.

Enfin, la monnaie scripturale est l'un des instruments les plus utilisés par les agents économiques et cela s'explique par ses avantages par rapport à la monnaie métallique et fiduciaire. Elle permet le règlement des échanges entre les agents économiques sans déplacement physique, offre des garanties contre le vol et la perte, constitue des écritures comptables fiables et source de preuve en cas de contestation. Le développement récent de l'informatique (Internet), de l'électronique, de l'automatisation a entraîné l'émergence de nouveaux modes de paiement électroniques appelé monnaie électronique.

### ***1-5-5-La monnaie électronique***

Selon F.Georges, la monnaie électronique est un substitut électronique des pièces et billets de banques qui est stocké sur un support électronique tel que une carte à puce ou une mémoire d'ordinateur et qui est généralement destiné à effectuer des paiements électroniques de montants illimités .

En effet, grâce aux outils informatiques, la monnaie s'est davantage virtualisée, de sorte que les jeux d'écriture ne sont plus inscrits sur des supports papier (la monnaie fiduciaire) ou des comptes livret (la monnaie scripturale), mais dans des banques de données Informatisées matérialisées par des supports électroniques tels que les cartes à mémoire (dites Aussi cartes à puce) dont leur rôle est de stocker les valeurs monétaires. Les cartes bancaires constituent l'exemple de la monnaie électronique<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> QUITTON H., Op. Cit., p.29

## **Section 2 : La création monétaire**

La création de la monnaie est une opération qui consiste «en la transformation de créances sur les agents non bancaires, sans pouvoir libératoire immédiat sur le marché des biens et services, en moyens de paiement immédiatement utilisables pour effectuer des règlements ». Elle se fait entre un agent monétaire, en l'occurrence les établissements de crédits, la banque centrale et le trésor public, d'une part, et un agent non monétaire à savoir les entreprises et les particuliers, d'autre part. La création de la monnaie est réservée exclusivement aux banques de second rang dites banques commerciales, la banque centrale et le trésor public.

### **2.1. La masse monétaire et agrégats**

#### **2.1.1. Quelques définitions élémentaires**

##### **A- La masse monétaire**

Elle mesure la quantité de monnaie en circulation. Au sens strict, elle correspond à la monnaie sous sa forme la plus liquide (les moyens de paiements) et la monnaie détenue sous des formes moins liquides qui peuvent se transformer plus au moins rapidement en moyen de paiement. Actuellement la masse monétaire est représentée par l'ensemble des moyens de paiements dont disposent les agents économiques tels que la monnaie fiduciaire, la monnaie divisionnaire et la monnaie scripturale. C'est cette masse monétaire disponible pendant un moment donné, dans une économie qui donne une indication à la Banque Centrale sur l'évolution des différentes liquidités de manière à ce qu'elle puisse adapter la politique monétaire et éviter les dérapages que peut induire l'inflation.

##### **B - La création monétaire**

Créer de la monnaie est le processus qui consiste à mettre en circulation une nouvelle quantité de monnaie, c'est une augmentation de la masse monétaire d'un pays. Cette création monétaire est en faveur de l'activité économique mais aussi elle engendre l'inflation, ce qui conduit à une perte de valeur de la monnaie.

##### **C - Les agrégats monétaires**

La mesure de la monnaie: Toute augmentation du volume de la monnaie sans contrepartie physique entraîne, selon la théorie quantitative de la monnaie, une hausse des prix et une inflation, les autorités monétaires doivent agir sur les éléments constitutifs de la masse monétaires. Les agrégats monétaires vont constituer les indicateurs de la politique monétaire.

L'agrégat monétaire est une mesure comptable de la monnaie en circulation mise à la disposition des agents non financiers pour assurer l'ensemble de leurs transactions. Quatre (04) types d'agrégats monétaires sont à distinguer : M0, M1, M2, M3.

Ils représentent deux caractéristiques particulières :

- peuvent être vite utilisés puisqu'ils se caractérisent par une très grande liquidité.
- sont sans risque de perte ou de gain en capital. <sup>10</sup>

## 2.2 .Classification des agrégats monétaires

Les agrégats sont classés en fonction de leur degré de liquidité, du plus liquide au moins liquide.

**2.2.1. La base monétaire (M0) :** la base monétaire est la monnaie émise par la banque centrale, elle constitue un pur moyen de paiement.

Elle comporte les éléments suivants :

- B0 composé de :
  - L'ensemble des billets de banque ;
  - La base monétaire divisionnaire (pièces de monnaie).
    - Les réserves de banques ordinaires auprès de la banque centrale R.

Donc :  $M0 = B0 + R$  Cet agrégat se distingue par son degré élevé de liquidité.

**2.2.2 Les disponibilités monétaires M1 (D):** Les disponibilités monétaires comportent:

- Des billets émis par la banque centrale et détenus par les agents non financiers sur le territoire national ;
- Des pièces émises par le trésor public détenues par le secteur public ;
- Dépôts à vue dans les banques ou organismes assimilés (les centres des chèques postaux et chez les comptables du trésor).

Donc :  $M1 = B0 + D$

**2.2.3. La masse monétaire (M2) :** La masse monétaire comprend les liquidités gérées par les organismes suivants : Banque centrale, banques ordinaires, trésor qui créent de la monnaie.

La masse monétaire comporte :

- M1 : Les disponibilités monétaires ;
- (M2 - M1) : Disponibilités quasi-monétaires susceptibles d'être converties rapidement en moyen de paiement sans risque de perte de capital.

---

<sup>10</sup> CHAINEAU A., Op. Cit., p .23.

Elles comportent les placements suivants :

- Les comptes sur livrets dans les banques ;
- Les comptes d'épargne logement dans les banques ;
- Les comptes à terme dans les banques ;
- Les dons de caisse émis par les banques.

M2 : disponibilités monétaires + les disponibilités quasi-monétaires.

Donc :  $M2 = M1 + (M2 - M1)$  L'évolution de l'agrégat M2 constitue un bon indicateur pour mesurer l'inflation. <sup>11</sup>

**2.2.4 Les liquidités de l'économie (M3) :** L'agrégat M3 comptabilise l'ensemble des liquidités de l'économie. Ces liquidités contiennent :

- M2 : composantes de la masse monétaire ;
- (M3 - M2) : Placement liquide à court terme effectué auprès des institutions financières non bancaires. Ces derniers comportent :
  - Les placements dans les caisses d'épargne c'est-à-dire les comptes sur livret et les comptes d'épargne logement ;
  - Les bons de trésor en circulation ;
  - Les effets publics

**M3 = M2 + (M3 - M2)**

Sur le plan pratique l'étude de l'évolution des agrégats monétaires permet d'informer les pouvoirs publics sur l'évolution des comportements des agents économiques et de contrôler la capacité de dépenses des agents non financiers et d'analyser la relation entre la croissance de la masse monétaire et la hausse des prix.

### **2.3. Les organismes créateurs et les mécanismes de création de la monnaie**

#### **2-3-1. La création de la monnaie par les banques de second rang**

La création de la monnaie par les banques de second rang se fait à partir de trois opérations : Les opérations de crédits, l'acquisition des devises étrangères, et les concours à l'État.

##### ➤ **La création de la monnaie par les opérations de crédits**

L'octroi des crédits par les banques commerciales aux agents non financiers constitue une importante source de création de la monnaie. En effet, lorsque la banque accorde des crédits aux agents non financiers, elle leur permet de disposer immédiatement des moyens de paiement pour effectuer leurs règlements ou leurs dépenses.

---

<sup>11</sup> RENAUD R., Op. Cit., p.53.

Ces moyens de paiements mis à la disposition des agents économiques bénéficiaires sont représentés soit par des billets dont l'émission est assurée par la banque elle-même ou bien sous forme de monnaie scripturale représentée par une inscription au crédit de compte à vue ouvert dans les livres de la banque au nom de ces clients.<sup>12</sup>

Le montant des billets émis par la banque ainsi que les sommes portées dans les comptes à vue sont inscrits au passif du bilan de la banque et la contrepartie de cette monnaie créée est portée à l'actif du bilan bancaire sous une appellation créance sur l'économie.

Le remboursement des crédits entraîne une destruction de la monnaie qui se fait soit par la remise des billets à la banque, soit au moyen de la monnaie scripturale par une inscription au débit du compte de l'emprunteur.

### ➤ **La création de la monnaie par des concours de l'État**

Les banques commerciales peuvent accorder des avances ou des concours à l'État pour lui permettre de faire face aux décalages entre ses recettes et dépenses au cours de l'exécution du budget ou pour assurer le financement d'un déficit budgétaire.

Cette création de la monnaie est matérialisée par une inscription au crédit d'un compte que la banque ouvre dans ses livres au nom du trésor public. Ce compte trésor figure au passif du bilan de la banque. En contrepartie, elle inscrit à l'actif du bilan la créance détenue sur l'État sous une appellation créance sur l'État.

Le trésor public va se servir de ces avances qui lui ont été consenties par la banque pour payer les fonctionnaires ou régler les fournisseurs en remettant directement des billets émis par la banque ou bien donner un ordre à la banque pour créditer leurs comptes dans les livres qu'elle détienne. Il y'aura destruction de la monnaie une fois que le trésor remboursera les avances que la banque lui a consenties.

### ➤ **La création de la monnaie par acquisition des devises étrangères**

Les banques commerciales créent de la monnaie lorsqu'elle se porte acheteuse d'une devise étrangère, c'est-à-dire des titres de créances libellées en monnaie étrangère. Cette opération se traduit par une inscription, au crédit du compte à vue au passif du bilan de la banque du montant de la devise acquise, et en contrepartie, la monnaie créée est portée à l'actif du bilan bancaire sous une appellation extérieure.

---

<sup>12</sup> RENAUD R., Op. Cit., p.56.

## 2-3- 2 La création de la monnaie par la banque centrale

La banque centrale crée de la monnaie à travers trois types d'opération : l'émission de billets, le refinancement du système bancaire et les opérations sur devises.

L'émission de billets est effectuée par la banque centrale car elle détient le monopole de fabrication. Lorsqu'elle refinance les banques commerciales qui ont besoin de liquidité, elle crée de la monnaie scripturale centrale. Dans ce cas, elle crédite leurs comptes en monnaie centrale en contrepartie de cession des titres publics et privés. Les opérations de devises découlent des transactions internationales sur les marchandises, services et capitaux.

L'ensemble de la monnaie créée par la banque centrale est appelé monnaie banque centrale ou monnaie centrale. Elle est composée des billets de la banque et les avoirs détenus par les banques sur leur compte au niveau de la banque centrale.

## 2-3-3 La création de la monnaie par le Trésor Public

Le trésor public crée sa propre monnaie en quantité très faible à travers l'émission de la monnaie divisionnaire. Il peut également créer de la monnaie scripturale. Cette création se fait au profit des administrations publiques et notamment de l'État.

En effet, lorsque le trésor public règle un créancier de l'État ayant un compte CCP, il crédite le compte de ce créancier chez lui. Inversement, lorsqu' il y'a règlement ou paiement au profit du trésor public, il y'a destruction de la monnaie scripturale.

Tableau n° 01 :

<b>Acteurs de la création monétaire</b>	<b>Circonstances à l'origine de la création monétaire</b>
<b>Banque centrale</b>	Emission des billets de banque Concours aux banques secondaires Avances au Trésor Public Achat des devises
<b>Trésor Public</b>	-Frappe des pièces de monnaie -Création de monnaie scripturale en créditant les comptes des titulaires de comptes courants postaux (CCP) -Emission des bons du Trésor

<b>Banques commerciales</b>	Octroi des crédits  Achat des devises  Achats de bons du Trésor  Achat de titres de créances à leurs clients (escompte des effets de commerce)
-----------------------------	--

**Source :** Etabli à partir des données précédentes

## **2.4 Les Limites de la création monétaire**

Même si une banque crée facilement de la monnaie par les crédits qu'elle accorde, elle se trouve, en réalité, limitée dans sa capacité de créer de la monnaie par les besoins de liquidité des agents non financiers, ses besoins eux-mêmes et celle du multiplicateur de crédits.

### **2-4-1. Limites liées à la demande de crédit**

La création monétaire provenant du crédit accordé ne peut avoir lieu que si les agents économiques demandent effectivement des crédits, c'est l'avantage de la demande de monnaie qui justifie la quantité de monnaie créée, donc un crédit bancaire implique toujours une création monétaire<sup>28</sup>. Les banques, en processus de création monétaire, subissent des fuites de liquidités lorsqu'elles doivent assurer la conversion de leur monnaie en billets.

### **2-4-2. Limites liées à la monnaie banque centrale**

La monnaie banque centrale, appelée aussi liquidité monétaire, a ainsi une suprématie sur les autres formes de monnaie auxquelles elle est hiérarchiquement supérieure<sup>29</sup> (la monnaie scripturale). La monnaie banque centrale correspond à l'ensemble des billets détenus par les banques ainsi que leurs avoirs à la banque centrale.

Les banques doivent détenir de la monnaie banque centrale pour pouvoir faire face aux demandes de billets des clients, pour régler les dettes qu'elles détiennent entre elles et pour respecter les réserves obligatoires imposées par la banque centrale.

### **2-4-3. Limites liées au multiplicateur de crédits**

En politique monétaire, la connaissance du multiplicateur de crédit est très importante, ce qui le rend nécessaire, du fait que les autorités monétaires peuvent contrôler et affecter la création monétaire à travers le volume de ce facteur en manipulant le taux de réserves obligatoires et les autres instruments de la politique monétaire suivant la situation de l'économie (inflation ou déflation), le multiplicateur de crédit.<sup>13</sup>

#### **A- La création monétaire engendre une dépendance des banques vis -à -vis de la monnaie centrale**

Les fuites (1) et les facteurs de la liquidité bancaire (2) sont à l'origine de la dépendance des banques vis-à-vis de la monnaie centrale.

##### **1) Les « fuites »**

Une banque est limitée dans son activité de création de monnaie par les demandes de conversions pouvant émaner à tout moment de sa clientèle. Ces fuites, sous la forme de règlements versés au compte d'une autre banque et de demandes de billets ou de devises, diminuent d'autant les disponibilités en monnaie centrale de l'établissement en question.

Pour faire face à ces fuites, la banque doit disposer de réserves en monnaie centrale. C'est également cette forme supérieure de liquidité que les établissements de crédits utilisent entre eux pour solder leurs positions dans le cadre des opérations de compensation.

Certaines de ces fuites affectent les banques commerciales prises dans leur ensemble et constituent les facteurs de la liquidité bancaire.

##### **2) Le jeu des facteurs de la liquidité bancaire et le besoin en monnaie centrale**

Les facteurs de la liquidité bancaire sont des éléments qui déterminent le besoin global du système bancaire en monnaie centrale. Ce sont des phénomènes ou des événements qui améliorent ou réduisent le volume de monnaie centrale dont disposent les banques. Les

---

<sup>13</sup> GENEUX J., « Monnaie et politique monétaire », Cahiers français, N°267, la documentation française, 1994, P18.

facteurs de la liquidité bancaire peuvent être autonomes ou résulter de l'action spécifique de l'institut d'émission.<sup>14</sup>

Dans la plupart des cas, les facteurs de la liquidité bancaire conduisent les établissements de crédit à exprimer une demande de monnaie centrale. C'est ce qu'explique (BEZIADE M., 1990, P.70) :

« Les limites de la création monétaire scripturale par les établissements de crédit déclenchent en grande partie la contrainte de liquidité de monnaie centrale »<sup>15</sup>. Les limites que rencontrent les banques dans leur activité de création monétaire font qu'elles peuvent se trouver momentanément en situation de déficit de trésorerie.

Dans une telle situation, elles doivent pouvoir mobiliser les crédits qu'elles ont préalablement accordés afin de retrouver leur trésorerie. En d'autres termes, elles doivent pouvoir se faire refinancer.

## **B- La création monétaire engendre l'inflation**

L'inflation est une hausse générale au niveau des prix. D'après la théorie quantitative (1) et la théorie monétariste (2), l'inflation résulte de la création excessive de la monnaie.

### **1. La théorie quantitative de la monnaie**

La théorie quantitative de la monnaie est formulée par FISHER :

$$MV = PT \text{ (1) ; Avec}$$

- M : la quantité de monnaie en circulation dans l'économie ;
- V : la vitesse de transaction, c'est-à-dire le nombre de fois où une unité monétaire est utilisée dans les transactions au cours d'une période donnée ;
- P : le niveau général des prix ;
- T : le volume des transactions.

---

<sup>14</sup> GENEUX J., Op. Cit. , P25.

<sup>15</sup> BEZIADE. M, « La monnaie et ses mécanismes », Edition La Découverte, Paris, 1990.P .46

FISHER suppose que : T est exogène car il est déterminé par le marché des biens à partir des facteurs de production disponibles, V est exogène car elle est déterminée par la technologie et les habitudes de paiements des agents, M est exogène car elle est contrôlée par les autorités monétaires. Sous ces hypothèses, FISHER tire de l'identité (1), qui est en fait une équation des échanges, une relation de causalité entre la monnaie et les prix : un accroissement de monnaie dans l'économie va provoquer un accroissement proportionnel du niveau général des prix.

La théorie quantitative de la monnaie fait de la création monétaire la principale cause d'une hausse continue du niveau général des prix. Plus une économie est *liquide*, plus le risque d'inflation est élevé et plus la monnaie (qui est un bien public) perd de sa valeur.

## **2. La théorie monétariste**

La théorie monétariste est résumée par FRIEDMAN : « La cause immédiate de l'inflation est toujours et partout la même : un accroissement anormalement rapide de la quantité de monnaie par rapport au volume de la production. ».<sup>16</sup> L'équation de base du monétarisme est sous forme plus ou moins développée, l'équation de Pigou :  $MV = PY$  (Masse monétaire × Vitesse de circulation de la monnaie = Indice des prix × Production globale). Les monétaristes considèrent que la vitesse de circulation de la monnaie est donnée ou varie peu, que le niveau de production dépend des conditions techniques et qu'en conséquence, le niveau des prix est uniquement lié à l'évolution de la masse monétaire.<sup>17</sup>

## **Section 3 : La politique monétaire**

La politique monétaire joue un rôle primordial dans la réalisation de l'équilibre et la stabilité du système financier d'un pays. Ce rôle consiste en la mise en œuvre de certaines actions pouvant lui permettre d'atteindre ses objectifs finals.

### **3.1. Définition de la politique monétaire**

---

<sup>16</sup> BREMOND. J et GELEDAN. A, « Dictionnaire des théories et mécanismes économiques », Hatier, Paris, 1984, P.28.

<sup>17</sup> BREMOND. J et GELEDAN. A, Idem, P. « Dictionnaire des théories et mécanismes économiques», Hatier, Paris, 1984, P. 35.

La politique monétaire est un instrument de la politique économique, à côté de la politique budgétaire et de la politique de change, elle consiste à fournir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement et à la croissance de l'économie tout en veillant à la stabilité de la monnaie. Cela veut dire que la quantité de monnaie en circulation dans une économie ne doit pas être trop faible, car les agents économiques seront alors obligés de limiter leurs activités économiques (consommation, production, investissement, etc.). A l'inverse, une quantité de monnaie trop abondante met à la disposition des agents un pouvoir d'achat bien supérieur à la quantité des biens disponibles, ce qui peut provoquer une hausse des prix (inflation).

En outre, la politique monétaire est un ensemble de mesures prises par autorités monétaires, et notamment la banque centrale, visant à faire varier la quantité de monnaie présente dans l'économie afin d'agir indirectement sur la valeur de la devise nationale, sur la production, l'investissement, la consommation et l'inflation.

De ces définitions, se dégage l'idée que la politique monétaire correspond à la façon dont les autorités monétaires, décident d'utiliser la masse monétaire en circulation, notamment les taux d'intérêts, afin de réduire au mieux la hausse des prix et la dévaluation de la monnaie (inflation), et de favoriser la croissance.

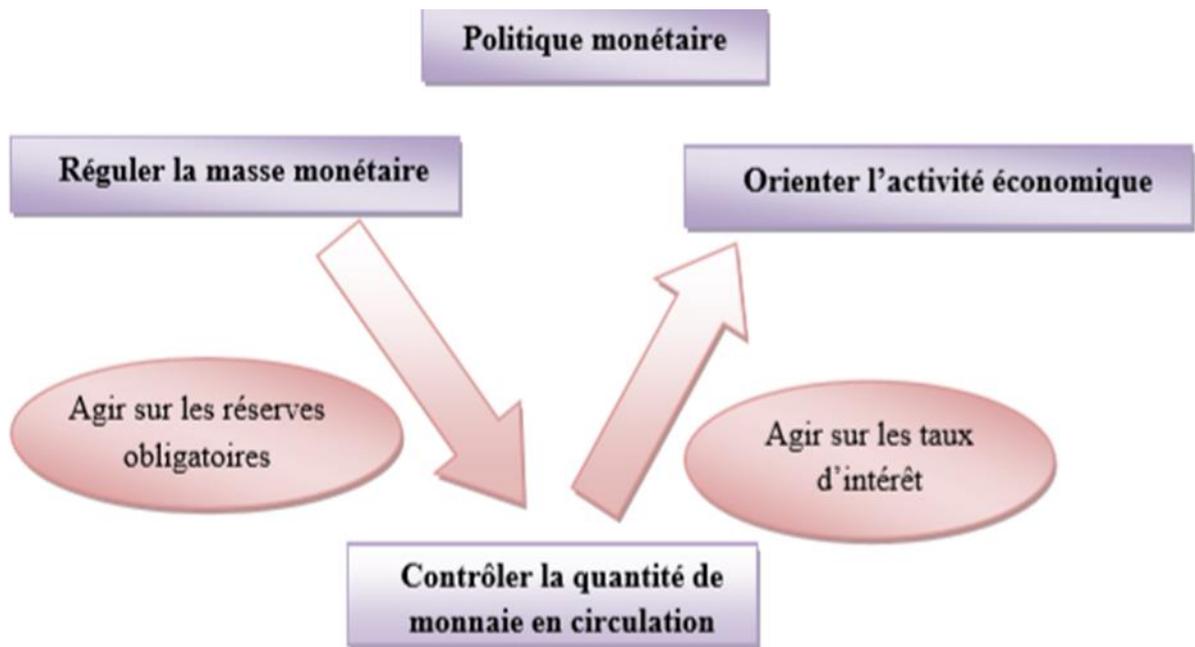
A titre indicatif, lorsque l'État baisse les taux d'intérêts, cela facilite l'accès au crédit et permet aux entreprises d'investir et aux ménages de consommer plus, ce qui dynamise l'économie. Au contraire lorsqu'il augmente les taux d'intérêts des crédits cela ralentit la demande de liquidité des banques et permet de ce fait, de limiter l'inflation.

Face à certaines situations économiques qui nécessitent une intervention des autorités monétaires, la banque centrale met en œuvre selon le cas, soit une politique monétaire expansionniste ou une politique monétaire restrictive.

- La politique monétaire est dite « expansionniste » quand la banque centrale augmente la quantité de monnaie en circulation, dans le but de baisser les taux d'intérêt pour relancer l'investissement, et par conséquent augmenter la croissance du PIB.
- La politique monétaire est dite « restrictive » quand la banque centrale, réduit la quantité de monnaie en circulation, pour augmenter les taux d'intérêt, en situation d'une hausse des prix et de la demande globale et un déficit extérieur.

Les politiques monétaires, comme expliqué dans la figure ci-après, ont comme objectifs d'orienter l'activité économique et cela à partir de la régulation de la masse monétaire c'est-à-dire contrôler la quantité de monnaie en circulation. Les autorités monétaires pour qu'elles puissent assurer ce contrôle agissent sur les réserves obligatoires et les taux d'intérêts du marché monétaire.

**Figure N° 01 : Le fonctionnement de la politique monétaire**



Source. Adapté de. CAPUL. J. V, « L'économie et les sciences sociales de A à z », Ed Hatier, Paris, 2005, PP 224/225.

### 3.2 Les types de politique monétaire

Selon les situations dans lesquelles se trouve l'économie du pays, la Banque Centrale choisit de mettre en œuvre une politique appropriée, soit une politique expansive ou bien restrictive.

#### 3.2.1 Politique expansive

Celle-ci est mise en œuvre dans le cas où l'économie du pays est en stagnation et le chômage s'étend sur tous les secteurs. La Banque Centrale, pour y remédier, va encourager les banques à participer plus largement au financement de l'investissement ainsi, faire accroître la production. Les mesures à prendre dans cette situation sont :

- Offrir un taux de refinancement plus élevé aux établissements de crédit ;

- Réduire les taux des réserves obligatoires ;
- Faire baisser les taux directeurs.

Ce type de politique favorise la demande globale, stimule la production et la croissance et donc l'accroissement de la masse monétaire. Ainsi, une politique monétaire trop expansionniste génère de l'inflation.

### **3.2.2 Politique restrictive**

Contrairement à la première, cette politique est mise en place dans des situations de hausse générale et rapide des prix (situations inflationnistes) dues à une entrée excessive de capitaux étrangers et une augmentation forte des salaires (qui entraîne une demande globale importante). Elle intervient aussi, dans le cas où le pays souffre d'un déficit de la balance extérieure (pour une limitation des importations).

Les mesures à prendre par la Banque Centrale sont les suivantes :

- La limitation du taux du réescompte ;
- L'augmentation du taux des réserves obligatoires et des taux d'intérêt des opérations de la politique monétaire.

Une politique trop restrictive peut induire à des situations de déflation (chute du niveau général des prix), et de récession où le chômage augmente et la production baisse<sup>18</sup>.

## **3.3. Les objectifs de la politique monétaire**

La politique monétaire, faisant partie de la politique économique, reprend les mêmes objectifs que cette dernière ; notamment : la croissance économique, la stabilité des prix, le plein emploi et enfin l'équilibre des échanges externes.

Afin d'atteindre un ou plusieurs de ces objectifs, l'autorité monétaire définit des objectifs opérationnels et intermédiaires sur lesquels elle peut agir, vue l'impossibilité d'agir directement sur les objectifs finals.

### **3.3.1 Les objectifs opérationnels**

La contribution de la politique monétaire dans la réalisation des objectifs finaux est mesurée par son action sur certaines variables définies comme étant des objectifs intermédiaires. Ce sont des variables sur lesquelles la Banque Centrale peut agir quotidiennement afin d'atteindre ses objectifs intermédiaires pour pouvoir ensuite atteindre ses objectifs finals. Nous citons à titre d'exemple : les taux d'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire

---

<sup>18</sup> BEZIADE. M, Op. Cit., P. 56

### **3.3.2 Les objectifs intermédiaires**

Un objectif intermédiaire se définit comme étant une variable monétaire à travers laquelle les autorités monétaires cherchent à atteindre leurs objectifs finals. Ses caractéristiques se présentent comme suit :

- Il doit représenter une variable sur laquelle l'autorité monétaire peut agir directement, et donc susceptible d'être contrôlée sans difficultés.
- Il doit représenter une variable rapidement mesurable, permettant d'évaluer les résultats et de les ajuster.
- Il doit représenter une variable censée permettre la réalisation d'un ou plusieurs objectifs finals de la politique monétaire et il doit y avoir un lien entre les deux catégories d'objectifs: intermédiaires et finals. A titre d'exemple, nous citons la relation entre la liquidité bancaire et le taux de croissance de la masse monétaire

#### **a- La croissance de la masse monétaire**

Cet objectif consiste en la stabilisation du niveau de la croissance des agrégats monétaires à un niveau équivalent à celui de la croissance de l'économie réelle. Ces agrégats représentent la capacité de dépense des agents économiques. L'objectif de la politique monétaire est de contrôler leur progression car une croissance trop importante des avoirs détenus par les agents par rapport à la croissance économique se traduit à moyen terme par des tensions inflationnistes. Les autorités monétaires vont choisir un agrégat monétaire représentant la masse monétaire et qui va faire l'objet de contrôle.

Le caractère évolutif des agrégats monétaires, à l'égard à l'ampleur des innovations financières, fait que les possibilités de substitution entre actifs liquides soient de plus en plus importantes.

De ce fait, les autorités monétaires sont appelées à définir un agrégat large contenant toutes les liquidités détenues par l'ensemble des agents financiers.<sup>19</sup>

#### **b- La stabilité du taux d'intérêt**

Il amène les autorités monétaires à fixer un niveau souhaitable pour les taux d'intérêt. Elles ne peuvent pas évidemment déterminer un taux précis car ce sont les mécanismes de marché (le marché monétaire) qui décident, selon le jeu de l'offre et de la demande de monnaie, du niveau des taux. C'est le taux d'intérêt que prélève la Banque centrale lorsqu'elle consent des prêts aux Banques commerciales.

---

<sup>19</sup> PLIHON Dominique, « La monnaie et ses mécanismes », La découverte, paris, 2001, P. 72

Celles-ci empruntent auprès de la Banque centrale lorsque leurs réserves sont insuffisantes pour respecter le coefficient de réserves obligatoires. Plus le taux d'escompte est faible, moins il est coûteux d'emprunter auprès de la banque centrale.

- **Le taux de change**

Afin d'éviter les perturbations des échanges d'un pays dues aux fluctuations des cours de sa monnaie et de faire évoluer son commerce extérieur, la Banque Centrale doit intervenir pour stabiliser le cours de sa monnaie nationale.

La stabilité du taux de change, à un niveau correspondant à celui de l'activité réelle de l'économie, impacte positivement les échanges extérieurs. La monnaie nationale sert aussi pour les échanges avec l'extérieur, après l'opération de conversion dans une autre monnaie, pour un prix (un taux de change) donné.

La Banque Centrale doit tenir compte de cet aspect dans sa politique monétaire. Son but est de limiter les déséquilibres de balance courante ou de balance des capitaux, afin que l'économie nationale ne souffre pas de pressions extérieures

### **3.3.3 Les objectifs finaux**

L'objectif principal de la politique monétaire consiste en la lutte contre l'inflation, en clair, la stabilité des prix, et ce, en raison des effets néfastes que l'inflation présente pour une économie si elle n'est pas contrôlée rigoureusement.

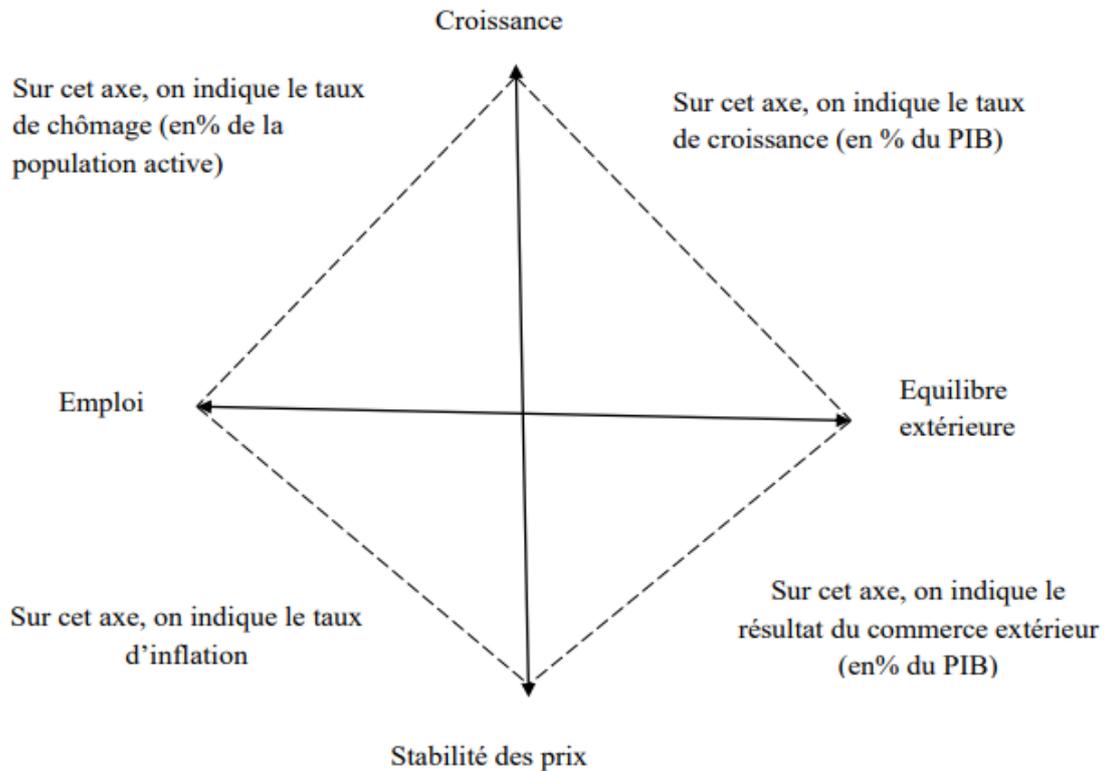
Comme toute politique économique, la politique monétaire vise à agir sur les variables économiques: les prix (donc l'inflation), le niveau d'activité (et donc la croissance), le niveau de l'emploi (et donc le chômage), et l'équilibre extérieur.

On parlera ainsi de carré magique de Kaldor étant donné la difficulté d'atteindre simultanément ces quatre objectifs.<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> PLIHON D., Op. Cit., P. 72

**Figure N°02. Le « carrée magiques » de Nicholas Kaldor.**



**Source.** DELAPLACE. M, « Monnaie et financement de l'économie », Ed Dunod, 2<sup>ème</sup> Ed, Paris, 2006, P 118

### **a- Stabilité des prix l'objectif prioritaire de la politique monétaire**

Une augmentation continue du niveau général des prix a pour conséquence la création de l'incertitude dans l'économie engendrant ainsi une baisse continue de la croissance économique.

A la fin des années 1970, des taux d'inflation élevés ont été enregistrés, ce qui a défini la stabilité de la monnaie comme mission impérative de la Banque Centrale. La stabilité des prix est généralement reconnue comme étant une des contributions essentielles de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique.

Malgré que certaines Banques Centrales n'ont pas mis le contrôle de l'inflation dans la première position de leurs listes d'objectifs, mais la majorité considère que c'est l'objectif prioritaire de la politique monétaire. Ainsi, nous pouvons définir la stabilité des prix comme la situation d'une économie où l'évolution des prix est sous contrôle tant à court terme, moyen

qu'à long terme Autrement dit, la stabilité des prix revient à lutter contre la hausse généralisée, durable et importante du niveau général des prix.

Choisir la stabilité des prix comme objectif prioritaire n'exclut pas l'existence d'autres objectifs nécessaires au développement de l'économie du pays. La variation des variables du carré magique citées dans la définition précédente est aussi une préoccupation des autorités monétaires qui fixent des objectifs intermédiaires pour les contrôler.

### **b- La lutte contre le chômage ou le plein emploi**

Cet objectif se traduit par la recherche du plein emploi. La Banque Centrale doit accomplir le maximum de cette tâche car un taux de chômage élevé dans une économie entraîne généralement d'un côté, des crises sociales à cause de la situation financière à laquelle sont confrontés les ménages et d'un autre une faible production (main d'œuvre inemployée et équipements non utilisés) et donc un faible PIB, ce qui nuit à la santé de l'économie.

La lutte contre le chômage est d'une grande importance pour deux raisons essentielles :

- Un taux de chômage élevé, qui se traduit par une main d'œuvre importante qui est sans emploi, des ressources et des facteurs de production qui restent inutilisés, a pour conséquence une perte importante de production : PIB faible dû au sous-emploi des facteurs de production.
- Un taux de chômage élevé implique une apparition de nombreux problèmes sociaux, autrement dit, de nombreux ménages se trouveront sans emplois et donc face à des difficultés financières.<sup>21</sup>

### **c- La croissance économique**

C'est un objectif qui se rapproche de celui du plein emploi, car lorsque ce dernier est presque atteint, les entreprises auront tendance à augmenter leurs dépenses d'investissement pour améliorer la productivité, et donc la croissance économique.

En revanche, si le taux de chômage est trop important et que le taux d'utilisation des capacités de production est faible, les entreprises n'ont pas intérêt à augmenter leurs capacités de production et la taille de leurs équipements.

---

<sup>21</sup> GENEUREUX J., Op. Cit., P83.

Il s'agit de stimuler le développement de la production et du revenu national considéré comme le garant d'une amélioration du bien - être des individus. C'est aussi le passage d'un niveau bas à un niveau supérieur de production.

Cet objectif dont l'importance s'est accrue au cours de ces dernières années, peut se définir comme un taux d'accroissement satisfaisant du produit national réel, exprimé globalement ou par habitant.

#### **d- La stabilité des marchés de changes**

La stabilité de la valeur de la monnaie nationale représente l'une des priorités d'une Banque Centrale, en raison des répercussions qu'a sa variation sur l'économie. Une appréciation de la monnaie nationale a comme conséquence la détérioration de la compétitivité des secteurs exposés à la concurrence étrangère ; quant à sa dépréciation, elle cause des situations inflationnistes. Il s'agit d'utiliser tous les facteurs de production disponibles, c'est-à-dire, de les affecter à l'emploi pour lequel ils ont la plus forte productivité.

La variation du taux de change affecte, aussi, les bilans des agents financiers et non financiers (dettes, créances libellées en devises, etc.). L'autorité monétaire, pour mener à bien sa politique monétaire et afin d'atteindre ses objectifs finals précités, effectue un contrôle rigoureux de la quantité de monnaie en circulation. Pour agir sur cette quantité, elle fait appel à un certain nombre d'instruments et d'outils. Il convient donc de se pencher sur les instruments de la politique monétaire dans le point suivant.

### **3.4 Les instruments de la politique monétaire**

Le choix des instruments de la politique monétaire est étroitement lié à l'évolution du système financier. Ce choix est largement déterminé par les caractéristiques de l'économie et plus particulièrement du système financier dans lequel opère la politique monétaire. Dans une économie où les marchés financiers, les marchés monétaires et des changes sont suffisamment développés et intégrés, le financement de l'économie se fait principalement par ces marchés et secondairement par le crédit bancaire. Dans ce cas, l'on recourt aux instruments indirects dits de marché. Ces instruments sont principalement : le réescompte et l'open market. Par contre, dans une économie où les marchés financiers sont peu développés, le financement de l'économie se fait principalement par le crédit bancaire. Dans ce cas, les autorités monétaires agissent par des instruments directs, qui sont : l'encadrement de crédit, le contrôle de taux d'intérêt et le contrôle des changes et des réserves obligatoires.

### **3.4.1. Les instruments de contrôle indirect**

#### **a- Le réescompte**

La politique du réescompte offre la possibilité aux banques de revendre à la Banque Centrale les effets tirés sur les entreprises et autres agents, et constitue ainsi une source importante de financement. La manipulation du taux d'escompte par la Banque Centrale comprend plusieurs effets :

- La variation des taux d'escompte a pour effet d'influencer les taux d'intérêt à la hausse ou à la baisse, suivant l'évolution de taux d'escompte, et exerce en conséquence un effet de freinage ou de relance de l'activité économique ;
- La hausse des taux d'escompte a pour effet de freiner les impulsions inflationnistes dans la mesure où cette hausse est synonyme de restriction de l'offre de monnaie.

#### **b- L'open market**

Dans ce type d'intervention, l'open market est l'instrument le plus utilisé pour atteindre les objectifs intermédiaires de base monétaire et du taux d'intérêt. Ce marché est alors ouvert aux agents non financiers, ce qui lui permet d'attirer la trésorerie des grandes entreprises.

Une opération sur l'open market désigne alors une opération de vente ou d'achat de titres sur le marché monétaire par la Banque Centrale. Agissant sur l'offre et la demande de liquidité (achat de titres contre la monnaie nationale ou l'inverse), la Banque Centrale influe indirectement, par les voies du marché, sur le niveau du taux d'intérêt.

Par cet instrument, la Banque Centrale a le contrôle de la base monétaire par une politique monétaire restrictive ou expansive, suivant que l'institut d'émission veuille freiner ou relancer la création de la monnaie. Il fixe le taux de refinancement, qui sera élevé dans le but de décourager la création de la monnaie.<sup>22</sup>

### **3.4.2. Les instruments de contrôle direct**

#### **a- L'encadrement de crédit**

---

<sup>22</sup> CHAINEAU A., Op. Cit., p .57.

Il s'agit de fixer à un certain pourcentage de l'augmentation annuelle des crédits auxquels les banques, considérées individuellement, sont autorisées. En fixant des règles différentes selon le type d'établissement ou de crédit, l'encadrement tentait de concilier le contrôle monétaire et politique monétaire interventionniste. Le problème vient de ce que cette technique fige des positions acquises au détriment de la concurrence.

Au-delà de son efficacité, l'encadrement de crédit présente toutefois de majeurs inconvénients. Il est souvent critiqué dans la mesure où :

- Il ne retient pas les vrais paramètres relatifs aux capacités des banques et aux besoins de l'économie ;
- Il fausse la concurrence entre les établissements financiers ;
- Il ôte toute initiative aux banquiers concernant la prise de décision ;
- Il fausse également le processus de l'allocation des ressources entre les secteurs.

## **b- Les réserves obligatoires**

Afin d'agir sur la capacité de création de monnaie par les banques commerciales, la Banque centrale peut jouer sur le niveau des réserves obligatoires. Les réserves sont imposées aux banques auprès de l'institut d'émission en proportion du montant de leurs dépôts.<sup>23</sup>

Plus ce niveau est élevé, moins les banques ont la possibilité de créer de la monnaie. Ces réserves ne sont pas rémunérées et coûtent aux banques puisqu'elles doivent être alimentées par des liquidités acquises sur le marché monétaire. Ceci rend donc certaines opérations très peu rentables et les banques sont ainsi conduites à limiter leurs crédits puisque « les crédits font les dépôts » servant de base de calcul aux réserves obligatoires. En jouant sur la liquidité bancaire, les réserves obligatoires agissent sur la distribution de crédit par les banques et donc sur la création monétaire.

Cet instrument n'est cependant efficace que s'il est associé à une action sur le coût de refinancement. En effet, un relèvement du taux de réserve obligatoire modifie d'autant plus le comportement des banques qu'il s'appuie sur une hausse du taux de réescompte ou le taux de marché monétaire.

---

<sup>23</sup> CHAINEAU A., Op. Cit., p .59.

### **c- Les taux directeurs**

C'est une mesure où la banque centrale joue sur les taux directeurs. Les variations de ces taux modifient le comportement des banques de second rang. La plupart des banques centrales choisissent le taux d'intérêt à court terme comme instrument. C'est le seul taux qu'elle peut effectivement contrôler de manière précise. En contrôlant les taux d'intérêt à court terme, la banque centrale a une forte influence sur l'offre de liquidité. En revanche, au fur et à mesure que la maturité augmente, les taux incorporent les anticipations du marché et échappent ainsi au contrôle de la banque centrale.

### **3-5 La politique monétaire en Algérie**

En Algérie, la politique monétaire a considérablement évolué. La réforme bancaire et monétaire de 1990 lui a attribuée une nouvelle conception en donnant une large autonomie de gestion aux autorités monétaires. Cette politique avait comme objectif de lutter contre l'inflation et de dynamiser le système bancaire.

Ces réformes ont porté sur :

- Un contrôle de la masse monétaire ;
- Une régulation monétaire effectuée grâce à une panoplie d'instruments permettant le Contrôle de la liquidité bancaire ;
- Un refinancement des banques désormais sur le marché monétaire, la Banque Centrale n'étant plus considérée comme prêteur en dernier ressort.<sup>24</sup>

Après la période de stabilisation et d'ajustement (1991 et 1994-1998), l'évolution macroéconomique depuis le début des années 2000 a été marquée par un excès de liquidité sur le marché monétaire, sous l'effet de l'accumulation soutenue des réserves officielles de change. Cela a fait émerger les avoirs extérieurs comme l'une des principales sources d'expansion monétaire en Algérie, à mesure que la progression significative des crédits à l'économie est récente.

Parallèlement, dans le cadre d'une gestion prudente des surcroûts de ressources, l'accumulation soutenue des ressources dans le fonds de régulation des recettes et la réduction

---

<sup>24</sup> SOBRY. C, « Éléments de macroéconomie », édition Ellipses, Paris, 1996, P. 260.

de la dette extérieure (2004-2006) ont contribué à atténuer l'expansion des liquidités dans l'économie nationale.

Contrairement au choc externe de 2009 qui s'est conjugué à un taux de croissance de la masse monétaire historiquement bas, l'année 2014 a enregistré une reprise significative de l'expansion monétaire, tirée par une forte croissance des crédits à l'économie. Il s'agit là d'une forte expansion monétaire en situation de choc externe, puisque le compte courant de la balance des paiements a enregistré un déficit en 2014, après quatorze années consécutives d'excédent. C'est dans un tel contexte de choc externe intervenu à partir du début du second semestre et en phase avec l'objectif d'inflation, que la Banque d'Algérie a continué à résorber en 2014 l'excès de liquidité sur le marché monétaire au moyen d'une conduite flexible et ordonnée des instruments indirects de politique monétaire, tenant compte des objectifs quantitatifs intermédiaires.

L'émergence de l'excès de liquidité à partir du début de l'année 2002 a amené la Banque d'Algérie à mettre en place, à partir d'avril 2002, des instruments de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire, alors que les années 1990 ont été marquée par une crise de liquidité.<sup>25</sup>

Depuis fin 2001, les banques et établissements financiers n'ont pas eu recours au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, en raison de l'excès structurel de liquidité sur le marché monétaire. Contrairement à l'année 2009 qui avait enregistré une contraction de la liquidité bancaire (- 14,01 %), suivie par son expansion au cours des années 2010 à 2012, l'année 2014 a enregistré une progression modérée en la matière (1,4 %), en dépit du choc externe. La liquidité bancaire s'est accrue de 38 milliards de dinars, supportée par l'augmentation des dépôts bancaires du secteur urbanisme.

La politique monétaire en Algérie est passée par différentes phases depuis l'indépendance à nos jours. L'année 1990 a marqué un grand tournant pour le rôle de la politique monétaire dans l'ensemble de la politique économique en Algérie.

---

<sup>25</sup> SOBRY. C, Op. Cit., P. 263.

### **3.5.1 La politique monétaire avant 1990**

Durant cette période, la politique monétaire est marquée essentiellement par le mode centralisé de l'économie algérienne. Durant ces années, la politique monétaire a connu deux principales périodes :

-La période 1962–1969, caractérisée par la récupération du pouvoir monétaire, «nationalisation» du système bancaire et l'introduction de la planification.

La période 1970–1989, caractérisée par la systématisation de la planification centralisée impérative accompagnée de la réforme financière consacrant la suprématie du plan sur la monnaie, le système bancaire et la politique monétaire.

#### **3.5.1.1 La période 1962 – 1970**

Au lendemain de l'indépendance, l'Etat algérien récupérait sa souveraineté monétaire à travers la création de l'institut d'émission dénommé « Banque Centrale d'Algérie » et de sa monnaie nationale le « Dinar Algérien ».

Outre les missions d'institut d'émission, la BCA exerce les fonctions dévolues à toute Banque Centrale, à savoir : la fonction de banque des banques, fonction de banque de l'Etat et la fonction de banque des changes.

La création de la BCA s'est faite avec la promulgation de la loi n° 62-144 du 13 décembre 1962.

Cette dernière a défini clairement les statuts de la BCA ainsi que la conduite de la politique monétaire, ses objectifs, ses instruments et le degré d'autonomie de l'institut d'émission. Les objectifs de la politique monétaire sont contenus dans l'alinéa premier de l'article 36 des statuts de la BCA, dont les missions ont été définies comme suit : « La Banque Centrale a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie ».

Les instruments de la politique monétaire prévus dans les statuts sont de type indirect.

Autrement dit, le fonctionnement de la BCA reste conforme à celui que lui définissent les lois de l'économie politique, à savoir, l'indépendance de l'autorité politique et l'intervention indirecte dans la conduite de la politique monétaire.

Ces instruments sont principalement :

- Le réescompte et la prise en pension des effets privés et publics;
- Les avances gagées sur l'or ou devises étrangères, réserves obligatoires;
- L'open market : c'est-à-dire l'intervention sur le marché monétaire interbancaire, appelé alors «marché libre », dans le but de réguler la liquidité des banques en leur achetant ou en leur vendant des effets publics ou privés ; L'appréciation du degré d'autonomie de la BCA quant à la formulation et la conduite de la Politique monétaire peut se faire à travers la manière avec laquelle sont constitués les organes dirigeants ainsi que leurs prérogatives. D'après la loi 62-14462 : « La BCA est constituée sous forme d'établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. De ce fait, l'Etat délègue à la Banque Centrale un de ses droits régaliens celui de battre monnaie. Par cette délégation, l'Etat oblige la BCA, d'une part, à donner au gouvernement les moyens de contrôle requis pour les opérations d'émission de monnaie, et d'autre part, à assurer à la direction de la Banque la stabilité et l'indépendance indispensable à l'exercice objectif de sa mission, tout en organisant une liaison permanente et, une collaboration active entre les pouvoirs publics et l'institut d'émission ».

A la lecture de loi précitée, il en ressort plusieurs ambiguïtés quant au degré d'autonomie de la BCA. Aussi, l'alinéa 2 de l'article 36 préconise que la BCA «est chargée de régler la Circulation monétaire, de diriger et de contrôler par tous les moyens appropriés la distribution du crédit, dans le cadre de la politique définie par les pouvoirs publics ». En d'autres termes, cet article montre que la BCA ne pouvait décider seule de la conduite de sa politique monétaire.

### **3.5.2 La politique monétaire après 1990**

Après les années quatre-vingt-dix, on va étudier la politique monétaire sur deux périodes la première allant de 1990 à 2000 et la deuxième depuis 2000 à la période actuelle.

#### **3.5.2.1 La période allant de 1990 à 2000**

Ce n'est qu'en 1990, à la faveur de la loi sur la monnaie et le crédit, le système bancaire est redevenu un système à deux niveaux : une Banque centrale et plusieurs banques de second rang (commerciales).

La réforme, axée autour de la loi 90-10 du 14 avril 1990, vise à mettre définitivement fin à la crise d'endettement et à l'inflation, et leur substituer le financement par les fonds propres et l'épargne, ainsi que la régulation de marché.

Il a été introduit avec ce système essentiellement les innovations suivantes :

- La séparation entre la sphère budgétaire et la sphère monétaire : afin de limiter le financement monétaire des déficits publics, un plafond est fixé pour les avances en compte courant accordées par la Banque d'Algérie au Trésor : 10% des recettes ordinaires de l'Etat constatées au cours du précédent exercice budgétaire et sont remboursables dans un délai de 240 jours. En outre, au titre de la démonétisation du lien entre la banque centrale et le trésor, la dette antérieure de ce dernier est consolidée et doit être remboursée sur 15 ans.
- Le refinancement automatique des banques auprès de l'institut d'émission a été abandonné, la banque centrale n'acceptant de refinancer que sur la base de présentation par les banques d'effets bancables.

Les banques vont se trouver ainsi dans l'obligation d'organiser leur activité de façon à la rendre éligible à la monnaie centrale.

- Des normes et des ratios de gestion (livre IV de la loi 90-10) ont été imposés aux banques, les obligeant ainsi à suivre et à sur leur clientèle d'entreprises, les règles prudentielles, de la commercialité, de l'éligibilité au crédit bancaire et de la viabilité.<sup>26</sup>

---

<sup>26</sup> SOBRY. C, Op. Cit. , P. 268.

Désormais, l'accès des entreprises au crédit est tributaire de sa bonne surface financière, de la viabilité et de la rentabilité du projet qu'elle entend financer.

Par ailleurs, le cadre régissant la politique monétaire ainsi que son évolution sont tracés dans la loi portant sur la monnaie et le crédit qui a permis d'activer le rôle de la politique monétaire en tant que politique de régulation conjoncturelle de l'économie algérienne. En effet, la loi a institué les organes, les instruments et les mécanismes indispensables à la construction de la régulation monétaire en Algérie.

Dans ce cadre, le premier organe mis en place était le conseil de la monnaie et du crédit. Comme le précise la loi 90/10 « le conseil de la monnaie et du crédit est investi de pouvoirs en tant qu'autorité monétaire qu'il exerce en édictant des règles bancaires et financiers ».

Cet organe conçoit, formule et arrête les objectifs et les instruments de la politique monétaire et de crédit que les structures techniques de la banque centrale mettent en œuvre. Le deuxième organe était la banque d'Algérie considérée comme « organe exécutif », elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit.<sup>27</sup>

### **3.5.2.2 Les objectifs de la politique monétaire selon la loi 90-10 :**

L'article 55 de la loi 90/10 définit l'objectif final de la politique monétaire : « La banque centrale a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie ».<sup>28</sup> L'objectif ultime de la politique monétaire est donc de maintenir la stabilité des prix, autrement dit réaliser une progression limitée de l'indice des prix à la consommation.

---

<sup>27</sup> Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, article 35.

<sup>28</sup> Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2014, p.125.

### 3.5.2.3 La politique monétaire depuis 2000 à la période actuelle :

Après plus d'une décennie de mise en œuvre de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, le cadre des attributions générales de la Banque d'Algérie a été ajusté en 2003, il stipule que : « La Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie .A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de réguler le marché des changes ».<sup>29</sup>

Les objectifs de la politique monétaire et l'instrumentation en la matière sont fixés par le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC), en tant qu'autorité monétaire. Il en résulte que la mise en œuvre de la politique monétaire, sur la base d'un cadre réglementaire pertinent, est confiée à la Banque d'Algérie qui doit veiller à la stabilité interne et externe de la monnaie nationale.

Il importe de souligner que ce nouveau cadre légal a laissé une plus grande flexibilité à l'autorité monétaire, le Conseil de la monnaie et du crédit, en matière de développement de l'instrumentation monétaire pertinente. En effet, le Conseil de la monnaie et du crédit est investi, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit du 26 août 2003, de pouvoirs dans les domaines de la définition, des règles de conduite, du suivi et de l'évaluation de la politique monétaire.<sup>30</sup>

L'avènement de l'excès de liquidité sur le marché monétaire dès le début de l'année 2002 a amené la Banque d'Algérie à renforcer particulièrement les instruments indirects de politique monétaire qui comprennent toujours les instruments de refinancement et donc d'injection de liquidités. Ces derniers n'étant plus actifs depuis fin 2001, la Banque d'Algérie a dû recourir à partir d'avril 2002 à de nouveaux instruments de politique monétaire pour absorber l'excès de liquidité devenu même structurel.<sup>31</sup>

---

<sup>29</sup> Règlement n° 04-02 du 4 mars 2004.

<sup>30</sup> Article 62 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>31</sup> Ordonnance n° 10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relatives à la monnaie et au crédit.

En plus de ces instruments indirects de politique monétaire qui contribuent conjointement à résorber l'essentiel de l'excès de liquidité, le troisième instrument actif de politique monétaire est constitué par les réserves obligatoires dont le dispositif opérationnel a été redéfini en 2004.

Les réserves minimales obligatoires sont un instrument institutionnel particulier de politique monétaire qui ne se traduit pas par des interventions de la Banque d'Algérie, mais par une obligation de constitution de dépôts par les banques auprès de la Banque d'Algérie pour couvrir en moyenne mensuelle (période allant du 15 du mois en cours au 14 du mois suivant) le niveau des réserves obligatoires réglementaires.

Le cadre réglementaire relatif aux interventions de la Banque d'Algérie au titre de la mise en œuvre des objectifs de politique monétaire arrêtés par le Conseil de la monnaie et du crédit, a été revu et complété en 2009 et ce, en relation avec les développements récents de par le monde en matière de politique monétaire suite à la crise financière internationale. Aussi, le Conseil de la monnaie et du crédit a édicté le règlement n° 09-02 du 26 mai 2009 relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire. Ce règlement a normalisé les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et a explicité.

Le cadre opérationnel de la politique monétaire a été ainsi consolidé, au moyen d'un arsenal complet de dispositifs d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et hors marché monétaire.

Cela a été suivi en 2010, par une réforme du cadre légal de la politique monétaire. Les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 relatives à la monnaie et au crédit, donnent un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire.

Cette importante réforme du cadre de la politique monétaire met en avant la nécessité de ciblage d'inflation, après la bonne performance en matière de contrôle de l'inflation en contexte d'excès structurel de liquidité sur le marché monétaire et des leçons tirées de la crise financière mondiale.<sup>32</sup>

Enfin, si les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation sont désormais recherchés et suivis de façon rigoureuse, la Banque d'Algérie veille à minimiser tout écart entre la prévision

---

<sup>32</sup> Ordonnance n° 10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relatives à la monnaie et au crédit.

d'inflation à court terme et l'objectif retenu par le Conseil de la monnaie et du crédit, en ajustant la conduite opérationnelle de la politique monétaire et retourner à la cible dans un délai raisonnable comme en témoigne l'expérience de l'année 2013. Cela fait appel, parfois, à d'autres mesures de nature structurelle, à l'exemple de celles concourant à la lutte contre l'inflation endogène.

D'ailleurs, cette dernière a caractérisé le phénomène inflationniste en 2011 et 2012, tout comme en 2009, alors que sur une longue période (2001-2013) l'agrégat M2 (hors dépôts des hydrocarbures et dépôts en devises) reste le principal déterminant en la matière d'inflation.

## Conclusion

Pour conclure, la monnaie est traditionnellement définie à partir de trois fonctions fondamentales qui contribuent au fonctionnement de l'économie : unités de compte, intermédiaire d'échange ou moyen de paiement et réserve de valeur.

D'autre part, il est à noter que la monnaie est créée par des institutions privées en concurrence et orientées par la recherche de profit. Ainsi, pour le banquier, le crédit est pleinement justifié dès lors que le bénéficiaire sera en mesure de rembourser sa dette à la date prévue.

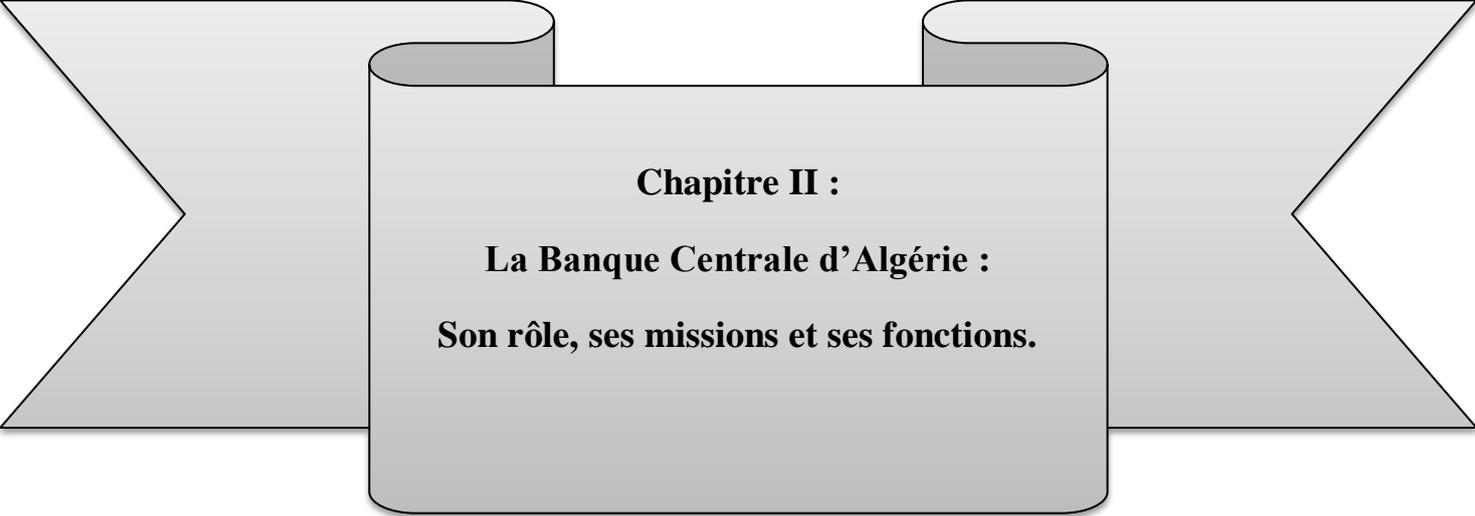
Mais, si l'ensemble des crédits accordés provoque une création de moyens de paiements excédents les exigences de l'équilibre économique, le processus inflationniste peut prendre de l'ampleur sans compromettre pour autant le remboursement des créances bancaires. Il s'avère indispensable de contrôler la capacité des banques à créer la monnaie car elles sont relativement *immunisées* contre une dégradation de la qualité de la monnaie.

A cet effet la politique monétaire englobe l'ensemble des moyens dont disposent les autorités monétaires pour agir sur l'activité économique par l'intermédiation de la masse monétaire, et s'il est certain que la politique agit de plus en plus dans des conditions difficiles et incertaines (si on considère qu'en Algérie l'évolution de la variable avoirs extérieurs influence directement la conduite de la politique monétaire), cela ne signifie pas pour autant que cette politique est condamnée au déclin.

Aujourd'hui, les impulsions de la politique monétaire se transmettent à l'économie réelle par l'intermédiation de l'ensemble des mécanismes et comportements financiers. C'est la raison pour laquelle les techniques de contrôle utilisées par la politique monétaire doivent être plus globales. Ce qui revient à tenir compte de l'ensemble des marchés de capitaux et des institutions financières, à recourir à des instruments pour surveiller à la fois les agrégats et les marchés des capitaux et à dépasser le cadre national pour s'engager dans une coopération internationale, afin de résoudre le problème d'efficacité de cette politique. <sup>33</sup>

---

<sup>33</sup> BERGER P. et ICARD A., La monnaie et ses mécanismes, 12e édition, Collection Que sais-je ?, PUF, Paris, 1995, P. 119.



**Chapitre II :**  
**La Banque Centrale d'Algérie :**  
**Son rôle, ses missions et ses fonctions.**

## **Introduction**

La banque centrale d'Algérie occupait une place importante dans la politique monétaire et financière de l'Algérie. Mais après les réformes, cette place s'élargissait de plus en plus. C'est avec la loi 88-06 du 12-01-88 et principalement avec la loi de 14-04-90, que la banque centrale d'Algérie, a retrouvé toute sa force, en instaurant un système financier ouvert sur l'extérieur, suivant des normes universelles et selon les programmes modernes préconisés.

Après l'indépendance, l'Algérie récupère son « droit régalien d'émettre de la monnaie ». De la banque centrale d'Algérie consiste à créer et à maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie. Pour éviter ces crises en matière d'objectifs de la politique monétaire et d'instruments de sa conduite, la Banque Centrale d'Algérie présente au conseil de la monnaie et du crédit, au début de chaque année, les prévisions de l'évolution des agrégats de monnaie et du crédit.

La banque centrale a pour mission de créer et de maintenir, dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les condition les plus favorables à un développement de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays , tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie. A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de régularisation le marché des changes.

En effet, la Banque Centrale d'Algérie n'est plus une entreprise publique économique puisque, conformément à la loi relative à la monnaie et au crédit, c'est un établissement national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, avec une capitale constituée par une dotation entièrement conscrrite par l'Etat.

## **Section 1 : la Banque d'Algérie**

La Banque d'Algérie est un établissement national doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière, la Banque d'Algérie est réputée commerçante dans ses relations avec les tiers.

### **1.1 Historique et création de la banque d'Algérie**

La Banque Centrale d'Algérie fut créée par la loi numéro 62-144 votée par l'Assemblée constituante le 13 Décembre 1962, portant création et fixant les statuts de la Banque Centrale. Des aménagements furent apportés au cours des années 70 et le début des années 80. La réforme du système financier, tant dans son mode de gestion que dans ses attributions, devenait néanmoins impérative.

La loi n° 86-12 du 19 Août 1986 portant régime des banques marque l'amorce de la refonte du système bancaire algérien.

C'est ainsi que la Banque Centrale recouvre des prérogatives en matière de définition et d'application de la politique monétaire et de crédit, en même temps qu'étaient revus ses rapports avec le Trésor Public.

Ces aménagements se sont toutefois avérés peu adaptés au nouveau contexte socio-économique marqué par de profondes réformes.

La loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit allait redéfinir complètement la configuration du système bancaire algérien.

La loi confère ainsi une large autonomie, tant organique que fonctionnelle à la Banque Centrale, désormais dénommée Banque d'Algérie.

\*L'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit abroge la loi n°90-10 du 14 avril 1990.

\*L'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

La direction, l'administration et la surveillance de la Banque sont assurées respectivement par le Gouverneur, le Conseil d'administration, présidé par le Gouverneur et par deux censeurs. Le Conseil d'administration est composé de trois Vice-Gouverneurs et de trois hauts fonctionnaires désignés en raison de leurs compétences en matière économique et financière.

Le Gouverneur est nommé par décret présidentiel. Les trois Vice-Gouverneurs sont nommés dans les mêmes conditions. Les autres membres du Conseil d'administration sont nommés par décret exécutif.

Les censeurs sont nommés par décret présidentiel, sur proposition du Ministre chargé des finances.

Le Conseil d'administration, jouit des prérogatives classiques reconnues à un organe de ce type.

## **1.2. Rôles et Missions**

En vertu des dispositions de la loi n°10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, la Banque d'Algérie se définit les missions suivantes :

- Elle maintient les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie dans le domaine de la monnaie, du crédit et du change.
- Elle établit les conditions générales dans lesquelles les banques et les établissements financiers algériens et étrangers peuvent être autorisés à se constituer en Algérie et à y opérer.
- Elle établit les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être modifiée ou retirée.
- Elle détermine toutes les normes que chaque banque doit respecter en permanence, notamment celles concernant :
  - Les ratios de la gestion bancaire ;
  - Les ratios de liquidités ;
  - L'usage des fonds-risque en général, etc.

## **1.3. Organisation de la banque**

Pour mener à bien ses missions, la Banque d'Algérie est organisée au niveau central en sept (7) Directions Générales s'occupant des départements d'études, d'inspection et des activités bancaires ;

### **1.3.1. Direction Générale des Études**

La direction générale des études a pour mission d'assurer et de développer la fonction d'étude afin d'asseoir une stratégie en matière de politiques monétaires et de change visant à définir et à mettre en place les meilleures conditions d'une collocation adéquate du crédit à l'économie nationale, du fonctionnement des marchés monétaires et financiers et de stabilité du secteur financiers par le contrôle prudentiel.

A ce titre, la direction générale des études est chargée de mener, en concertation avec les structures concernées de la banque, toute analyse, étude, et investigation dans les domaines

économiques monétaires et financiers et notamment celle portant sur l'analyse des mécanismes macro-éco, pour l'appréhension de la mutation du secteur financiers sur les équilibres externes pour une meilleur adéquation des mouvements de capitaux avec la politique du taux de change et sur la discipline financière.

Les travaux d'études et la programmation de leur réalisation sont en fonction :

Des obligations légales, réglementaires et conventionnelles de la banque,

Des besoins exprimés par la direction générale des études ou autres structures centrales

Des orientations et objectifs fixés par le gouverneur de la banque

Eventuellement des demandes prévenant d'institutions externes à la banque,

Par ailleurs, la direction générale des études est chargée, avec d'autres structures de la banque d'Algérie de suivi des activités et des relation avec les organismes officiels, régionaux et multilatéraux, dans le but de la réalisation de ses missions, la direction générale des études organisée en directions est chargée :

- De la modélisation ;
- Des analyses de conjoncture ;
- Des statistiques ;
- De la documentation, la publication et de l'interprétariat ;

Dont les attributions respectives sont comme suite :

➤ **La direction des relations avec les organismes officiels et multilatéraux**

Cette direction a pour mission principale le suivi des activités et des relations avec les organismes officiels et multilatéraux.

➤ **La direction des analyses de conjoncture**

A pour mission principale de répondre aux besoins de la décision économique en élaborant et en rendant disponible une information quantitative et qualitative qui soit permanente dans sa traduction et ou sa diffusion, pertinente dans son contenu et sa périodicité systématique de la part de sa capacité à rendre compte d'une grandeur ou d'une situation économique.

➤ **La direction des statistiques**

La direction des statistiques a pour mission principale d'assurer la collecte , le traitement la conservation et la diffusion , selon des modalités arrêtées différées, de certaines données, d'informations susceptibles de répondre aux besoins des travaux d'analyse, de modélisation et d'études économiques en général et celles portant sur le systèmes monétaire et financier en particulier que les structures de la banque effectuent dans le cadre de leurs missions respectives ;

### ➤ **La direction de la documentation des publications et l'interprétariat**

A pour mission essentielle d'organiser et de gérer le fonds documentaire, de suivre, d'assurer l'ensemble des publications, de réaliser des travaux d'interprétariats et traduction par le personnel et les chercheurs de la banque.

### **1.3.2. Direction Générale de l'Inspection Générale**

La direction générale de l'inspection générale a pour mission la vérification et le contrôle de toutes les activités de la banque relative : D'une part à son organisation et sa gestion administrative qu'aux opérations qu'elle effectue pour son compte et pour celui de l'état, d'autre part aux opérations bancaires et financières des banque des établissements financiers et autres institutions non bancaires en matière de distribution de crédit, de gestion des engagements financiers envers l'étranger, le marché des changes et le mouvement de capitaux avec l'étranges. Aussi la DGIG est chargé de contrôler le respect par les banques et les établissements financiers des dispositions législatives qui leurs sont applicables en organisant le contrôle sur place par l'intermédiaire de ses agents.

Pour l'exercice des missions relatives à son objet, la DGIG est organisée en deux directions :

- L'une chargée de l'inspection interne ;
- L'autre chargée de l'inspection externe (pour le compte de la commission bancaire) ;

Dont les attributions respectives se répartissent comme suit :

#### ➤ **Direction de l'inspection interne**

La direction de l'inspection interne a pour mission principale d'une part la vérification et le contrôle de toutes les opérations et les activités des structures de la banque et d'autre part le contrôle des établissements financiers et toute institution non bancaire visée par la loi.

#### ➤ **Direction de l'inspection externe**

La direction de l'inspection externe est l'organe de banque chargé pour le compte de la commission bancaire d'organiser le contrôle sur pièces et exercer le contrôle sur place par l'intermédiaire de de ses agents.

### **1.3.3. Direction Générale du Crédit et de la Réglementation Bancaire**

La direction générale du crédit et de la réglementation bancaire a pour mission d'une part, d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du crédit et de mobilisations de l'épargne et d'autre part, de veiller à la coordination et à la cohérence de l'ensemble de la réglementation bancaire relevant des prérogatives de la banque. A ce titre, il est chargé de participer à l'élaboration, d'organiser, de gérer et de contrôler toutes les opérations liées à la

politique d'épargne du crédit particulièrement celles de refinancement des banques, d'assurer la gestion et la dynamisation du marché monétaire

Pour exercer des missions relatives à son objet, la direction générale et de la réglementation bancaire est organisée en 4 directions chargées :

- Du refinancement
- Des marchés monétaires et financiers
- De la réglementation bancaire et des agréments
- Des centrales des risques, des bilans et des impayés

Dont les attributions respectives se répartissent comme suit :

➤ **Direction de refinancement**

La direction de refinancement a pour mission principale d'organiser et de gérer toutes les opérations de refinancement des banques en matière de réescompte ainsi que l'initier et de proposer toutes dispositions réglementaires liées à la politique de refinancement et de collecte de ressources.

➤ **Direction des marchés monétaire et financiers**

La direction des marchés monétaire et financiers a pour mission principale de gérer dynamiser et moderniser le marché monétaire et de participer et favoriser la création d'un marché des capitaux dans une perspective à court moyen, et long terme.

➤ **Direction de la réglementation bancaire et des agréments**

La direction de la réglementation bancaire et des agréments a pour mission principale d'étudier en liaison avec les autres structures tout projet de réglementation bancaire d'initier et de proposer toutes mesures et positions réglementaire et plus particulièrement celles liées au crédit et enfin, étudier les dossiers de demande d'agrément.

➤ **Direction des centrales des risques des bilans et impayés**

A pour mission principale de mettre en place, d'organiser et de gérer les trois centrales des bilans et les impayés. A ce titre, elle est chargée de constituer et gérer à base de données sur la base de procédures, méthode et champs d'investigation définis par des centrales et mettre en place les différents fichiers nécessaires à chacune de ces centrales et assurer leur mise à jour de façon permanente.

Effectuer toute étude et analyse utile, sur la base des données fournis par les centrales, a même d'apporter un éclairage sur les principales tendances d'évolution du système économique national, et d'actualiser en permanence les données de base, et assurer un traitement et une production d'information statique actualisée.

### **1.3.4. Direction Générale des Changes**

La direction générale des changes a pour mission d'assurer l'exercice du contrôle et de l'application de la réglementation des changes en relation avec les autres structures de la banque et les institutions externes concernées par la mise en œuvre des dispositions légales et règlement en matière de régulation économique, monétaire et financières entre l'Algérie et le reste du monde

A ce titre, elle est chargée conformément à la politique du gouvernement et des orientations du conseil de la monnaie et du crédit, de proposer, de faire appliquer et de contrôler toute instrumentation appropriée et veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et à la régulation du marché des changes

Elle est chargée en outre, de suivre et établir la balance des paiements de l'enregistrement et du suivre de la dette extérieure et des mouvements de capitaux

Pour la réalisation de ses missions, la direction générale des changes est organisée en quatre directions chargées de :

- Contrôle des changes ;
- La balance des paiements ;
- La dette extérieure ;
- Des mouvements de capitaux ;

Dont les attributions respectives se répartissent comme suit :

#### **➤ Direction du contrôle des changes**

La direction du contrôle des changes a pour mission essentielle d'initier, d'élaborer des textes réglementaires relatifs à la réglementation des changes, de veiller à leur bonne exécution d'une part et de contrôler, de s'assurer de la régularité de toutes les opérations de change effectuées par les structures de la banque, des banques intermédiaires agréées et autres institutions concernées et de suivi des opérations d'importations et d'exportation d'autre part.

#### **➤ La direction de la balance des paiements**

La direction de la balance de paiements a pour mission principale d'élaborer et de recueillir des statistiques en vue de l'établissement de la balance des paiements de même que la réalisation de toute analyse économique des comptes qui retrace les Opérations intervenues entre le pays et l'extérieur.

A cette fin, elle met au point les procédures d'élaboration de collecte des informations.

➤ **Direction de la dette extérieure**

La direction de la dette extérieure a pour mission principale d'élaborer, de suivre la situation de la dette extérieure et d'analyser son évolution et ses perspectives.

➤ **Direction des mouvements des capitaux**

Elle est chargée d'initier les projets de règlements relatifs aux mouvements de capitaux et de veiller au respect de la réglementation en vigueur.

### **1.3.5. Direction Générale de la Caisse Générale**

Elle a pour mission de veiller à réunir les conditions nécessaires pour une gestion harmonieuse de la circulation, fiduciaire (billets et pièce à travers l'ensemble des services des caisses : organiser, gérer, contrôler et surveiller toutes les opérations relatives à l'émission, la circulation, l'annulation et la distribution de la monnaie fiduciaire émise par la banque ainsi que le suivi et le contrôle de la circulation de tout autre signe monétaire admis en Algérie et enfin gérer les réserves d'or détenu dans ses serres

La direction générale de la caisse générale contribue à lier toute structure interne ou externe à la détection et la lutte contre les contrefaçons

Pour l'exercice des missions relatives à son objet, la direction générale de la caisse générale est organisée en deux directions chargées de :

- Contrôle ;
- Emission et annulations,

Dont les attributions respectives comme sont :

- La direction de contrôle ;
- La direction des émissions et annulations .

### **1.3.6. Direction Générale des Relations Financières Extérieures**

La direction générale des relations financières extérieures a pour mission, l'organisation, la gestion et le suivi des relations financières avec l'étranger.

A ce titre, elle est chargée de recherche, de mettre en œuvre les meilleures conditions de gestion des réserves de change, des emprunts mobilisés par la banque et les différents organismes algériens, des relations de coopération des accords de paiement conclus avec les partenaires des prêts dans le cadre bilatéral et de tout autre flux financiers ou titre de la dette extérieure.

La direction générale des relations financières extérieures et également chargée d'opérer les transactions sur devise en compte de la banque, elle organise des méthodes d'approche et d'intervention sur le marché des capitaux, et en assurer la surveillance.

Pour l'exercice des missions relatives à ses objets, la direction générale de relations financières extérieures est organisée en 2 directions chargées :

- De la gestion des avoirs et des opérations extérieures
- Des services bancaires étrangers
- Des marchés et financement extérieurs,

Dont les attributions respectives se répartissent comme suit :

➤ **Direction des services bancaire étrangers**

La direction des services bancaires étrangers a pour mission principale d'assurer le suivi de la coopération économique et de l'exécution des accords des prêts conclus par l'Etat et d'assurer le suivi des flux financiers et de certaines opérations de dette extérieure publique.

➤ **Direction des marchés et financements extérieurs**

La direction des marchés et financements extérieurs a pour mission principale d'encadrer l'endettement nouveau tant dans son volume que dans sa structure et de mettre en œuvre des instruments pour sa gestion active d'une part et de suivre et d'analyser les marchés et financement extérieurs, d'autre part.

### **1.3.7. Direction Générale du Réseau**

A pour mission en qualité de direction centrale d'organiser, et de coordonner, de suivre en collaboration avec les structures centrales concernées de la banque, les activités des sièges et des structures régionales sur lesquels elle exerce un pouvoir hiérarchique

A ce titre, elle est chargée de participer et de centraliser toutes les informations relatives à la gestion, le fonctionnement et les résultats de différentes structures qui la composent

Pour l'exercice des missions relatives à ses objets la direction générale du réseau exerce les attributions suivantes :

- Suivre, animer, coordonner et superviser l'ensemble des activités exercées par les directions régionales et les sièges centralisés et analyser les rapports périodiques, l'activité pour une évolution globale par fonction et nature ;
- Procéder à des contrôles du 1<sup>er</sup> degré auprès des structures du réseau ;
- Suivre et analyser des performances des activités du réseau et proposer toute mesure permettant d'améliorer son organisation et sont perfectionnement ;
- Proposer à la direction de la banque toute ouverture ou fermeture de chambres de compensation ;
- Suivre et centraliser toutes les informations relatives à la situation et à la gestion des ressources humaines et des moyens matériels des sièges et direction régionales ;

- La gestion des dossiers d'accréditation des sièges.
- La gestion des ressources humaines et matérielles des sièges ;

Deux (2) des Directions Générales gèrent des aspects spécifiques liés à l'émission de billets et à la formation bancaire, il s'agit de :

### **1.3.8. La Direction Générale de l'Hôtel des Monnaies (Imprimerie et frappe)**

La direction générale de l'hôtel des monnaies se charge de la réalisation et la fabrication des billets de banque des pièces de monnaie métalliques. Elle réalise certains articles relevant en outre de la souveraineté nominale, les instruments d'authentification (poinçons, cachets), les documents de valeur et de sécurité (passeports, timbres, postes, timbres fiscaux, bons, actions, diplômes, toute pièce d'indentification...) et les imprimés de banque dans les accords de sécurité les plus strictes. Elle est également chargée de règlement, d'organisation et d'assurer le contrôle de la sécurité de toutes les opérations liées à la fabrication des billets de banque des monnaies et des autres articles et documents ;

Pour la réalisation des missions relative à son objet, la direction générale de l'hôtel des monnaies est organisée en quatre 4 directions chargées :

- De la production fiduciaire
- De la frappe des monnaies
- Des Eudes de la programmation et de la maintenance
- De l'administration générale

Dont les attributions respectives se répartissent comme suit :

#### ➤ **Direction de la production fiduciaire**

La direction de la production fiduciaire a pour mission principale de produire par impression sur papier des billets de banque. Elle est également responsable de la production des documents de valeurs et de sécurité ainsi que les imprimés destinés à l'usage interne de la banque.

#### ➤ **Direction des monnaies et des médailles**

La direction des monnaies et des médailles a pour mission de produire par des procédures appropriées des pièces de monnaie, médailles, poinçons d'authentification insignes, cachets secs et autres articles de sécurité en métal ;

A ce titre elle est chargée de contrôler et gérer la quantité et la qualité des produits fabriqués.

#### ➤ **Direction des Eudes, de la programmation et de la maintenance**

La direction des études, de la programmation et de la maintenance a pour mission d'assurer le soutien technique aux différentes structures de la direction générale de l'imprimerie.

➤ **Direction de l'administration générale**

La direction de l'administration générale a pour mission principale d'assurer le soutien administratif aux différentes structures de la direction générale et gérer administrativement pour le compte de cette dernières.

### **1.3.9. La Direction Générale de l'École Supérieure de Banque**

Qui prend en charge la fonction formation et recyclage du personnel de l'ensemble du secteur bancaire.

- Deux (2) Directions Générales chargées de la gestion administrative et des moyens de la Banque, il s'agit de :

### **1.3.10. La Direction Générale des Ressources Humaines**

La direction générale de ressources humaines a pour mission de mettre en œuvre et d'assurer une politique cohérente et dynamique de gestion et de développement des ressources humaines de la banque telle qu'il est défini par le gouverneur de la banque. Pour la réalisation des missions relatives à son objet, la direction générale des ressources humaines est organisée en 4 directions chargées :

- Du personnel ;
- De la formation ;
- Des œuvres sociales ;
- De la sécurité et de la prévention ;

Dont les attributions respectives se répartissent comme suit :

➤ **Direction du personnel**

La direction du personnel est chargée d'assurer la mise en place et de veiller à l'application et au respect du statut du travailleur du règlement intérieur et de tous les instruments et procédures nécessaires à une gestion saine et efficace du personnel et notamment dans les domaines de recrutement ; du plan de carrières et de promotions du système de rémunérations des relations hiérarchiques et professionnelles et des conditions collectives de travail, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur .elle peut faire toutes propositions tendant à améliorer le gestion des ressources humaines.

➤ **Direction de la formation**

La direction de la formation a pour mission d'appliquer la politique de formation par le gouverneur de la banque en adéquation avec les exigences, les spécificités et la diversité des activités de la banque.

➤ **La direction des œuvres sociales**

La structure de gestion des œuvres sociales est chargée de la mise en place des activités sociales, culturelles et de loisir inscrites dans le programme annuel d'action conjointement arrêté par la présentation des travailleurs de la banque, pour son fonctionnement, elle est attachée administrativement à la direction des moyens généraux.

**1.3.11. La Direction Générale de l'Administration des Moyens et des Systèmes de Paiement.**

La Direction Générale de l'Administration des Moyens et des Systèmes de paiement pour mission principale d'assurer une meilleure gestion de tous les moyens mis à la disposition ou bien à la disponibilité de la banque. Elle est chargée de conserver en collaboration avec les structures concernées, en veillant et à l'application des plans informatiques et d'assurer la tenue régulière de la comptabilité, ainsi de mettre en œuvre les procédures et les méthodes de gestion des moyens, pour la réalisation des missions relatives à son objet, la direction générale de l'administration des moyens est organisée en 3 directions chargées de :

- De la comptabilité de budgets et du contrôle ;
- Des moyens généraux et du contentieux ;
- De l'informatique ;

➤ **Direction de la comptabilité, du budget et de contrôle**

La direction de la comptabilité, du budget et de contrôle a pour mission de concevoir, organiser, coordonner et contrôler la banque et d'assurer la tenue de la comptabilité, d'arrêter les comptes et les situations comptables destinées tant à l'usage interne qu'externe de la banque et d'élaborer les rapports et analyses y afférents.

➤ **La direction des moyens généraux et du contentieux**

Elle a pour mission de gérer, d'assurer et veiller à l'entretien et à la maintenance des biens, meubles et immeubles, de gérer les services communs, consolider et d'élaborer les programmes d'acquisitions de biens d'équipement et de produits consommables et de réaliser les programmations et le suivi technique des projets, de traiter, d'instruire et suivre les

dossiers des affaires relevant du domaine du contentieux et de gérer les acquisitions externes ainsi que les repérés et codes de la banque et la gestion de documents y relatifs.

➤ **Direction de l'informatique**

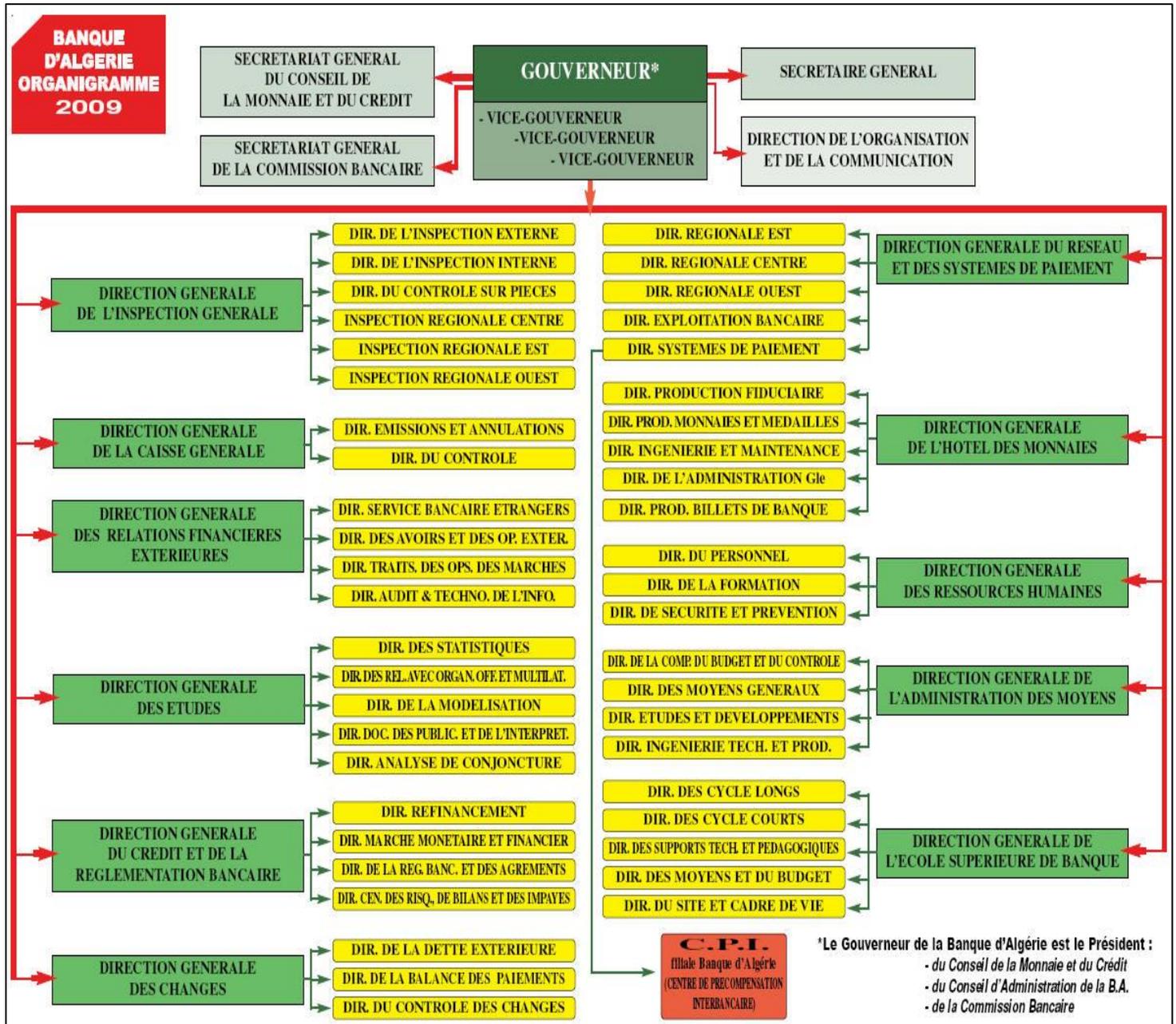
Elle est chargée d'étudier, de concevoir en collaboration avec les structures concernées, le système d'information et de communication de la banque et notamment des plans stratégiques qui en découlent. Elle doit réaliser en veillant à l'application des plans informatiques, du systèmes d'informations et de communication par le choix de la promotion des méthodes, technologie et instrument de normalisation, de mémorisations et à la gestion de la banque.

Elle dispose, en outre d'un réseau composé de 48 agences et succursales, lui assurant une présence effective dans chacune des wilayas du pays : les agences et succursales sont coordonnées par trois directions régionales implantées dans les villes d'Alger, Oran et Annaba.

Un personnel de près de 3000 agents contribue, à tous les niveaux, à la réalisation des objectifs de la Banque.

Un vaste programme de modernisation des équipements et des méthodes de travail ainsi qu'un programme de formation ont été mis en œuvre afin de permettre à la Banque d'Algérie de répondre et de veiller à ce que le système bancaire en général réponde aux exigences du nouveau contexte, tant national qu'international.

## 1.4 Organigramme



SOURCE : <https://www.bank-of-algeria.dz/html/present.htm>

## **Section 2 : La direction générale de la caisse générale**

Dans ce qui suit, nous présenterons la direction générale de la caisse générale qui a été notre organisme d'accueil.

### **2.1 Présentations de la caisse générale**

La caisse générale est soumise comme les succursales et agences aux dispositions du règlement général de caisse pour autant que ces dispositions puissent lui être applicables en raison soit de la nature de ses opérations, soit de la mission qui lui incombe.

Pour l'exercice de ses missions la caisse générale est organisée en 2 directions

- L'une du contrôle
- et l'autre des Emissions et annulations

### **2.2 Rôle et missions de la caisse générale**

- Elle veille à réunir les conditions nécessaires à une gestion harmonieuse de la circulation fiduciaire à travers l'ensemble des services de caisse ;
- Elle organise, gère et surveille toutes les opérations relatives à l'émission, la circulation, l'annulation et la destruction de la monnaie fiduciaire émise par la banque d'Algérie ;
- Elle assure le suivi et le contrôle de la circulation de tous les signes monétaires admis en Algérie ;
- Elle centralise la documentation relative à la circulation, dresse les statistiques nécessaires à l'information du gouverneur et des structures centrales et procède aux études qui lui sont demandé sur l'émission, la circulation et la destruction des billets ainsi que toutes autres questions ressortissant à son action .

### **2.3 Organisation de la caisse générale**

La caisse générale est organisée comme suit :

- **La direction de contrôle**

La direction de contrôle a pour mission principale de suivre et de contrôler toutes les opérations effectuées par la caisse générale et les produits entrant dans les processus de fabrication, à l'imprimerie, des billets et pièces ; à ce titre elle est chargée de :

- Suivre les acquisitions et les utilisations des matières et produits servant à la fabrication des billets et des pièces de monnaie et participer à leur conception ;

- Contrôler les mouvements enregistrés à la caisse générale et plus particulièrement les émissions des billets et pièces de monnaie ainsi que les annulations et les destructions des billets annulés ;
- Assurer une surveillance et un contrôle permanent dans les ateliers de « prise en charges » et des « annulations » ;
- Collecter et traiter toutes les informations et données statistiques en relations avec la circulation des billets et des pièces émises par la banque d'Algérie, ainsi que celles relatives aux opérations sur devises effectuées par les sièges ;
- Collecter, vérifier et consolider les données statistiques relatives aux émissions, mouvement annulations et destructions pour dresser des états et de rapprochement comptables.

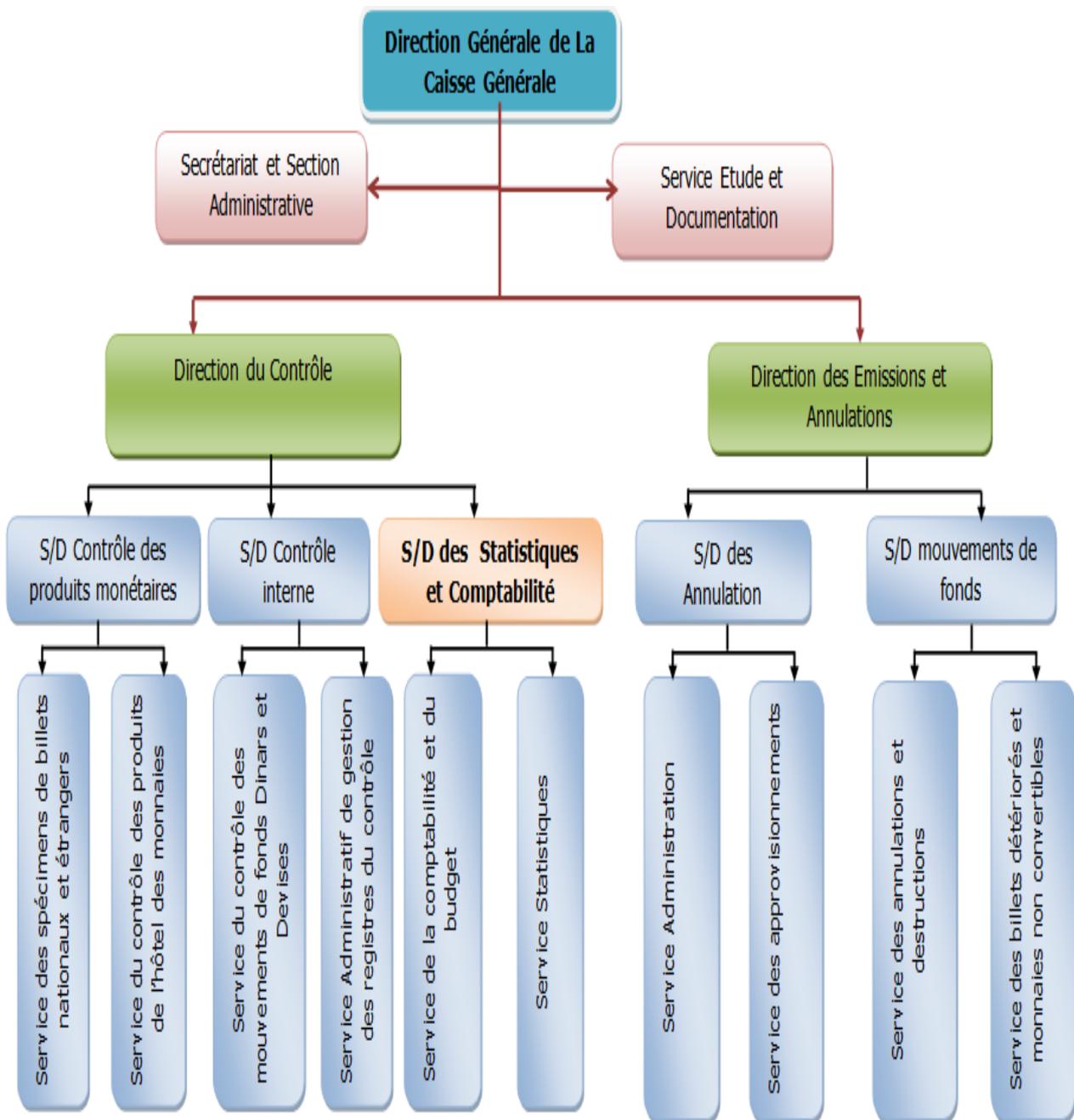
➤ **la direction des émissions et annulations**

La direction des émissions et annulations a pour mission de réaliser les opérations d'émission des billets et des pièces, d'annuler et de détruire les billets mauvais, de répondre quantitativement aux besoins de la circulation financière et de veiller à la qualité de celles-ci. À ce titre elle est chargée de :

- Réceptionner toute les livraisons de billet et pic et gérer les réserves correspondantes ;
- Assurer l'approvisionnement des sièges en billets et pièces de monnaie et veiller à une encaisse comptable avec une gestion équilibrée des encaisses de ces derniers ;
- Assurer l'annulation et la distribution des billets perforés, selon les normes et procédures réglementaires ;
- Analyser les billets ou parties de billets détériorés et leur remboursements immédiats, contre garanties ou sous réserves de dépôts et assurer la conservation et la gestion des réserves d'or détenues par la caisse générale ;
- Participation à toute opération de détection de contrefaçon ;

La figure suivante présente justement la structure de l'organigramme.

## 2.4 Organigramme



SOURCE : <https://www.bank-of-algeria.dz/html/present.htm>

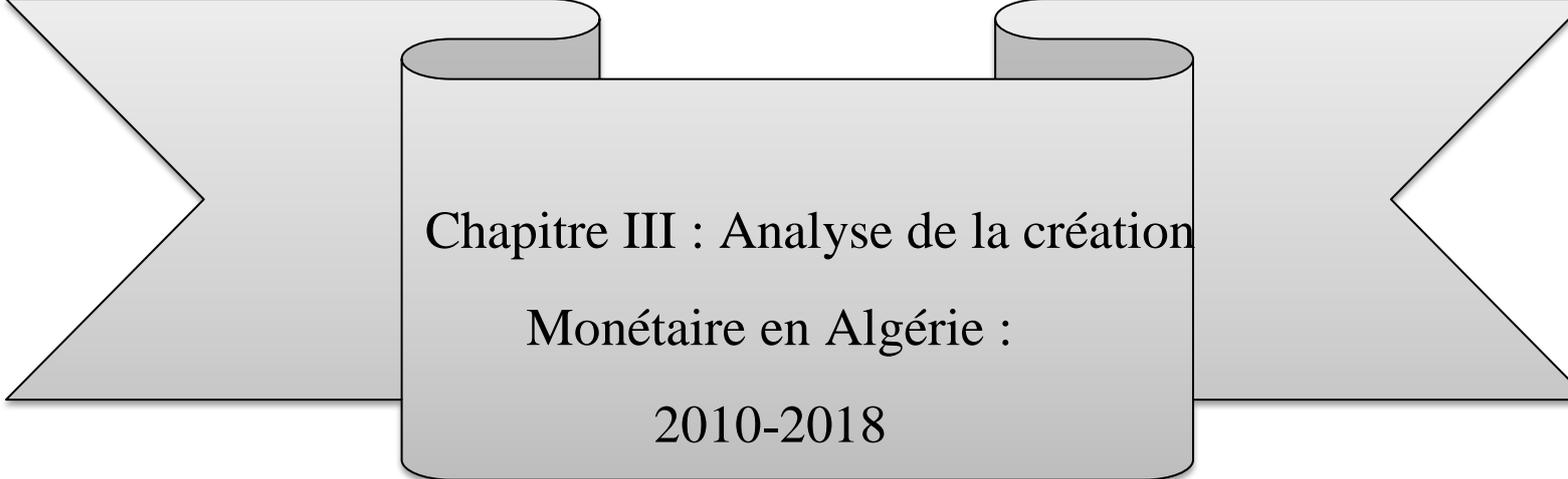
## **Conclusion**

Au lendemain de l'indépendance, la création de la Banque Centrale d'Algérie a constitué le premier élément d'un ensemble de mesures qui vont aller dans le sens de la mise en place d'un système bancaire authentique algérien.

La Banque Centrale a un objectif qui prend en compte les risques de déstabilisation auxquels est soumis le pays, mène une politique monétaire respectueuse. Le dernier bilan de l'exercice de la banque d'Algérie est partiellement positif, et contribue à une stabilisation proportionnelle de la situation monétaire.

Comme toutes les banques centrales à travers le monde, un des rôles de la Banque d'Algérie est de refinancer les banques commerciales, c'est-à-dire de leur fournir des liquidités (de la monnaie scripturale) lorsqu'elles en ont besoin, et aussi de fournir de la trésorerie aux banques commerciales leur permettant de faire face à leurs engagements envers la Banque centrale (achat de devises pour le compte de leurs clients) et les autres banques commerciales.

En outre, plus les banques disposent de liquidité bancaire (ou avoirs en compte courant à la Banque centrale), plus elles disposent de ressources pour l'octroi de crédits.



Chapitre III : Analyse de la création

Monétaire en Algérie :

2010-2018

## **Introduction**

La création monétaire est une opération qui consiste pour une banque ou plus généralement un établissement de crédit, à mettre à la disposition d'un agent économique non financier une certaine quantité de moyens de paiement utilisables sur le marché des biens et de services. Cette opération augmente la quantité de monnaie en circulation ou bien la masse monétaire qui existe dans l'économie.

Les acteurs de la création monétaire (la banque centrale et les banques commerciales) participent à des degrés différents à l'offre de monnaie, cette offre influence sur les indicateurs économiques en Algérie surtout sur le taux d'inflation. A ce titre, la BA a mis en œuvre une politique monétaire qui consiste à agir sur l'offre et la demande de monnaie.

Le présent chapitre porte sur l'étude et l'analyse du processus de la création monétaire en Algérie. Donc il est important de connaître l'évolution de la sphère monétaire en Algérie telle que la masse monétaire, ses contreparties, la liquidité bancaire qui seraient présentés dans la première section. La deuxième section porte sur l'étude de l'impact des fluctuations des prix du pétrole sur la sphère monétaire et sur le taux d'inflation et en fin la troisième section portera sur la conduite de la politique monétaire suivie par la BA durant cette période.

## Section 1 : Le circuit de la monnaie fiduciaire

La présente section s'intéresse aux étapes de création de la monnaie fiduciaire à la caisse générale.

### 1.1 . Les étapes de création de la monnaie fiduciaire à la caisse générale

#### 1.1.1 . La livraison des billets et pièces

La livraison de la monnaie fiduciaire est une opération de transferts des billets neufs et pièces métalliques fabriqués par l'hôtel de la monnaie à la caisse générale.

Et cette fabrication des billets et pièces se fait suivant la demande.

#### 1.1.2 L'émission des billets et des pièces métalliques

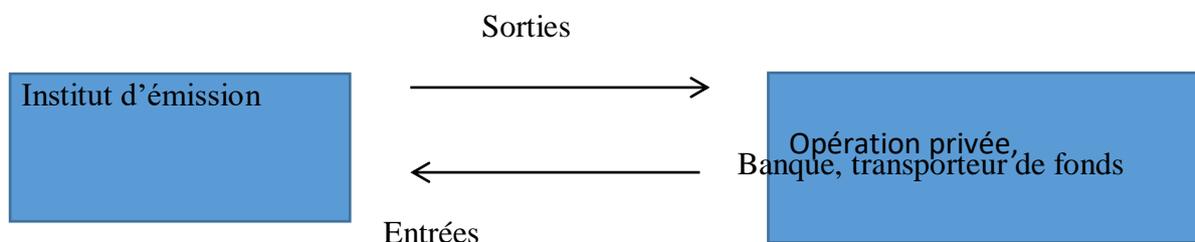
C'est une opération de mise en circulation c'est-à-dire mettre en valeur les billets et pièces qui ont été déjà livrés par l'hôtel des monnaies.

Un billet ou bien une pièce métallique sont considérés comme étant émis lorsqu'ils sortent des stocks d'un institut d'émission, ils deviennent alors une monnaie en circulation, ils sont ensuite retirés de la circulation lorsqu'ils sont versés au guichet d'un institut d'émission.

Tel que : les billets de 200 da années (voir annexe I)

Et les billets de 100 da années (voir annexe II)

Aussi les billets déchirés qui ne peuvent plus être utilisés.



### 1.1.3 Annulation des billets et pièces

C'est une opération de traitement des billets et pièces mauvais parvenus de l'hôtel des monnaies ou bien des sièges des réseaux.

### 1.1.4 . La destruction

C'est une opération de transferts des billets et pièces annulés vers le lieu de destruction.

### 1.1.5 . L'approvisionnement

C'est la remise des billets et pièces métalliques selon les besoins.

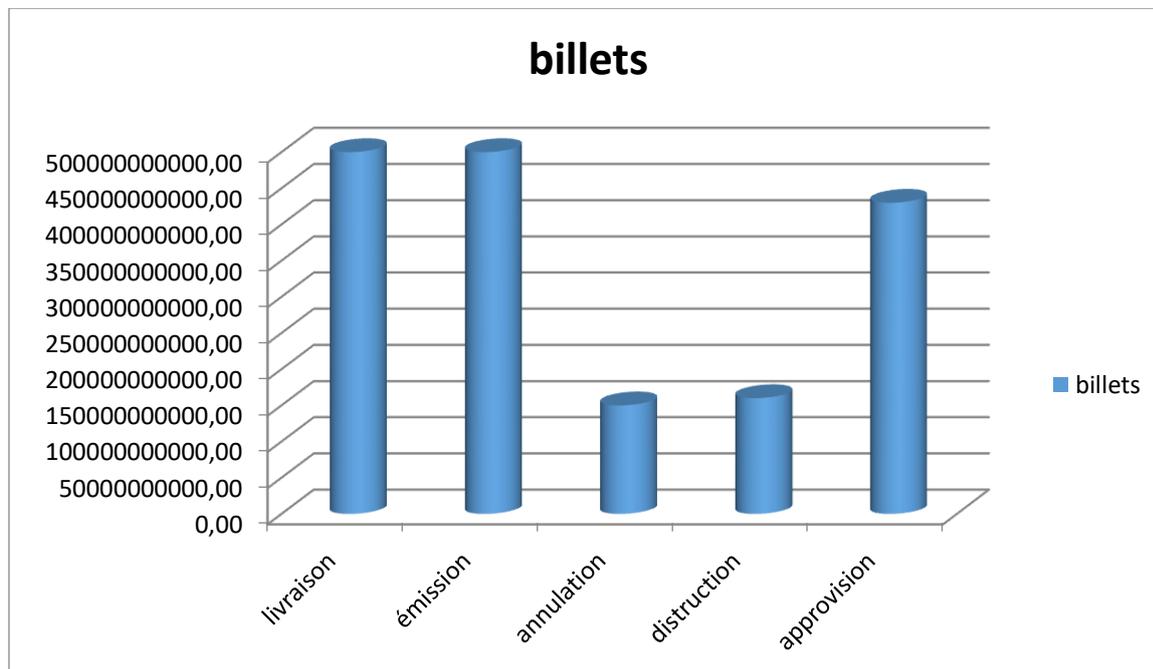
Cette remise se fait selon une demande effectuée par le directeur de la DGCG.

**Tableau n°02 : Les étapes de création de la monnaie fiduciaire à la caisse générale, unités en dinas algériens**

	2014	
	BILLETS	PIECES
LIVRAISON	500 000 000 000	5 000 000 000
EMISSION	500 000 000 000	5 000 000 000
ANNULATION	150 000 000 000	/
DESTRUCTION	160 000 000 000	/
APPROVISIONNEMENT	430 000 000 000	5 000 000 000

Source : réalisé à partir des données de la Banque d'Algérie.

Figure n° 03



Source : réalisé à partir des données de la Banque d'Algérie.

## Remarque

On peut dire que ce n'est pas forcément la même quantité livrée par l'hôtel des monnaies qui est mise en circulation. Le facteur déterminant des sorties de la monnaie est la demande des clients de la banque d'Algérie, sachant que ses clients sont (Algérie poste, et les banques).

Cette demande est différente d'une période à l'autre, de fois la banque fait face à une forte demande par exemple les périodes (des fêtes, l'aïd, le mois de ramadan).

## 1.2 L'évolution de la quantité de la monnaie fiduciaire en circulation

### 1.2.1 La monnaie bancaire

**Tableau n° 03 : L'évolution de la quantité de la monnaie fiduciaire en circulation**

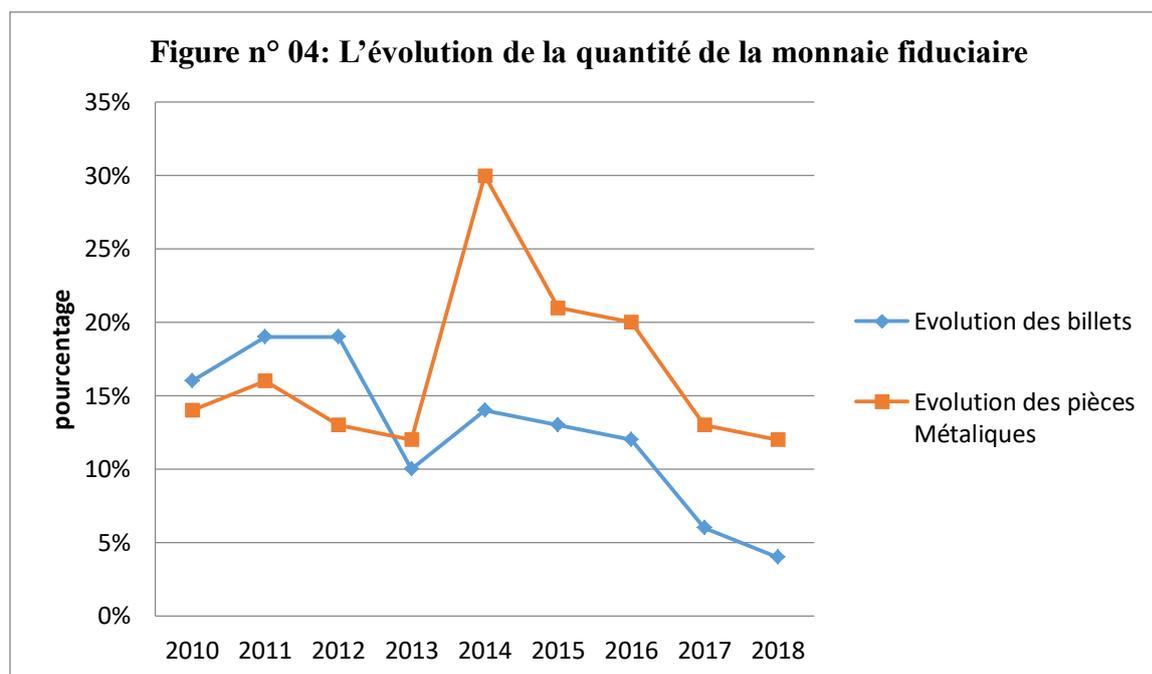
années	billets	taux de variation	pièces métalliques	taux de variation
2010	23 926 556 560 720,00	16%	170 962 486 976,91	14%
2011	28 413 031 656 460,00	19%	198 003 216 336,53	16%
2012	33 873 096 429 980,00	19%	224 282 673 018,35	13%
2013	37 326 389 509 220,00	10%	251 346 829 677,43	12%
2014	42 367 788 642 920,00	14%	327 963 818 384,07	30%
2015	47 691 146 632 850,00	13%	397 616 368 455,75	21%
2016	53 340 875 853 040,00	12%	477 885 663 152,09	20%
2017	56 695 033 425 740,00	6%	538 345 081 288,38	13%
2018	58 958 378 664 480,00	4%	538 345 081 288,38	12%

En cette période nous constatons une croissance sensible de la circulation fiduciaire qui est dû en terme réel à une forte demande de la monnaie fiduciaire.

Les principaux facteurs de l'augmentation de la circulation c'est l'augmentation des salaires, sachant que les premières sorties de la banque d'Algérie (BA), c'est l'alimentation des comptes (ccp).

- Aussi à compter d'avril 2011, la banque d'Algérie a mis un nouveau billet en circulation le billet de deux mille dinars « 2000 da », dans le cadre de l'amélioration de la circulation fiduciaire (voir annexe III).

Cette nouvelle émission a permis l'offre de la monnaie fiduciaire, d'enrichir la gamme des billets de banque qui passe à 5 coupures (voir annexe IV). Il faut aussi noter la création de pièce de 200 da, cette pièce est mise en application avec le règlement N° 02-12-du 3mai 2012 portant création, émission et mise en circulation d'une pièce de demande.



Source : réalisé à partir des données de la Banque d'Algérie.

Dans cette période de 2010-2018 on remarque une fluctuation des taux de la quantité de la monnaie fiduciaire en circulation qui est passée de 16% en 2010, à 19% en 2011 et 2012 due à la création d'une nouvelle coupure à partir de 2014 jusqu'au 2010 en remarque une baisse très considérable qui est passé de 14% en 2014 à 4% en 2018.

Ce phénomène est expliqué par la baisse de l'offre de la monnaie et l'augmentation des indices des prix.

### **1.2.2 Méthode de calcul de la monnaie fiduciaire en circulation**

Dans la méthode de calcul, la monnaie fiduciaire en circulation, la banque d'Algérie prend en considération le montant circulant dans le circuit bancaire, et le montant hors circuit bancaire, dont la BA retraite un chiffre brut par la soustraction de montant des encaisses des banques.

La monnaie hors circuit bancaire c'est la monnaie hors systèmes bancaires y compris la BA, on peut dire que la monnaie hors circuit bancaire c'est l'argent thésaurisé, c'est une volonté de garder son argent en dehors de circuit économique, c'est le fait d'accumuler de l'argent mais sans la possibilité de le faire fructifier, et il ne participe pas dans l'activité économique.

Dans le sens connu, la thésaurisation peut désigner une accumulation d'actifs accompagnés de leurs retraits des circuits productifs de l'économie (or par exemple).

On peut calculer la monnaie fiduciaire :

$$\text{CF} = \text{encaisse des banques de dépôts} - \text{CF hors banque}$$

## **Section 2 : analyse de la sphère monétaire en Algérie durant 2010-2018**

L'appréciation de l'évolution de la croissance de la masse monétaire est à relier à celle du PIB, et toute variation dans la sphère monétaire M2 et le PIB, signifie une variation dans l'indicateur économique, notamment le PIB. Il est nécessaire de connaître les différents contextes macroéconomiques en terme de masse monétaire ainsi que des contreparties et du côté de liquidité bancaire et leur évolution pendant la période allant de 2010 à 2018.

## 2.1 La structure de la masse monétaire en Algérie

La structure de la masse monétaire en Algérie est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau n° 04 : les composants de la masse monétaire (unités milliards de dinars)**

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Circulation fiduciaire	2 098,60	2 571,50	2 952,30	3 204,00	3 658,90	4 108,10	4 497,20	4 716,90	4 926,8
Dépôts à vue	3 657,80	4 570,20	4 729,20	5 045,80	5 944,10	5 153,10	4 909,80	5 549,10	5 371,80
dépôts ccp	735,5	1034	1349	1481,3	1483,3	3908,5	1164,4	1035,8	1105,5
totale M1	5 756,40	7 141,70	7 681,50	8 249,8	9 603,00	9 261,2	9 407,0	10266,0	11404,1
Quasi-monnaie	2 524,30	2 787,50	3 333,60	3 691,70	4 083,70	4 443,3	4 409,3	4 708,5	5 183,3
M2=M1+Quasi monnaie	2 524,30	2 787,50	3 333,60	3 691,7	4 083,70	4 443,3	4 409,3	4 708,5	5183,3
M2 (Masse Monétaire)	8 280,70	9 929,2	11015,10	11941,5	13686,7	13704,5	13816,3	14974,5	16636,7

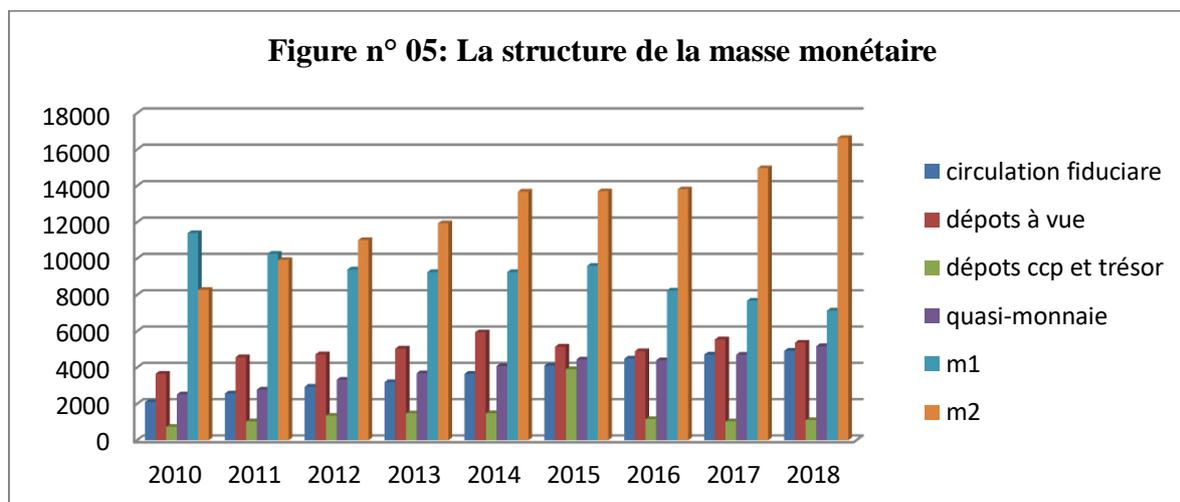
CF/M2	25,30%	25,90%	26,80%	26,80%	26,70%	30,00%	32,50%	31,50%	30%
M1/M2	69,50%	71,90%	69,70%	69,10%	70,20%	67,60%	68,10%	68,60%	69%

SOURCE : réalisé à partir des données de la Banque d'Algérie.

La situation monétaire algérienne est caractérisée par une forte croissance de l'agrégat M1 et M2. Le taux d'accroissement de l'agrégat M2 est toujours supérieur à 10%. Cependant, on peut noter une décélération de la croissance monétaire ces dernières années. La masse monétaire a connu une hausse considérable durant les différentes périodes qui ont marqué l'économie algérienne.

- La période 2010 – 2018 marque un tournant dans l'évolution de certains agrégats de la sphère monétaire
- L'évolution de la masse monétaire M2 au sens large présente des disparités importantes dans l'évolution de ses composantes.
- L'agrégat M1 qui avait substantiellement augmenté en 2014 à (16.4%), enregistre l'année d'après une baisse de 3%, sous l'effet de la diminution des dépôts à vue de (13.3%) dans les banques (alors que la monnaie fiduciaire a continué d'augmenter au rythme élevé de 12.3% à 14.2% en 2014).
- Quant aux liquidités quasi-monnaire, elles sont augmentées de 8.8 % tirées par la croissance des dépôts à terme des secteurs hors hydrocarbures (10.3%).
- Ces évolutions contrastées indiquent au final, que la contraction des ressources collectées par le système bancaire, provenant dans l'ampleur de choc externe sur l'économie nationale, s'est matérialisée aussi par un net recul de rythme de croissance des ressources des secteurs hors hydrocarbure et une accentuation d'un changement de structure de la masse monétaire où la part relative de la monnaie fiduciaire dans M2 passe à 30% fin de 2015 contre 26.3% fin de 2014.

- L'analyse des contreparties de la masse monétaire permet d'identifier les opérations qui effectuent l'évolution de la masse monétaire et de la liquidité bancaire.



Source : réalisé à partir des données de la Banque d'Algérie.

## 2.2. Les contreparties de la masse monétaire en Algérie

Les contreparties de la création monétaire font référence aux sources de la création monétaire, elles mettent en lumière le processus de la formation de la masse monétaire à l'échelle macro-économique.

En Algérie le processus de la création monétaire dépend de trois (3) sources principales :

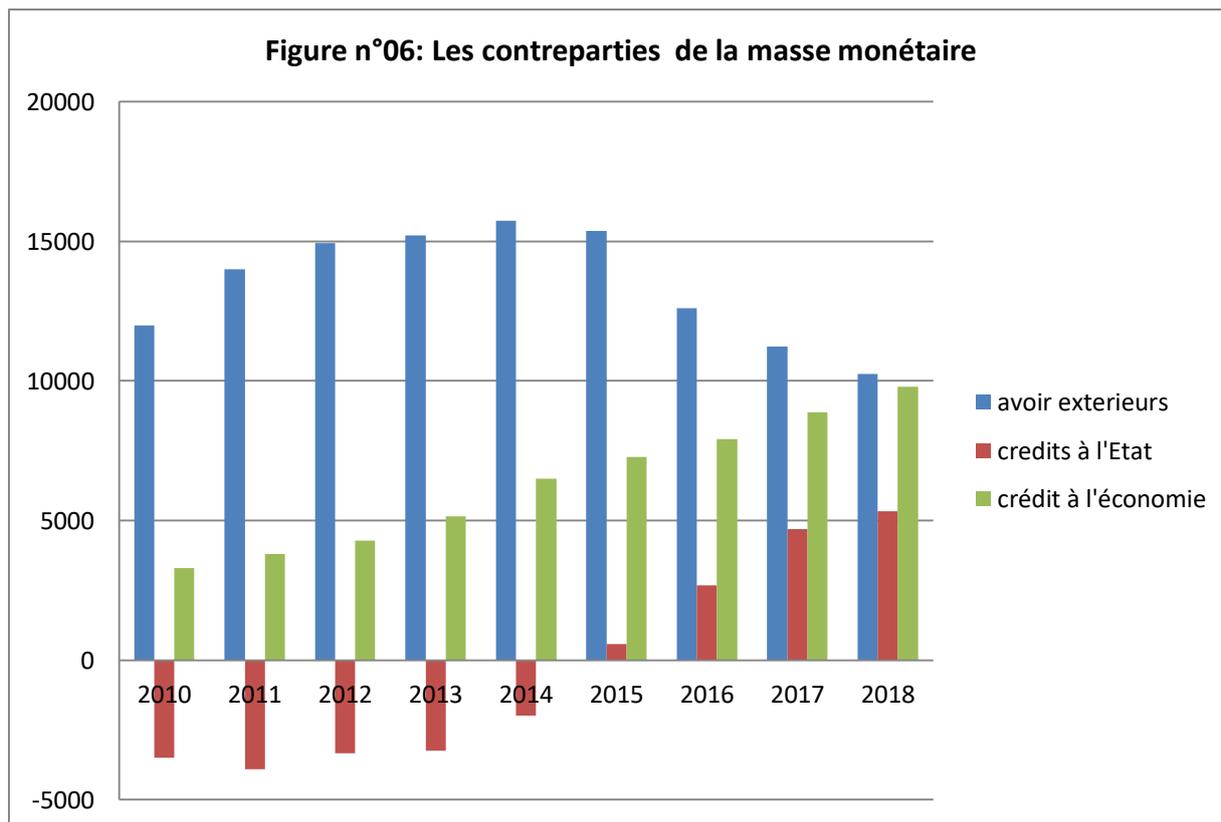
- Les avoirs extérieurs: ils comprennent principalement les avoirs en or détenus par la banque d'Algérie, la position à l'égard du FMI, les avoirs en devises de banque centrale, et des avoirs en devises convertibles des intermédiaires financiers bancaires (droits de tirage spéciaux) DTS.
- Crédits à l'état : représente le solde net des finances publiques c'est-à-dire le budget de L'état.
- Les crédits à l'économie, c'est des crédits accordés par les banques créatrices de la monnaie dites les banques commerciales aux entreprises et aux ménages, ainsi que les

crédits directs de la banque centrale à des organismes publics et des découverts accordés aux banques commerciales.

**Tableau n°05** : Les contreparties de la masse monétaire M2 (en Milliards de dinars).

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Avoirs extérieurs	11997	14000	14940	15225.2	15734.5	15375.4	12596.0	11227.4	10249.1
Crédits à l'Etat	-3500	-3900	-3334.1	-3235.4	-1992.4	567.5	2682.2	4691.9	5335.2
Crédits à l'économie	3300	3800	4287.6	5156.3	6504.6	7277.2	7909.9	8880.0	9792.6

Source : réalisé à partir des données de la Banque d'Algérie.



Source : réalisé à partir des données de la Banque d'Algérie.

Nous constatons d'après la figure ci-dessus que la création de la monnaie en Algérie est de source externe et que les avoirs extérieurs qui représentent ainsi la principale source de la création monétaire, connaissent une progression continue durant la période 2010-2014, cette progression s'explique par le fait que les avoirs extérieurs ont plus de 95% des recettes des exportations des hydrocarbures qui ont connu une nette progression durant cette dernière décennie. Le prix moyen annuel du baril de pétrole ayant dépassé la barre des 100 dollars entre 2011 et 2014.

Depuis, les prix du baril ont commencé à se redresser tout en fluctuant pour atteindre et 45,01 dollars /baril en 2015 et 53,97 dollars/baril en décembre 2016 puis 65,74 dollars/baril en décembre 2017.

Le rebond des prix du pétrole en 2017, après deux années de chute prolongée, s'est traduit par une hausse de la valeur des exportations d'hydrocarbures comparativement à 2016 de l'ordre de 18,9 % (-43,4 % en 2015 et -15,6 % en 2016), dans un contexte de baisse des quantités exportées (-2,2 %).

En effet, les exportations d'hydrocarbures sont passées de 27,92 milliards de dollars en 2016 (12,47 milliards de dollars au premier semestre et 15,45 milliards de dollars au second semestre) à près de 33,20 milliards de dollars en 2017.

Sous l'angle des opérations par lesquelles la masse monétaire M2 s'est accrue en 2017 (ses contreparties), on relève à partir de la situation consolidée de l'ensemble du système bancaire que :

- Les avoirs extérieurs nets (réserves de change exprimées en dinars) ont diminué de 10,9 % en 2017 (contre 18,1 % en 2016), soit d'un montant de 1 368,6 milliards de dinars.

Cette contraction plus faible que celle des flux nets négatifs du solde global de la balance des paiements (équivalent dinars de 21,76 milliards de dollars) s'explique principalement par l'évolution des cours de change des monnaies composant les réserves de change (dépréciation du dollar vis-à-vis de l'euro).

- Les crédits nets à l'Etat ont encore augmenté de 74,9 %, passant de 2 682,2 milliards de dinars à fin 2016 à 4 691,9 milliards de dinars à fin 2017, sous l'effet de la hausse des créances de la Banque d'Algérie sur le Trésor qui passent de -870,1 milliards de dinars à fin 2016 à 1 967,4 milliards de dinars à fin 2017 et en dépit de la baisse des créances des banques sur l'Etat (-11,0 %).

La hausse des créances nettes de la Banque d'Algérie résulte des achats directs de titres du Trésor, dans le cadre du financement non conventionnel, pour un montant de 2 485 milliards de dinars dont 300 milliards de dinars au titre de l'article n° 53 de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 et 2 185 milliards de dinars au titre de l'article n° 45 bis de la même ordonnance. Dans ce dernier montant, 570 milliards de dinars étaient destinés à la couverture des besoins de Financement du Trésor pour l'année 2017 et 1 615 milliards de dinars au financement de la dette publique interne et du Fonds national d'investissement.

- Les crédits à l'économie restent en évolution modeste en comparaison à celles des avoirs extérieurs, cette situation engendre une surliquidité bancaire.

Ils se sont accrus de 12,3 % en 2018 contre 8,4 % en 2016 pour atteindre 9792.6 milliards de dinars.

### 2.3 L'évolution de la masse monétaire en Algérie et le PIB

**Tableau n° 06 : L'évolution de la masse monétaire en Algérie et le PIB (Milliards de dinars).**

ANNEES	évolutions de M2 milliards de dinars	évolutions de M2 en pourcentage	évolutions de PIB en milliards de dinars	évolutions de PIB en pourcentage	la vitesse de circulation PIB/m2	le ratio de liquidité m2/PIB
2010	8280,7	15%	11991,6	20,30%	1,448138442	69%
2011	9929,2	20%	14526,2	21,10%	1,462977883	68%
2012	11015,1	11%	16115,5	10,90%	1,463037104	68%
2013	11941,5	8%	16569,2	2,80%	1,38753088	72%
2014	13686,7	15%	17228,6	3,50%	1,258784075	79%
2015	13704,5	0%	16702,1	-3,10%	1,218731074	82%
2016	13816,3	1%	17406,8	4,20%	1,259874207	79%
2017	14974,5	8%	18876,6	8,40%	1,260582991	79%
2018	16 636,70	11%	20 189,60	7%	1,213557977	82%

Source : réalisé à partir des données de la Banque d'Algérie.

L'augmentation du PIB est due à l'augmentation des recettes d'exportation des hydrocarbures. Quant à la vitesse de circulation de la monnaie, et suite à une hausse importante du PIB marqué par la politique monétaire en 2010-2018, elle a été en augmentation, ce qui a incité les ménages à mettre en circulation une partie de leurs fonds thésaurisés.

La vitesse de circulation de la monnaie est le nombre de fois que des transactions sont réalisées par une même unité de monnaie au cours d'une période déterminée.

En Algérie, la vitesse de la circulation de la monnaie a connu une variation. Elle enregistre une évolution maximale de 1.46 en 2011 et 2012 et une diminution à partir de cette date.

L'évolution de la vitesse de circulation de la monnaie traduit à cet effet, on a assisté à une expansion monétaire non proportionnelle à celle de l'évolution de PIB, ce qui reflète l'excès de liquidité de l'économie.

La diminution de la vitesse de circulation 2013-2018 est impactée par la forte baisse des dépôts du secteur des hydrocarbures, et pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis le début des années 2000 la liquidité bancaire en moyenne annuelle, s'est contractée, en passant de 2.826,3 milliard de dinars en 2014 à 2135 milliards de dinars en 2015.

Le ratio de liquidité appelé aussi coefficient minimum de liquidité, ce ratio est au moins égal à 100%.

Ce tableau nous montre l'évolution du ratio de liquidité de l'économie durant la période allant de 2010-2018.

La situation de surliquidité dans l'économie est illustrée par l'évolution de ce ratio qui passe de 68% à 82%.

Les facteurs autonomes de la liquidité bancaire permettent de comprendre les déterminants de l'évolution de ratio de liquidité tels qu'ils apparaissent dans la situation monétaire :

- Les avoirs extérieurs nets (AEN) ont diminué de seulement 2.3% soit 359.1 milliards de dinars, en raison de l'effet de conversion du stock de AEN en dinars.
- Cependant au titre de déficit du solde global de la balance des paiements, la liquidité bancaire a diminué de 2741.7 milliards de dinars.

- Cette diminution de la liquidité bancaire a été en partie compensée par la variation négative de 2336.6milliards de dinars des dépôts du trésor.
- Une augmentation de la circulation fiduciaire hors banque de l'Algérie de 449.2 milliards de dinars, soit un accroissement de 12.3% (15% en 2014), ce qui présente un facteur autonome de fonction de liquidités du système bancaire. Cette hausse traduit la transformation des dépôts en monnaie fiduciaire et constitue un facteur autonome de diminution de la liquidité bancaire.

### **Section 3 : les facteurs explicatifs de la variation de M2**

L'Algérie demeure massivement dépendante des hydrocarbures et le rôle de ceux-ci est encore plus déterminant dans l'équilibre des indicateurs de l'économie algérienne.

En effet, le prix du baril de pétrole demeure une variable d'ajustement décisive. Le prix de pétrole définit le taux de change par l'offre de devises qui reste le fait quasi exclusif des exportations d'hydrocarbures et en conséquence de la majorité des prix, vu le niveau de dépendance de l'économie algérienne.

Dans ce cas, l'accent sera mis sur les conséquences monétaires des fluctuations des prix du pétrole qui apparaissent suite à la monétisation croissante des revenus en devises, issus de l'exportation des hydrocarbures.

A l'instar des autres indicateurs de l'économie nationale, les indicateurs de la sphère monétaire subissent, eux aussi et fortement, l'impact des fluctuations du prix du pétrole. En effet, la variation des prix des hydrocarbures induit des effets directs sur l'offre de monnaie dans la mesure où les avoirs extérieurs constituent la principale source de la création monétaire en Algérie.

#### **3.1. L'impact des fluctuations des prix du pétrole sur la sphère monétaire**

Les revenus pétroliers en Algérie avaient connu une augmentation durant la décennie 2000 et au début de la décennie 2010. Ladite période est marquée par l'envolée des prix des hydrocarbures qui a permis en plusieurs occasions, de doubler le niveau des revenus pétroliers notamment durant les périodes de choc pétroliers tels que les chocs des années 2008 et 2014. Certains indicateurs reflètent que l'économie algérienne *est en bonne santé* ; le niveau élevé et

durable des prix du pétrole a permis au pays de restaurer ses équilibres macroéconomiques. En effet, durant la période précitée de hausse des cours pétroliers, la balance des paiements et le budget de l'Etat sont excédentaires, les réserves officielles de devises ont augmenté et la dette extérieure a diminué.

Cependant, l'aisance financière cache une situation économique difficile qui reste caractérisée par un très faible niveau de production et d'exportations hors hydrocarbures, un taux de chômage considérable, une économie informelle et des inégalités sociales de plus en plus fortes et un environnement institutionnel et administratif défaillant. Cette situation s'explique par la domination du secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) sur l'économie et la faiblesse des secteurs hors hydrocarbures.

### **3.1.1. L'impact des fluctuations des prix du pétrole sur les variables monétaires**

En 2010, les recettes hors hydrocarbures ont atteint un montant global de 4180.4 Mds de DA, correspondant à une progression de 15% par rapport à 2009. Par ailleurs, les augmentations qu'ont connu les prix des hydrocarbures depuis l'année 2010 ont permis à l'Algérie de bénéficier d'un transfert massif des capitaux, autrement dit, d'une explosion de revenus pétroliers. Cette situation reflète la croissance du secteur des hydrocarbures (augmentation de la production, des exportations et des prix) qui a, selon plusieurs études, des effets négatifs sur le reste de l'économie, à savoir : une instabilité des indicateurs économiques, une baisse de l'activité dans les secteurs hors hydrocarbures, une diminution des exportations, un accroissement de chômage, etc.

Ce processus contradictoire caractérisé par l'expansion du secteur des hydrocarbures (afflux important de devises) accompagnée d'une récession du reste de l'économie et, plus particulièrement, des activités hors hydrocarbures est appelé le « Syndrome Hollandais » ou le « *Dutchdisease* »<sup>34</sup>.

#### **a- L'impact des fluctuations des prix du pétrole sur l'offre de monnaie**

L'analyse de l'impact des variations des prix du pétrole sur l'offre de monnaie nécessite de faire un rappel sur les mécanismes de la création monétaire et de ses limites par le système bancaire représenté par les banques commerciales et la banque centrale.

---

<sup>34</sup> La notion de « syndrome hollandais » ou *dutchdiseas* en anglais a été utilisée pour la première fois par la revue anglaise « The Economist » en 1977 , p 82-83.

La liquidité bancaire comprend les billets de banque et les avoirs des établissements sur leur compte à la banque centrale (comptes créditeurs des banques à la banque centrale). Pour les banques, la liquidité correspond à la capacité de faire face à la demande de conversion en monnaie banque centrale de la monnaie qu'elles ont créée. La liquidité comprend deux niveaux:

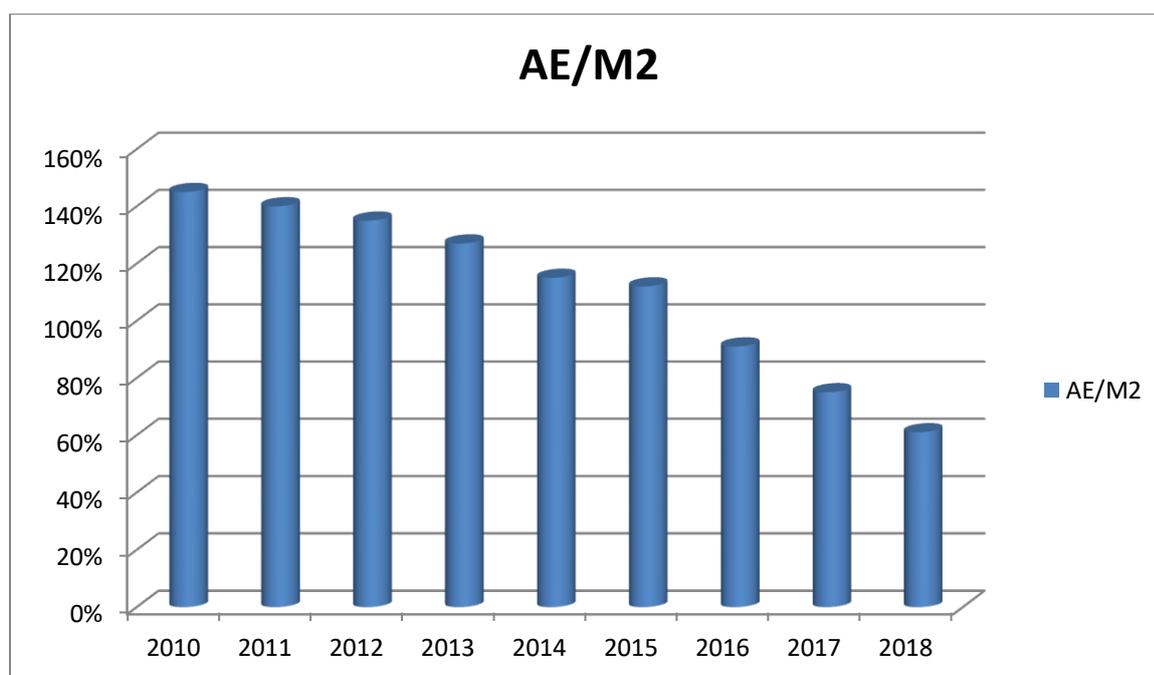
**-La liquidité immédiate** : se compose de la monnaie centrale qui se décompose en monnaie fiduciaire et en comptes créditeurs des établissements financiers auprès de la banque centrale. Cette liquidité correspond à la base monétaire qui reflète l'ensemble de la monnaie inscrite au passif de la Banque d'Algérie.

**-La liquidité potentielle** : correspond à l'ensemble des actifs mobilisables détenus par les banques.

### **b- L'impact des fluctuations des prix du pétrole sur les équilibres monétaires**

Dans le cas de l'Algérie, les avoirs extérieurs (devises) qui constituent le produit de l'exportation des hydrocarbures (97% des recettes d'exportation) représentent l'une des principales sources de la création monétaire.

**Figure n° 07 : Le ratio avoirs extérieurs nets/masse monétaire M2**



Source : Source : réalisé à partir des données de la Banque d'Algérie.

Les avoirs extérieurs sont une source instable de création monétaire car elle est influencée par les variations de forte amplitude des prix des hydrocarbures. À la fin du « choc externe », le ratio avoirs extérieurs nets/masse monétaire M2 s'élevait pour atteindre 100% en 2010-2014, ce qui fait dire à la BA que les avoirs extérieurs nets représentent la quasi unique source d'expansion des liquidités monétaires et quasi monétaires.

C'est le cas de l'Algérie à partir de 2010 jusqu'au 2014, où la balance des paiements enregistre une variation positive du solde à la suite d'une augmentation des revenus des hydrocarbures soit parce que les quantités exportées ont augmenté, soit parce qu'il s'est produit une hausse des prix du pétrole. Ainsi, l'incidence monétaire devient réelle lorsqu'il y a un accroissement de la liquidité du fait de la conversion des avoirs extérieurs en monnaie nationale. (Un effet expansif)

Lorsqu'il y a une contraction des revenus pétroliers et gaziers, on enregistre une baisse des réserves en devises et par conséquent l'économie est confrontée à une raréfaction des ressources financières internes et externes. Pour pallier à ce déficit le plus souvent inattendu, les pouvoirs publics sont contraints de recourir à l'emprunt international pour mobiliser les ressources externes et au financement monétaire pour disposer des ressources internes à partir de fin 2014 jusqu'à nos jours. (Un effet restrictif)

L'instabilité des avoirs extérieurs due à l'instabilité des prix du pétrole et des recettes d'exportation entraîne une instabilité de la masse monétaire et par conséquent, une instabilité de la valeur de la monnaie nationale (dinar).

### **3.1.2 . L'impact des fluctuations des prix du pétrole sur les crédits à l'économie**

L'économie algérienne est caractérisée par des structures de production rigides qui rendent le degré de sensibilité des capacités de production aux impulsions monétaires faibles.

De ce fait, le financement de la croissance économique à partir de la fiscalité pétrolière produit les mêmes résultats que lorsqu'il est fondé sur la création monétaire dans la mesure où la sanction principale est l'inflation.

La surliquidité dont a bénéficié le système bancaire algérien ces dernières années suite à la hausse des prix et des recettes pétrolières n'a pas permis, par ailleurs, d'accroître le volume des crédits à l'économie malgré la baisse des taux d'intérêts. En effet, l'accès au crédit,

notamment pour le secteur privé reste toujours problématique et l'investissement demeure pour l'essentiel le fait d'agents excédentaires (Etat, Groupe Sonatrach, IDE, secteur privé disposant d'autofinancement).

**Tableau n° 07:** l'évolution du ratio de crédit à l'économie sur le PIB en (%), en Milliards de dinars.

ANNEES	crédit à l'économie	évolutions de PIB en milliards de dinars	Crédit à l'économie/PIB
2010	3300	11991,6	28%
2011	3800	14526,2	26%
2012	4287,6	16115,5	27%
2013	5156,3	16569,2	31%
2014	6504,6	17228,6	38%
2015	7277,2	16702,1	44%
2016	7909,9	17406,8	45%
2017	8880	18876,6	47%
2018	9792,6	20 189,60	49%

Source : réalisé à partir des données de la Banque d'Algérie.

La tendance baissière du ratio crédits à l'économie/PIB en Algérie en 2011-2012, traduit les difficultés d'absorption productive des revenus pétroliers et la participation limitée des banques en faveur de l'accroissement de PIB, ce qui accentue, de plus en plus, le niveau de la liquidité de l'économie. Depuis 2013, il y a une tendance à la hausse du ratio crédits à l'économie/PIB.

Les crédits accordés aux ménages ont atteint 465,1 milliards de dinars à la fin décembre 2015, contre 404,0 milliards de dinars à la fin décembre 2014, soit une hausse de 15,13 %. Les crédits accordés aux ménages sont essentiellement des crédits hypothécaires, confortant la contribution de l'augmentation de l'offre de logements à la promotion de l'inclusion financière au profit des ménages.

Par ailleurs, l'évolution des crédits en 2017 indique que les banques privées accordent 13,2 % des crédits totaux. Mais si leurs parts dans les crédits à court terme sont relativement élevées (31,1 %) et en phase, en ce qui concerne les crédits à moyen terme, avec leurs poids dans l'activité bancaire globale (total actifs) à hauteur de 19,6 %, elle est, en revanche, insignifiante dans les crédits à long terme (2,1 %). De plus, sous l'angle du financement de l'investissement (crédits à moyen et long terme), les banques privées y sont peu présentes puisque leur part dans ce type de financement n'est que de 7,0%.

### 3.1.3. L'impact des fluctuations des prix du pétrole sur le taux d'inflation

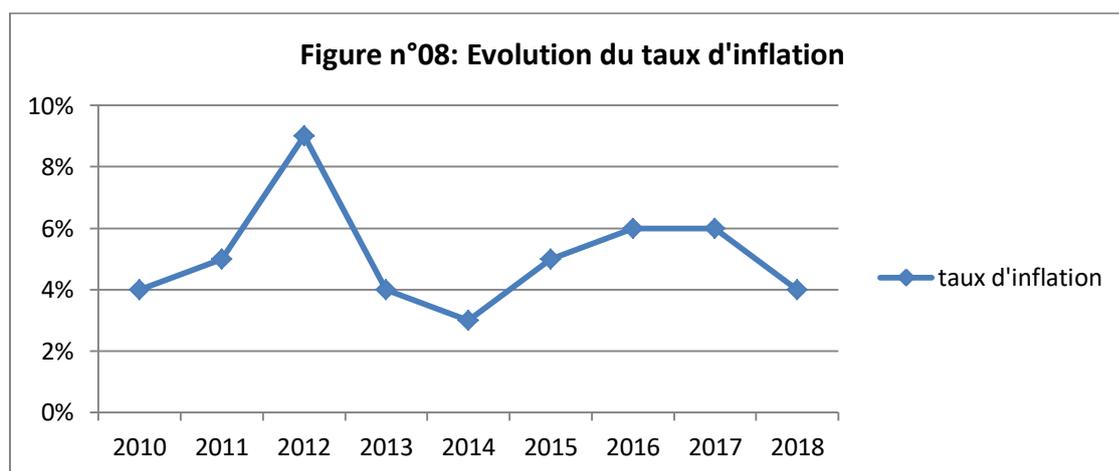
La conjoncture pétrolière exerce des effets directs sur l'offre de monnaie en Algérie et sur le niveau de la liquidité dans l'économie et par conséquent, sur le taux d'inflation.

En période de chute des prix du pétrole et des revenus pétroliers, l'offre de monnaie est « endogène » et l'obligation de refinancement s'impose à la banque centrale.

En période d'augmentation des prix du pétrole et des recettes en devises du pays, l'offre devient « exogène » puisqu'elle est soumise aux facteurs autonomes de la liquidité bancaire.

L'inflation reste sous contrôle notamment en périodes connaissant une conjoncture favorable du marché pétrolier (hausse des prix du pétrole) qui se traduit par une expansion monétaire et budgétaire et un gonflement des réserves de changes.

En Algérie, le taux d'inflation semble être maîtrisé durant ces dernières années, comme le montre la figure suivante :



Source : réalisé à partir des données de la Banque d'Algérie et de l'ONS

Cette situation s'explique par les politiques monétaires restrictives mises en place par les autorités monétaires ces dernières années et qui visent, essentiellement, la stabilité de la valeur de la monnaie nationale.

En effet, la création d'un fonds de régulation des recettes pétrolières a permis à la Banque Centrale de mieux gérer la liquidité supplémentaire qui découle des recettes d'exportation d'hydrocarbures. En effet, ce fonds permet d'absorber la liquidité en période de hausse des prix du pétrole et de l'injecter en période de baisse des cours de pétrole et de manque de liquidité sur le marché.

En 2012 le taux d'inflation a atteint 9%, puis après la période d'ajustement, l'Algérie a connu une période d'inflation modérée, sur cette période 2013-2018, le taux d'inflation n'a pas dépassé 5 %. Cependant, le taux d'inflation a dépassé ce seuil en 2016-2017 (5,74 % en moyenne annuelle), en contexte d'envolée des prix des produits de base sur le marché international et de forte progression des prix des produits frais sur le marché intérieur. L'inflation importée s'est ainsi conjuguée avec le phénomène d'inflation endogène.

Si le taux d'inflation annuel moyen a baissé à 3,91 % en 2018, l'année 2019 a été marquée par un choc des prix intérieurs de certains produits de base en début d'année, débouchant sur une nouvelle tendance à la hausse des prix à la consommation au second semestre. En moyenne annuelle, le taux d'inflation est ainsi passé à 3,1 % en juin 2019.

### **3.2 . L'impact de l'inflation sur la masse monétaire M2**

D'où vient l'inflation ? Lorsque la masse monétaire est importante, cela génère de l'activité économique et de la croissance, mais également de l'inflation. Au contraire une baisse de la quantité de monnaie en circulation provoque une contraction de l'activité économique par le manque de liquidité.

Certains économistes appelés monétaristes affirment que l'inflation est toujours et partout un phénomène monétaire. Ils considèrent en effet que l'inflation apparait parce que le stock de monnaie circulant dans l'économie est trop important par rapport à la quantité de biens et services offerts.

- Définition de l'inflation

L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix, et auquel se superposent des variations sectionnelles des prix.

- Les causes de l'inflation

- L'inflation monétaire

L'inflation est alors dû à l'augmentation de la masse monétaire (billets, pièces dépôts à vue, bon du trésor) par la banque centrale qui émet des billets de banque. Les raisons de cette

création sont expliquées dans la fiche dédiée de la création monétaire. La banque centrale n'est pas l'unique responsable de l'inflation monétaire. Les banques commerciales ont elles aussi un rôle très important de par les crédits qu'elles octroient aux divers agents économiques (particuliers, entreprises). On considère que l'inflation est liée à la mauvaise gestion de l'état qui recourt souvent à la technique de la « planche à billets » afin de réduire le montant de la dette publique à rembourser.

- L'inflation par les coûts ou encore l'inflation importée : L'inflation est alors due à l'augmentation du prix des matières premières importées qui se répercutent dans le prix de vente du produit final. A titre indicatif, prenons l'exemple d'un pneu qui est fabriqué à la base du pétrole, si le cours du pétrole augmente, alors l'entreprise créatrice de pneus se trouvera avec des coûts de fabrication plus importants, et devra donc répercuter cette hausse dans le prix de vente de ses produits. L'entreprise peut certes absorber une part de la hausse des cours des MP mais si la hausse est trop importante, il lui est très difficile de maintenir ses prix de vente. On parle de l'inflation importée.

- L'inflation par la demande

L'inflation est alors due à un déséquilibre entre l'offre et la demande d'un certain produit, en effet, si la demande est supérieure à l'offre, alors les prix augmenteront mécaniquement afin qu'un point d'équilibre soit trouvé. Si l'offre est incapable de répondre à la demande, alors la rareté du produit fera que les prix pourront continuer d'augmenter ce qui créera donc de l'inflation par la demande.

- L'inflation par l'indexation

L'inflation est alors due à l'indexation du prix de certains produits aux prix de produit intermédiaire nécessaire à sa fabrication reprenons notre exemple des pneus afin de faciliter notre compréhension. Si le prix de vente des pneus augmente, alors le prix de vente des voitures neuves est susceptible d'augmenter lui aussi étant donné que les pneus font partie intégrante des coûts de la voiture.

- L'inflation par manque de confiance en la monnaie

La monnaie que l'on utilise tous les jours n'a de valeur que par la confiance qu'on lui accorde sur les marchés financiers, le manque de confiance en une monnaie se traduit par la chute de son cours de change. Si par exemple les investisseurs sont méfiants envers une monnaie pour une raison donnée, alors cette monnaie va se déprécier face aux autres monnaies. En perdant de sa valeur, cela va favoriser l'inflation. En effet, il faudra par exemple payer plus cher en monnaie X pour importer des produits des autres pays.

- L'inflation par la politique monétaire

La baisse des taux directeurs par la banque centrale augmente mécaniquement l'inflation, en effet d'une part la monnaie va se déprécier du fait du phénomène du *carry trade* (devise moins rémunératrice) et d'autre part, les banques commerciales vont emprunter massivement auprès de la banque centrale. De plus les banques commerciales qui créeront aussi plus d'inflation. Il y a alors inflation due à la politique monétaire.

Les causes inflationnistes sont donc multiples et il est difficile de réduire l'inflation à un seul et unique facteur.

- Les conséquences de l'inflation

L'inflation est un « mal » analogue à une pathologie, quand elle se manifeste ; l'économie enregistre des effets nouveaux non souhaitables devant la hausse des prix qui ne cessent d'augmenter. La vie économique et sociale enregistre des effets indésirables, en effet les ménages essayant d'être rationnels dans leurs dépenses, les entreprises tentent de saisir la situation pour faire des profits, donc c'est un déséquilibre macroéconomique qui se matérialise par des conséquences sur le plan intérieur et sur le plan extérieur.

- Les conséquences sur le plan social

- La diminution du pouvoir d'achat

Devant la continuité des hausses des prix de tous les biens et services, les ménages préfèrent réaffecter leurs revenus à l'achat des marchandises avant que leurs prix n'augmentent davantage. Les conséquences les plus coûteuses pour les ménages, correspondent d'abord à une diminution du pouvoir d'achat ; on parle aussi dans certains cas même de dépréciation de la monnaie.

- Situation défavorable pour les revenus fixes

Comme le pouvoir d'achat désigne la quantité des biens et services qu'un revenu permet d'obtenir et de satisfaire les besoins de l'individu ; par conséquent, l'inflation avantage certains titulaires de revenus et désavantage d'autres ; c'est-à-dire que les personnes dont les revenus ne varient pas (revenus des fonctionnaires), les prix augmentent, ils voient leur pouvoir d'achat baisser de plus en plus.

- La création du chômage

En effet, l'inflation favorise le chômage, et la formation des marchés parallèles (*trabendo* en Algérie), on assiste aussi à une déchirure psychologique et sociale, comme la violence la délinquance...

- Les conséquences sur le plan économique

- La diminution de l'épargne

Sur le plan économique, l'inflation entraîne des conséquences importantes, il s'agit d'un phénomène qui accélère les dépenses de consommation au détriment de l'épargne, car devant les hausses continues des prix, les ménages en tendance à épargner moins et cela pour pouvoir utiliser leur revenu à l'achat de biens et services dans la crainte d'une nouvelle hausse se manifester.

Ils vont différer leur consommation, en ramenant la consommation future au présent, car le pouvoir d'achat de monnaie diminue d'un moment à l'autre.

- L'augmentation de la spéculation

L'économie assiste à des situations de gaspillage, cela peut être dû au surstockage, l'apparition des marchés parallèles dans lesquels les prix sont toujours poussés vers le haut.

On enregistre l'instauration des économies spéculatives pour attendre des gains faciles sans le moindre effort.

Aussi au niveau des entreprises, deux phénomènes principaux sont à relever, le 1<sup>er</sup> étant la préférence aux investissements spéculatifs au lieu des investissements productifs, le 2<sup>ème</sup> phénomène est celui des entreprises qui préfèrent augmenter les quantités produites au détriment de la qualité dans le but de profiter de la hausse des prix. Il est nécessaire de noter que parfois la hausse des prix devient une manière propice aux autres variables économiques; cela peut entraîner une concurrence non à la diminution des prix mais au contraire à leur augmentation parfois, les consommateurs préfèrent la hausse des prix de certains biens à leur pénurie et leur absence sur le marché.

- Les conséquences sur le plan extérieur

- Plus d'importations et moins d'exportations

Chaque pays souffrant du phénomène d'inflation, rend les exportations plus coûteuses et les importations moins chères. Par conséquent, l'économie enregistre une part importante que les exportations et par la suite un déséquilibre de la balance des paiements en terme de déficit : Le pays en question maintient sa compétitivité internationale, tant que les prix relatifs des produits à l'intérieur sont inférieurs aux prix de ces produits à l'extérieur.

### **3.3 La conduite de la politique monétaire durant la dernière décennie**

#### **3.3.1 La politique monétaire durant la période de surliquidité**

A partir des années 2010- 2018, l'économie algérienne a connu plusieurs changements par rapport aux années précédentes. En effet, avec la bonne conjoncture de la fiscalité pétrolière

résultant de la hausse des prix des hydrocarbures, l'Algérie passe d'une situation de pénurie à une situation d'excès de liquidité qui a commencé à apparaître à partir de 2007 qui a permis une amélioration de la situation des finances publiques. Ainsi, l'accumulation des recettes des hydrocarbures a permis au système bancaire de vivre une surliquidité structurelle.

Les instruments utilisés durant la période de la surliquidité, avec l'avènement de l'excès de liquidité depuis 2010 sur le marché monétaire, la banque d'Algérie a particulièrement renforcé les instruments indirects de la politique monétaire. Au début, la banque d'Algérie n'a pas pu faire appel à tous les instruments de marché pour la conduite de la politique monétaire. Elle s'est appuyée sur l'utilisation de l'instrument des réserves obligatoires et sur la reprise de liquidité par appel d'offre pour absorber une partie de l'excès de liquidité des banques et contenir la croissance de la masse monétaire.

#### - Les réserves obligatoires

Afin de réduire la surliquidité globale et atténuer l'effet inflationniste, la banque d'Algérie a réactivé dès le début 2010 l'instrument traditionnel de réserves obligatoires, qui a été utilisé de manière active depuis 2010. Ce coefficient a été l'objet d'ajustements : il a été de 6,5 % entre 2002 et 2007. Ce coefficient a été modifié selon l'instruction n° 13-07 du 24 décembre 2007 où il a atteint 8%, et cela est dû à la hausse des prix moyens des hydrocarbures atteignant 100 dollars/baril, ce qui a engendré une augmentation des réserves bancaires. Leur encours atteint 394,7 milliards de dinars à la fin 2008 contre seulement 272,1 milliard fin 2007 et il a été plafonné à 12 % en 2013. C'est la deuxième augmentation décidée par la banque dans un temps relativement court, la précédente ayant eu lieu en 2012 où le taux de réserve obligatoire a été fixé à 11 %. Cela est dû à l'augmentation de la monnaie en circulation qui atteint 3247,6 milliard en 2013 contre 2997,2 en 2012.

#### - La reprise de liquidités

La réserve obligatoire n'a pas suffi à stériliser les liquidités bancaires supplémentaires offertes sur le marché interbancaire. La banque d'Algérie introduit un nouvel instrument direct de la politique monétaire, à savoir des opérations de reprise de liquidité, ce qui a permis d'absorber une bonne partie des offres de liquidités avec un montant de milliard de dinars au cours des cinq premiers mois à 1100 milliards de dinars des mi-juin 2007.

De même, la banque d'Algérie a stabilisé le montant global des reprises de liquidité à environ 1100 milliard de dinars de 2007 à 2012. Après le renforcement des instruments de reprise de liquidités en 2013 le montant global de ce dernier a été stabilisé à 135 milliard de dinars en 2014, après son augmentation à la hausse en avril 2012 de 1100 à 1350 milliard de dinars.

En 2015, la forte baisse du prix de pétrole et corrélativement le déficit élevé du solde global de la balance des paiements a fait chuter la liquidité bancaire de 2730.9 milliard de dinars à fin 2014 à 1832.6 milliard de dinars à fin 2015, soit une baisse de 33 % en conséquence. La banque d'Algérie a revu à la baisse le seuil de reprise de liquidité, ces seuils sont ainsi passés de 1350 milliard de dinars à fin 2014 à 800 milliards de dinars pour avril 2015, 700 milliard de dinars en juin 2015, 500 en août et 300 en octobre pour remonter à 700 milliard en décembre 2015.

#### - **La facilité de dépôts**

Afin de bien contrôler la surliquidité bancaire la banque d'Algérie a introduit un nouvel instrument indirect qui consiste dans la facilité permanente ou la facilité de dépôts. Il représente l'instrument le plus flexible de la politique monétaire en Algérie dans la mesure où il permet aux banques de constituer des dépôts auprès de la banque d'Algérie à des taux d'intérêts fixés à l'avance qui constitue de fait un plancher aux taux d'intérêts à court terme. En avril 2016, il a pu retirer prêt de 371 milliard de dinars malgré la chute des prix des hydrocarbures.

Concernant les opérations d'Open Market sur le marché monétaire, elles sont effectuées à l'initiative de la Banque d'Algérie qui décide également du choix d'un taux fixe ou variable à pratiquer sur ces opérations. Les opérations d'open-market (achat et vente ferme d'effets publics par la Banque d'Algérie) n'ont pu être utilisées depuis l'année 2002 en tant qu'instrument indirect et actif de la politique monétaire en raison du faible développement du marché des titres publics.

### **3.3.2 La politique monétaire après le contre choc pétrolière de 2014**

La chute des prix de pétrole qui à débuter en 2014 a creusé un déficit au niveau du budget et de la balance de paiement de l'État Algérien, et entraîné un épuisement de la liquidité, cela conduit la banque d'Algérie à rétablir le contrôle sur les conditions de liquidités et les taux d'intérêt à court terme. La BA récemment a remis en cause ses instruments de refinancement compensant les opérations d'open market comme outil principal.

Pour accompagner cette démarche, le fond monétaire international propose à la banque d'Algérie de fixer rapidement un taux de réescompte à un niveau plus élevé, ce qui renforcerait le mécanisme de transmission de la politique monétaire et vue l'accélération de l'inflation, la banque d'Algérie se tenir prête à relever son taux directeur afin d'ancrer les anticipations inflationnistes aux environs de sa cible de 4%.

## **1- La politique monétaire non conventionnelle et la loi de finance 2017**

La chute des prix du pétrole qui a débuté en été 2014 a creusé un déficit au niveau du budget de l'Etat Algérien. Le gouvernement a refusé de recourir à l'endettement extérieur et à décider d'emprunter directement auprès de la banque d'Algérie. Cette politique monétaire non conventionnelle (planche à billets) est mise en application à la fin de l'année 2017. A côté de cet amendement, l'Etat a mis en œuvre une politique budgétaire représentée par loi de finance 2017 qui sert à augmenter les recettes et diminuer les dépenses.

### **1.1. La politique monétaire non conventionnelle : la planche à billets**

La politique monétaire non conventionnelle consiste à ce que la banque centrale change de canal de transmission de la politique monétaire : au lieu d'injecter des liquidités dans les bilans des banques, elle injecte des liquidités dans les bilans des non banques (des entreprises par exemple). Ceci peut prendre la forme d'achats de titres émis par des non banques.

Cette politique permet aussi aux banques centrales de contrôler l'usage de la liquidité : la liquidité est créée contre l'achat d'actifs qui servent au financement du secteur privé, et non *jetée* au hasard dans l'économie, ce qui évite normalement qu'elle finance des bulles spéculatives de prix d'actifs.

Les politiques monétaires non conventionnelles ont l'inconvénient de mettre des actifs risqués sur le bilan de la banque centrale, d'où un risque grave de perte de confiance dans la monnaie.

#### **a- La planche à billets**

Le recul de la fiscalité pétrolière génère des déficits budgétaires entraînant la consommation de la totalité de l'épargne du trésor, ce qui a conduit ce dernier à mobiliser des ressources additionnelles. C'est dans ce contexte que le gouvernement algérien a décidé de recourir à l'instrument de financement connus sous la dénomination de financement non conventionnel.

Cette politique monétaire non conventionnelle sera mise en œuvre, pour une période transitoire de cinq (5) ans, à travers la création d'une nouvelle masse monétaire, à savoir la mise en circulation d'une autre quantité de billets de banque. Cette politique permettra alors au trésor public d'emprunter directement auprès de la banque d'Algérie.

Le financement non conventionnel entre en vigueur, à partir de la promulgation de la loi n° 17- 10 du 11 octobre 2017 complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit parue dans le journal officiel n° 57 du 12 octobre 2017.

L'article premier de la loi n° 17-10 du 11 octobre 2017 énonce que « les dispositions de l'ordonnance n°03-11 du 27 Jomada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, sont complétées par l'article 45 bis.

Cette nouvelle loi limite l'autonomie de la banque centrale et offre au trésor un moyen de gérer son déficit. La Banque d'Algérie procède, dès l'entrée en vigueur de la disposition à titre exceptionnel et durant une période de cinq années, à l'achat directement auprès du trésor, de titres émis par celui-ci, à l'effet de participer notamment :

- à la couverture des besoins de financement de trésor ;
- au financement de la dette publique interne ;
- au financement du Fonds National d'Investissement (FNI).

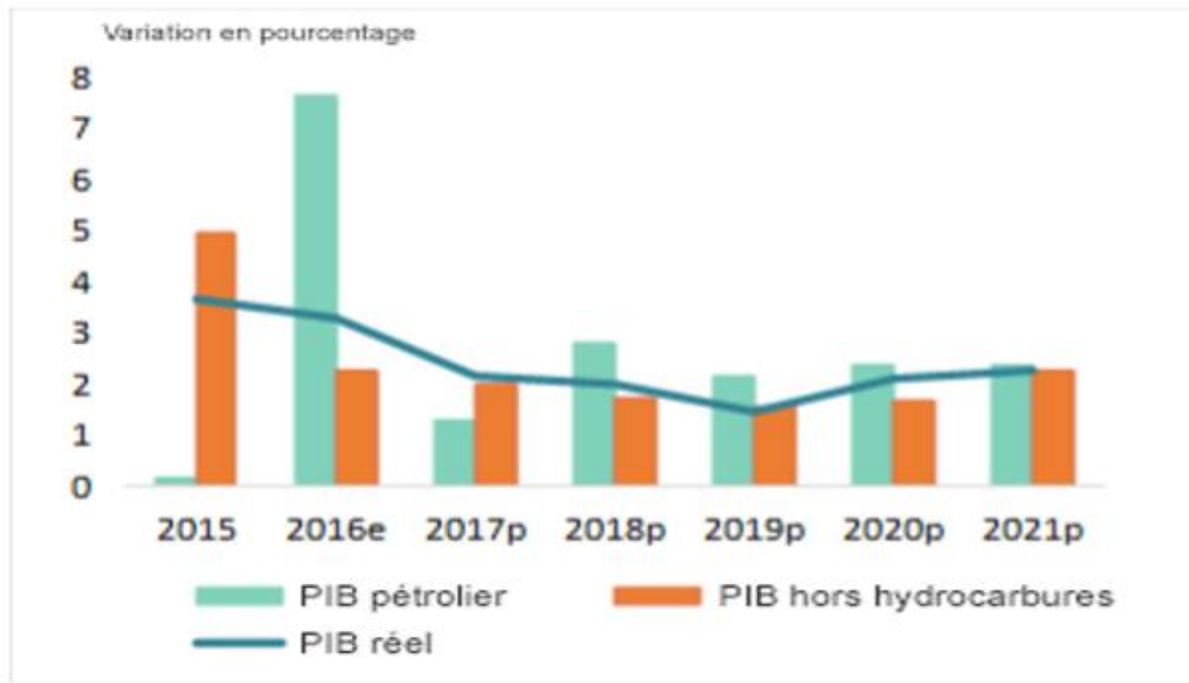
Ce dispositif est mis en œuvre pour accompagner la réalisation d'un programme de réformes structurelles économiques et budgétaires devant aboutir, au plus tard, à l'issue de la période susvisée, notamment, au rétablissement des équilibres de la trésorerie de l'État ainsi qu'à l'équilibre de la balance des paiements.

#### **b- Les avantages de la politique monétaire non conventionnelle**

Selon le gouvernement la politique monétaire non conventionnelle devrait conduire d'une part à accroître le PIB hors hydrocarbures, et donc absorber la demande qui sera induite par l'accroissement de la masse monétaire, et d'autre part à financer le déficit budgétaire de l'Etat mesuré à 570 milliards de dinars (5.5 milliards de dollars) en 2017 et à 1815 milliards de dinars en 2018.

Selon les perspectives de la banque mondiale pour la période 2017/2021 le PIB réel passe de 3,8% en 2016 à 1,3% en 2017, pour atteindre un pourcentage de 0,7% en 2018. La même chose pour le PIB hors hydrocarbures qui passe de 2,9% en 2016 à 1,3 % en 2017 pour qu'il arrive à un taux de 0.3% en 2018.

**Figure n° 09 : Variations du PIB**



Source. [www.banquemondiale.com](http://www.banquemondiale.com), consulté le 15/01/2020

Ces perspectives sont élaborées par la banque mondiale avant la mise œuvre de la politique monétaire non conventionnelle qui devrait conduire à une hausse de PIB.

### **c- Les effets négatifs de la politique monétaire non conventionnelle**

Le recours au financement non conventionnel aura pour conséquence immédiate une augmentation de la masse monétaire en circulation et une imparable inflation, suivie d'une forte dépréciation du dinar.

#### **- La dévaluation du dinar**

Le cours du dinar algérien est en constante baisse notamment à partir du mois de Mai 2017 et à l'approche de la loi de finance complémentaire. Sur le marché parallèle, le constat est le même, en effet, la cotation du dinar algérien a dépassé la barre de 200 dinars pour un euro en novembre 2017. Par contre, sur le marché officiel la cotation du dinar algérien est de 136,22 dinars pour un euro en décembre 2017.

#### **- L'inflation**

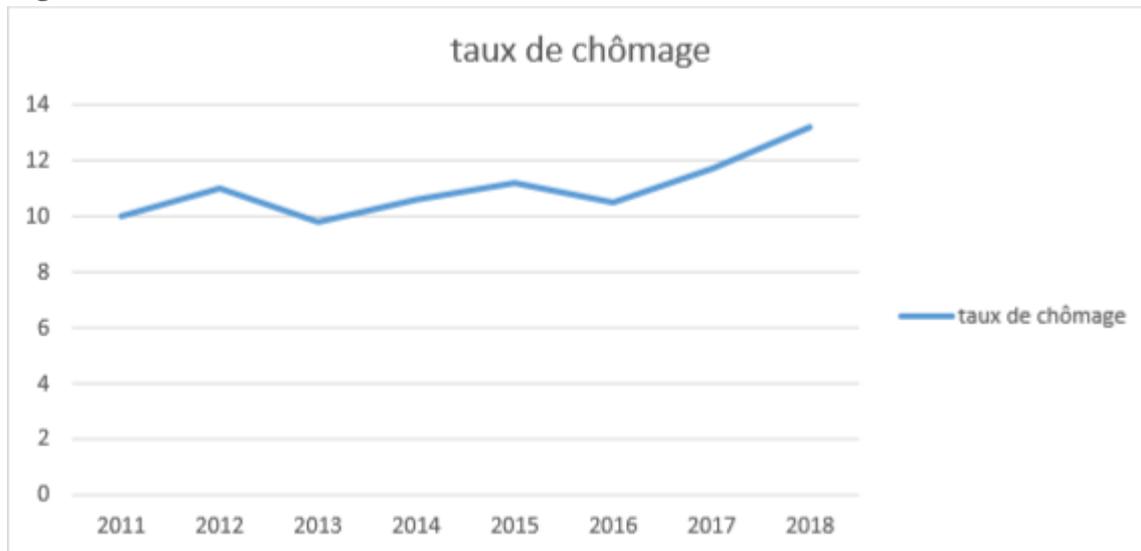
Selon les dernières prévisions de la banque mondiale, le niveau de l'inflation allait atteindre un pourcentage de 5,5% en 2017 et devrait baisser à 4,4% en 2018, ensuite à 4% en 2019. Ces prévisions de diminution du taux d'inflation depuis la fin de l'année 2016 jusqu'à 2019, sont élaborées par la banque mondiale avant l'application de la loi de financement non conventionnel.

Cette dernière a comme objectif de financer exclusivement le budget d'investissement et non pas vers le fonctionnement mais, dans un pays comme l'Algérie, la production, même si elle est encouragée, sera destinée au marché interne et non pas à l'exportation, et donc à la consommation, ce qui va alimenter l'inflation (augmentation du taux d'inflation).

#### - Le chômage

Selon les derniers rapports de la banque mondiale, le niveau de chômage pour l'année 2017 est de 11,7%, et 13,2% en 2018. Selon les différentes perspectives de la banque mondiale, le taux de chômage va subir une augmentation pour l'année 2018.

**Figure n°10 :Evolutions du taux de chômage**



Source. [www.banquemondiale.com](http://www.banquemondiale.com), consulté le 15/01/2020 à 14 :30

### 1.1- Loi de finances 2017

En Algérie, la loi de finances 2017 a été signée le mercredi 28/12/2016 par le président de la République et publiée au journal officiel N°77. Elle a été élaborée sur la base d'un prix de référence du baril du pétrole de 50 dollars et d'un taux de change de 108 da pour 1 dollar.

En vue d'accroître la mobilisation des recettes hors hydrocarbures, la loi de finances 2017 a relevé les taux de TVA et augmenté les taxes sur le tabac et sur un certain nombre de produits de luxe. Des efforts sont en cours pour renforcer l'administration fiscale. Aussi, de plus amples mesures sont nécessaires pour éliminer les exonérations fiscales.

En mois de novembre 2017, une loi de finance 2018 établie sur la base d'un baril de 50 dollars a été votée par le parlement pour la période 2018-2020, prévoit :

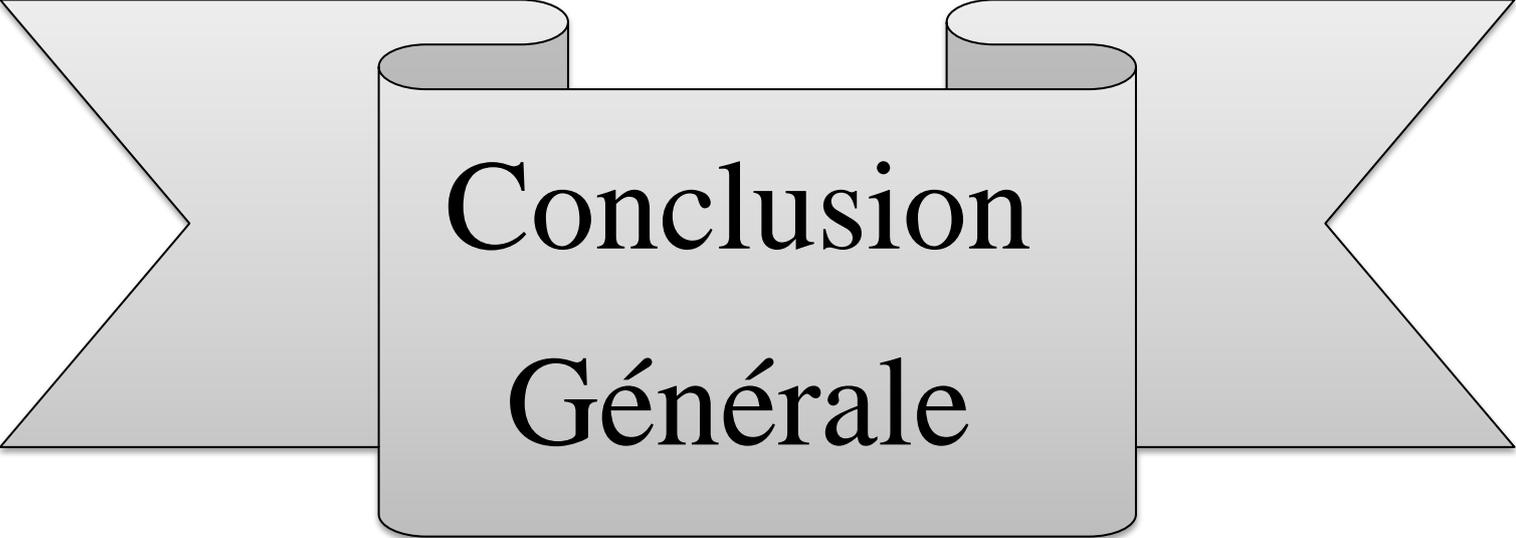
- Des dépenses globales de 8.628 milliards de dinars (mds DA) composées de 4.043,31 mds DA de dépenses d'équipement et de 4.584,46 mds DA de dépenses de fonctionnement.
- Une augmentation de 7,9% des dépenses sociales (subvention de nombreux produits de base, des logements, éducation et soins gratuits) en 2018.
- Des recettes budgétaires, de 6.496,58 mds DA (contre 5.635,5 mds DA en 2017), composées de 3.688,68 mds DA de ressources ordinaires (contre 3.435,4 mds DA en 2017) et de 2.807,91 mds DA de fiscalité pétrolière (contre 2.200,1 mds DA).
- Une hausse de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP), de plus de 17% pour l'essence et d'environ 11,5% pour le gazole.
- Une nouvelle taxe sera en outre appliquée au tabac, en plus d'une hausse de 10% d'une taxe déjà existante. Une taxe de 1% sur toutes les importations est également créée.
- Une augmentation de 7,9% des dépenses sociales (subvention de nombreux produits de base, des logements, éducation et soins gratuits) en 2018.

## **Conclusion**

La période 2010 à 2018 a connu une forte création monétaire où la masse monétaire a connu une forte augmentation, où elle atteint un montant de 16636,7 milliards de da en 2018 contre 8 280,70 milliards de DA en 2010. Ainsi les taux de liquidité sont importants, ils varient entre 68% et 82%, ce qui signifié que les agents économiques manifestent une préférence pour les actifs liquides. L'économie algérienne est très liquide, les ménages et les entreprises détiennent un volume important de monnaie qui peut alimenter une forte demande de consommation et provoquer des tensions inflationnistes. La vitesse de circulation monétaire est faible parce que le nombre de transactions que finance un stock donné de monnaie au cours d'une période varie entre 1,41 et 1.21. La quantité de monnaie qui a été créée dans cette période est une contrepartie de trois sources principales : les avoirs extérieurs qui ont dominé les années 2010-2014 à l'exception de l'année 2015 et 2018 enregistrant un retour au crédit à l'économie.

En décembre 2016, la présidence de la République a signé la loi de finance 2017, qui a fait une prévision des recettes et des dépenses des trois prochaines années (2017,2018 et 2019), sur la base d'un prix de référence du baril à 50 dollars en 2017 et qui a mis une nouvelle législation qui prévoit l'instauration et la modification de taxes et impôts. Ensuite, à la fin du mois de septembre 2017, le parlement algérien a adopté le texte permettant au trésor public d'emprunter à la banque centrale algérienne pendant cinq ans. C'est ce qu'on appelle la planche à billets ou bien le financement non conventionnel.

Ces décisions prises par le gouvernement afin de sauver l'économie algérienne ont aussi entraîné des inconvénients, citons l'aggravation de l'inflation et du chômage, la dégradation de la valeur du dinar sans pour autant privilégier les exportations, vu le manque de performance du secteur productif algérien.



**Conclusion  
Générale**

## **Conclusion générale**

Tout au long de ce travail, nous avons essayé d'apporter un éclairage au sujet de la masse monétaire et de ses contreparties, en nous basant sur la période allant de 2010 à 2018.

Afin d'apporter des éléments de réponse à la problématique, énoncée dans l'introduction générale, nous avons présenté dans les deux premiers chapitres des généralités sur les fondements théoriques de la monnaie et la politique monétaire et l'évolution de la Banque Centrale d'Algérie, son rôle, ses missions, et ses fonctions.

A l'issue de ce survol théorique et conceptuel, nous avons noté l'existence de divergences entre les différentes pensées économiques sur la monnaie, ainsi que la manière par laquelle est spécifiée une politique monétaire dans la réalisation des équilibres macroéconomiques.

Dans le troisième chapitre, nous avons tenté de donner un aperçu sur l'évolution de la sphère monétaire en Algérie à partir de 2010 dans le but d'analyser ces données, déduire l'impact des recettes des hydrocarbures sur l'économie algérienne et la conduite de la politique monétaire suivie.

En Algérie le processus de création monétaire dépend de trois sources principales : le crédit à l'économie, le crédit à l'Etat et les avoirs extérieurs.

L'économie algérienne est une économie qui se base essentiellement sur la recette pétrolière qui constitue la principale source de revenu mais également de produits présentant une valeur ajoutée sur les plans industriel et commercial. Par ailleurs, l'économie algérienne connaît une sévère stagnation de l'agriculture et une désindustrialisation généralisée.

À partir des années 2010, l'Algérie a connu une forte expansion de la masse monétaire par rapport aux années précédentes où la source « avoirs extérieurs » est devenue la principale source de la création monétaire qui a dominé cette période.

L'économie algérienne est fortement dépendante des revenus des hydrocarbures qui représentent 50% du PIB, 75% des revenus fiscaux et plus de 98% des exportations. Donc l'offre de monnaie et toute l'économie en Algérie est contrainte par la conjoncture pétrolière. Lorsque la conjoncture pétrolière améliore les recettes en devises, (le cas des années 2010-2014), l'offre de monnaie est exogène car elle est soumise aux facteurs autonomes de la liquidité bancaire. Lorsque celle-ci est défavorable (le cas de l'année 2015 jusqu'à nos jours), elle est endogène et l'obligation de refinancement s'impose à la banque centrale.

La définition des objectifs de la politique monétaire dans une économie est indispensable pour qu'elle puisse jouer son rôle efficacement. Elle est constituée d'un ensemble d'instruments permettant d'atteindre les finalités relatives à la stabilité de la monnaie, donc de l'inflation.

La politique monétaire englobe un ensemble de moyens dont disposent les autorités monétaires pour agir sur l'activité économique par l'intermédiation de la masse monétaire, et s'il est certain que la politique agit de plus en plus dans des conditions difficiles et incertaines (on se référant au cas de l'Algérie, on notera que l'évolution de la variable avoirs extérieurs influence directement la conduite de la politique monétaire qui est condamnée au déclin). Aujourd'hui les impulsions de la politique monétaire se transmettent à l'économie réelle par l'intermédiation de l'ensemble des mécanismes et comportements financiers, c'est la raison pour laquelle les techniques de contrôle utilisées par la politique monétaire doivent être plus globales.

Ce qui revient à tenir compte de l'ensemble des marchés des capitaux et agrégats et à dépasser le cadre national pour s'engager dans une coopération internationale, afin de résoudre le problème d'efficacité de cette politique.

Il existe un lien entre la politique monétaire et l'inflation d'après la théorie quantitative de la monnaie, car l'inflation est créée par une quantité de monnaie excessive par rapport aux biens et ces produits.

L'inflation est un phénomène dangereux, c'est un dysfonctionnement qui touche à tous les plans : social, économique et extérieur. Pour cela les autorités monétaires doivent effectuer des diagnostics pour pouvoir mettre en place des mesures de sécurités et de lutte pour ralentir l'évolution de ce mal et éviter qu'il se propage à des niveaux supérieurs. Ainsi les autorités mettent en place un ensemble de dispositifs de lutte contre l'inflation qui vise à mettre en relation la quantité de monnaie en circulation et la production nationale.

La banque centrale, indépendante du pouvoir politique, a pour objectifs de limiter l'inflation via le contrôle de la masse monétaire. Pour ce faire, elle dispose de plusieurs instruments: Modifier le taux directeur, Mener une politique d'open market (achat et vente des titres sur le marché obligatoire), Modifier le niveau des réserves obligatoires...

Par ailleurs, il existe de nombreuses méthodes pour contrôler l'inflation, à savoir : réduire la masse monétaire dans une économie en réduisant les prix des obligations et en augmentant les taux d'intérêts, ce qui aide à réduire les dépenses...

Comme il est possible de chercher à contrôler l'inflation en contrôlant la masse monétaire. A juste titre, la théorie monétariste fait de la création monétaire la principale cause d'une hausse continue du niveau général des prix. En d'autres mots, plus une économie est liquide, plus le risque d'inflation est élevé et plus la monnaie (qui est un bien public) perd de sa valeur. (La glissade qu'a connue le Dinar Algérien dès Octobre 2013 ne fait que confirmer cette intuition: puisqu'il a perdu plus de 20% par rapport au dollar et 25% comparé à l'euro, sur la base de données monétaires de la Banque d'Algérie).

Si on peut contrôler la croissance de la masse monétaire, on devra pouvoir maîtriser l'inflation, grâce à :

- Un taux d'intérêt plus élevés.
- Une réduction du déficit budgétaire
- Un contrôle de l'argent créé par le gouvernement
- Une réduction de l'inflation des coûts...

L'augmentation de la masse monétaire ou la création d'une monnaie artificielle sans qu'il y ait en contrepartie de la production engendrera de l'inflation, ce qui peut ouvrir la porte à une vraie surenchère financière. Plusieurs économistes algériens préconisent que la Banque d'Algérie doit favoriser le marché financier au lieu d'imprimer des billets pour répondre aux besoins du trésor. Aussi, si ce financement s'adresse aux secteurs productifs concurrentiels en termes de coût/qualité, tenant compte de la quatrième révolution économique mondiale, les tensions à court terme seront amorties par les effets positifs à moyen terme du fait de la création de valeur ajoutée.

Les mécanismes proposés dans l'étude permettent de gérer la masse monétaire, à savoir définir le taux de surimpression pour la détermination de masse monétaire à injecter, se concentrer sur la masse monétaire en circulation et non pas son volume nominal, la prise en compte du taux de croissance du volume des transactions commerciales et enfin adopter une politique afin d'attirer la masse monétaire non mise en circulation. Ces mesures ne sont pas suffisantes, il est impératif d'introduire des réformes budgétaires et structurelles...

Un ajustement budgétaire important a été effectué en 2016, à travers un ensemble de mesures visant à accroître les recettes hors hydrocarbures, à réduire les dépenses courantes, y compris

la masse salariale, réformer le système des subventions et revoir les investissements à la baisse, tout en renforçant leur efficacité.

La mise en œuvre de réformes structurelles demeure nécessaire car la décision du gouvernement d'introduire le financement non conventionnel pour financer l'économie nationale engendrera des conséquences graves notamment l'inflation, ce qui accentue encore plus la crise financière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, le décret exécutif n° 18-86 du 17 Jomada Ethania 1439 correspondant au 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles des mesures et des réformes structurelles économiques, financières et budgétaires visant à rétablir, au plus tard, dans un délai de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2018, les équilibres de la trésorerie de l'Etat et de la balance des paiements, plusieurs mesures sont mises en œuvres à cet effet, il s'agit de :

- La maîtrise et la rationalisation des dépenses publiques,
- Le renforcement des capacités de prévision et de gestion des dépenses publiques de l'Etat et la modernisation de l'ensemble des systèmes servant à la préparation et à l'exécution du budget,
- L'amélioration des recettes fiscales ordinaires,
- La rationalisation des importations de biens et services,
- La promotion des exportations hors hydrocarbures,
- La réforme bancaire et financière pour une diversification de l'offre de financement et une dynamisation du marché du crédit...

## BIBLIOGRAPHIE

### **I/Ouvrages**

- AMOKRANE M. et RASDI S., « La conduite de la politique monétaire en Algérie durant les deux dernières décennies : objectifs et limites », Algérie, 2015.
- BERGER P. et ICARD A., « La monnaie et ses mécanismes », 12e édition, Collection Que sais-je ?, PUF, Paris, 1995.
- BEZIADE M., « La monnaie », 2e édition, PUF, Paris, 1985.
- BREMOND. J et GELEDAN. A, « Dictionnaire des théories et mécanismes économiques », Hatier, Paris, 1984.
- BORTOLI C. et MILIN K., « Qui a bénéficié de la chute du prix du pétrole ? », Ed Economica, Paris, 2016.
- CHAINEAU A., « Qu'est-ce que la monnaie », Ed Economica, 2eme Ed, Paris, 1997.
- DE MOURGUES M., « La monnaie, système financier et théorie monétaire », Ed. ECONOMICA, Paris, 1991.
- DE MOURGUES M., « Macroéconomie Monétaire », Ed. ECONOMICA, Paris, 2000.
- FISCHMAN A., « Situation économique de l'Algérie : perspectives 2017 », Alger, 2017
- JAFRE P., « Monnaie et politique monétaire », Economica, Paris, 1996.
- JEAN-PIERRE F., « La monnaie et la politique monétaire », Ed. de seuil, Paris, 1996
- LANDAIS B., « Leçons de la politique monétaire », Boeck, Paris, 2008.
- LEHMAN J.P., « le système des réserves obligatoires et le contrôle de la masse monétaire », PUF, Paris, 1979.
- PLIHON Dominique, « La monnaie et ses mécanismes », La découverte, paris, 2001.
- QUITTON H., "L'économie Politique ", Dalloz, Paris, 1965.
- RENAUD R., « Les Institution Financières Françaises », Dalloz, Paris, 1983.
- SOPHIE B. et MICHEL C., « La monnaie », 2ème édition, Dunod, Paris, 1997.

### ***II/ Thèses et Mémoires***

- BOUAKEL M., « L'Efficacité de la Gestion de la Masse Monétaire dans le Cadre du Financement non Conventionnel Etude Analytique de la Période 2011-2022 », Mémoire de Magister, Université de Tizi Ouzou, 2018.
- HAOUA K., « l'impact des fluctuations du prix de pétrole sur les indicateurs économiques en Algérie », Mémoire de magister en sciences économiques, Université Mouloud MAMMERY, Tizi-Ouzou, 2012.
- LEHARA F., « Le rôle de la politique monétaire dans la gestion de la crise économique actuelle en Algérie », Mémoire de master, Université de Tizi Ouzou, 2017.
- MAMACHE W., « L'analyse du processus de création monétaire », Mémoire de magister, Université Mouloud MAMMERY, Tizi- Ouzou, 2013.

### ***III/ Rapports et Documents de travail***

- Bulletin statistique trimestriel de la banque d'Algérie, mars 2015.
- GENEREUX J., « Monnaie et politique monétaire », Cahiers français, N°267, La documentation française, 1994.
- GRONIER Anne-Marie, « Monnaie et politique monétaire », Cahier français, N°267, La documentation française, 1994.
- MEDACI N., BELKACEM D., « La conduite de la politique monétaire en Algérie : objectifs et efficacité des instruments », Document de travail.
- OUKACI K. et SOUFI N., « Impact de la baisse des prix du pétrole sur l'économie Algérienne », Document de travail.
- Rapport de l'ONS, 2016.
- Rapport de la banque d'Algérie, « Evolution Economique et monétaire en Algérie », Juillet 2015.
- Rapport de la Banque d'Algérie, 2017.

### ***IV/Textes Juridiques***

- Loi Bancaire N° 90 – 10 du 14 Avril 1990, Relative à la Monnaie et au Crédit.
- Ordonnance Bancaire N° 01 – 01 du 27 Février 2001, Modifiant et Complétant la Loi Bancaire N° 90 – 10 du 14 Avril 1990, Relative à la Monnaie et au Crédit.
- Ordonnance Bancaire N° 03 – 11 du 26 Août 2003, Relative à la Monnaie et au Crédit,

- Ordonnance Bancaire N° 10 – 04 du 26 Aout 2010, Modifiant et Complétant l'Ordonnance Bancaire N° 03 – 11 du 26 Aout 2003 Relative à la Monnaie et au Crédit
- Instruction n° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.
- Instruction n°16-94 relative aux instruments de la conduite de la politique monétaire et au refinancement des banques.

## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction générale ...</b>	<b>10</b>
<b>Chapitre I : Les approches théoriques de la monnaie et la politique monétaire.....</b>	<b>14</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>15</b>
<b>Section1 : Notion de la monnaie .....</b>	<b>16</b>
<i>1.1 L'origine du terme monnaie.....</i>	<i>16</i>
<i>1.2 Les raisons d'apparition de la monnaie .....</i>	<i>16</i>
<i>1.3 Définition de la monnaie .....</i>	<i>17</i>
<i>1.4 Les fonctions de la monnaie .....</i>	<i>19</i>
<i>1-4-1- La monnaie unité de compte.....</i>	<i>19</i>
<i>1-4-2- La monnaie intermédiaire des échanges.....</i>	<i>19</i>
<i>1-4-3- La monnaie réserve de valeur.....</i>	<i>20</i>
<i>1-5-Les formes de la monnaie et leurs évolutions historiques.....</i>	<i>20</i>
<i>1-5-1- La monnaie marchandise.....</i>	<i>20</i>
<i>1-5-2- la monnaie métallique.....</i>	<i>21</i>
<i>1-5-3- La monnaie fiduciaire.....</i>	<i>22</i>
<i>1-5-4- La monnaie scripturale.....</i>	<i>23</i>
<i>1-5-5-La monnaie électronique.....</i>	<i>24</i>
<b>Section 2 : La création monétaire .....</b>	<b>25</b>
<i>2.1 La masse monétaire et agrégats : .....</i>	<i>25</i>
<i>2.1.1 Quelques définitions ....</i>	<i>25</i>
<i>a- La masse monétaire .....</i>	<i>25</i>
<i>b - La création monétaire .....</i>	<i>25</i>
<i>c - Les agrégats monétaires .....</i>	<i>25</i>
<i>2.2 Classification des agrégats monétaires : .....</i>	<i>26</i>
<i>2.2.1 La base monétaire (M0) .....</i>	<i>26</i>
<i>2.2.2 Les disponibilités monétaires M1 (D): .....</i>	<i>26</i>
<i>2.2.3. La masse monétaire (M2) .....</i>	<i>26</i>
<i>2.2.4 Les liquidités de l'économie (M3) .....</i>	<i>27</i>

<i>2.3 Les organismes créateurs et les mécanismes de création de la monnaie.....</i>	<i>27</i>
<i>2-3-1 La création de la monnaie par les banques de second rang.....</i>	<i>27</i>
<i>2-3- 2 La création de la monnaie par la banque centrale.....</i>	<i>29</i>
<i>2-3-3 La création de la monnaie par le Trésor Public.....</i>	<i>29</i>
<i>2.4 Les Limites de la création monétaire .....</i>	<i>20</i>
<i>2-4-1 Limites liées à la demande de crédit .....</i>	<i>30</i>
<i>2-4-2 Limites liées à la monnaie banque centrale .....</i>	<i>30</i>
<i>2-4-3.Limites liées au multiplicateur de crédits .....</i>	<i>31</i>
<b>Section 3 La politique monétaire.....</b>	<b>33</b>
<i>3.1 Définition de la politique monétaire.....</i>	<i>33</i>
<i>3.2 Les types de politique monétaire.....</i>	<i>35</i>
<i>3. 2 .1 Politique expansive.....</i>	<i>35</i>
<i>3.2.2 Politique restrictive .....</i>	<i>36</i>
<i>3.3Les objectifs de la politique monétaire.....</i>	<i>36</i>
<i>3.3.1 Les objectifs opérationnels.....</i>	<i>37</i>
<i>3.3.2 Les objectifs intermédiaires .....</i>	<i>37</i>
<i>a. La croissance de la masse monétaire.....</i>	<i>37</i>
<i>b. La stabilité du taux d'intérêt.....</i>	<i>38</i>
<i>c .Le taux de change.....</i>	<i>38</i>
<i>3.3.3 Les objectifs finals.....</i>	<i>38</i>
<i>a .Stabilité des prix (l'objectif prioritaire de la politique monétaire) .....</i>	<i>39</i>
<i>b. La lutte contre le chômage ou le plein emploi.....</i>	<i>40</i>
<i>c. La croissance économique .....</i>	<i>40</i>
<i>d. La stabilité des marchés de changes .....</i>	<i>41</i>
<i>3.4 Les instruments de la politique monétaire.....</i>	<i>41</i>
<i>3.4.1 Les instruments de contrôle indirect .....</i>	<i>42</i>
<i>a- Le réescompte .....</i>	<i>42</i>
<i>b- L'open market .....</i>	<i>42</i>

<b>3.4.2. Les instruments de contrôle direct .....</b>	<b>43</b>
<b>a- L'encadrement de crédit .....</b>	<b>43</b>
<b>b- Les réserves obligatoires .....</b>	<b>43</b>
<b>c- Les taux directeurs .....</b>	<b>44</b>
<b>3-5 La politique monétaire en Algérie.....</b>	<b>44</b>
<b>3.5.1 La politique monétaire avant 1990.....</b>	<b>46</b>
<b>3.5.1.1 La période 1962 – 1970.....</b>	<b>46</b>
<b>3.5.2 La politique monétaire après 1990.....</b>	<b>48</b>
<b>3.5.2.1 La période allant de 1990 à 2000.....</b>	<b>48</b>
<b>3.5.2.2 Les objectifs de la politique monétaire selon la loi 90-10.....</b>	<b>49</b>
<b>3.5.2.3 La politique monétaire depuis 2000 à la période actuelle.....</b>	<b>50</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>53</b>
<b>Chapitre II : Présentation de la banque d'Algérie .....</b>	<b>54</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>55</b>
<b>Section 1 : La banque d'Algérie .....</b>	<b>56</b>
<b>1-1- Historique et création la banque d'Algérie .....</b>	<b>56</b>
<b>1-2- Rôles et Missions .....</b>	<b>57</b>
<b>1-3- Organisation de la banque .....</b>	<b>57</b>
<b>1-3-1- Direction Générale des Études.....</b>	<b>57</b>
<b>1-3-2- Direction Générale de l'Inspection Générale.....</b>	<b>59</b>
<b>1-3-3- Direction Générale du Crédit et de la Réglementation Bancaire, ... ..</b>	<b>59</b>
<b>1-3-4 - Direction Générale des Changes.....</b>	<b>61</b>
<b>1-3-5- Direction Générale de la Caisse Générale.....</b>	<b>62</b>
<b>1-3-6- Direction Générale des Relations Financières Extérieures.....</b>	<b>62</b>
<b>1-3-7- Direction Générale du Réseau.....</b>	<b>63</b>
<b>1-3-8 - La Direction Générale de l'Hôtel des Monnaies (Imprimerie et frappe),.....</b>	<b>64</b>
<b>1-3-9- La Direction Générale de l'École Supérieure de Banque .....</b>	<b>65</b>
<b>1-3-10- La Direction Générale des Ressources Humaine.....</b>	<b>65</b>

<i>1-3-11- la Direction Générale de l'Administration des Moyens et des Systèmes de Paiement</i> .....	66
<i>1-4 .Organigramme de la banque d'Algérie</i> .....	68
<i>Section 2 : l'organisme d'accueil (la direction générale de la caisse générale)</i> .....	69
<i>2-1 Présentations de la caisse générale</i> .....	69
<i>2-2 Rôle et missions de la caisse générale</i> .....	69
<i>2-3 Organisation de la caisse générale</i> .....	69
<i>2-4 Organigramme de la caisse générale</i> .....	71
<i>Conclusion</i> .....	72
<i>Chapitre III : analyse de la création monétaire en Algérie 2010-2018</i> .....	73
<i>Introduction</i> .....	74
<i>Section 1 : le circuit de la monnaie fiduciaire</i> .....	75
<i>1.1 les étapes de création de la monnaie fiduciaire à la caisse générale</i> .....	75
<i>1.2.1 La livraison des billets et pièces</i> .....	75
<i>1.2.2 Emission des billets et pièces métalliques</i> .....	75
<i>1.2.3 Annulations des billets et pièces</i> .....	76
<i>1.2.4 La destruction</i> .....	76
<i>1.2.5 Approvisionnement</i> .....	76
<i>1.2 L'évolution de la quantité de la monnaie fiduciaire en circulation</i> .....	77
<i>1.2.1 La monnaie bancaire</i> .....	78
<i>1.2.2 Méthodologie de calcul de la monnaie fiduciaire en circulation</i> .....	80
<i>Section 2 : analyse de la sphère monétaire en Algérie durant 2010-2018</i> .....	80
<i>2.1. La structure de la masse monétaire en Algérie</i> .....	81
<i>2.2 .Les contreparties de la masse monétaire en Algérie</i> .....	83
<i>2.3. L'évolution de la masse monétaire en Algérie et le PIB</i> .....	87
<i>Section 3 : les facteurs explicatifs de la variation de m2</i> .....	89
<i>3.1. L'impact des fluctuations des prix du pétrole sur la sphère monétaire</i> .....	89
<i>3.1.1 .L'impact des fluctuations des prix du pétrole sur les variables monétaire</i> .....	90
<i>a. L'impact des fluctuations des prix du pétrole sur l'offre de monnaie</i> .....	90
<i>b. L'impact des fluctuations des prix du pétrole sur les équilibres monétaires</i> .....	91

3.1.2 L'impact des fluctuations des prix du pétrole sur les crédits à l'économie .....	92
3.1.3 L'impact des fluctuations des prix du pétrole sur taux d'inflation .....	94
3.2 L'impact de l'inflation sur la masse monétaire m2.....	95
3.3 La conduite de la politique monétaire durant cette dernière décennie.....	98
3.3.1 La politique monétaire durant la période de surliquidité (2010 à nos jours) .....	98
- Les réserves obligatoires .....	97
- La reprise de liquidités.....	98
- La facilité des dépôts .....	98
3.3.2 La politique monétaire après le contre choc pétrolier de 2014 .....	100
a.- La politique monétaire non conventionnelle : la planche à billets .....	101
- La planche à billets .....	101
- Les avantages de la politique monétaire non conventionnelle .....	101
- Les effets négatifs de la politique monétaire non conventionnelle. ....	103
b- Loi de finances 2017 .....	104
Conclusion .....	106
Conclusion générale .....	108
Bibliographie.....	112
Table des matières . ....	115
Annexes .....	120
Résumé .....	133



**RECTO**



**VERSO**

BANQUE D'ALGERIE

HÔTEL DES MONNAIES



بنك الجزائر  
البنك المركزي

القطعة النقدية المعدنية بقيمة مائتي (200) دينار جزائري  
LA PIECE DE MONNAIE METALLIQUE DE DEUX CENTS (200) DINARS ALGERIENS



REVERS الظهر



AVERS الوجه

**SPECIFICATIONS:**

Diamètre extérieur : 28,00 +/- 0,05 mm  
Poids total : 12,00 +/- 0,30 g  
Épaisseur : 2,55 +/- 0,05 mm

القطر الخارجي : 28,00 +/- 0,05 مم  
الوزن الكلي : 12,00 +/- 0,30 غ  
سمك القطعة : 2,55 +/- 0,05 مم

**COMPOSITION CHIMIQUE:**

**coeur:** Cuivre : 92%  
Aluminium: 6%  
Nickel : 2%  
**Couronne:** Cuivre : 75%  
Nickel : 25%

القلب: نحاسي : 92%  
الومينيوم : 6%  
نيكل : 2%  
الطوق: نحاسي : 75%  
نيكل : 25%

**DESCRIPTION:**

**Avers:** Logo du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance.  
**Revers:** Chiffre «200» stylisé.  
**Tranche:** Cannelée, avec un marquage du chiffre «200» séparé par une étoile répété 4 fois, une fois à l'endroit, une fois à l'envers.

الوجه: شعار الذكرى الخمسين لاسترجاع الإستقلال.  
الظهر: الرقم «200» منمنما.  
الحافة: مضلعة، مع طبع للرقم «200» ومفصولا بنجمة ومكررا أربع مرات، مرة في اتجاه الوجه، ومرة في اتجاه القفا.

**المميزات:**

**التركيبة الكيميائية:**

**الوصف:**

# بنك الجزائر

دارالبنوك

**SPECIMEN**

2000 دج



الوجه \* RECTO



الظهر \* VERSO

N°31

## REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR MATURITE

<u>En millions de DA</u>	2016	2017				2018 *	
	déc-16	mars-17	juin-17	sept-17	déc-17	mars-18 *	juin-18 *
<b>CREDITS A L'ECONOMIE</b>	<b>7 909 880</b>	<b>8 172 541</b>	<b>8 470 839</b>	<b>8 661 158</b>	<b>8 880 030</b>	<b>9 042 441</b>	<b>9 408 101</b>
CREDITS A COURT TERME	1 914 230	2 020 892	2 021 678	2 213 259	2 298 014	2 304 236	2 528 214
CREDITS A MOYEN TERME	1 810 828	1 756 469	1 962 501	1 948 592	1 844 394	1 901 472	1 751 324
CREDITS A LONG TERME	4 184 823	4 395 180	4 486 661	4 499 307	4 737 622	4 836 733	5 128 562

<u>( En pourcentage du total )</u>	2016	2017				2018 *	
	déc-16	mars-17	juin-17	sept-17	déc-17	mars-18 *	juin-18 *
<b>CREDITS A L'ECONOMIE</b>	<b>100,00%</b>						
CREDITS A COURT TERME	24,20%	24,73%	23,87%	25,55%	25,88%	25,48%	26,87%
CREDITS A MOYEN TERME	22,89%	21,49%	23,17%	22,50%	20,77%	21,03%	18,62%
CREDITS A LONG TERME	52,91%	53,78%	52,97%	51,95%	53,35%	53,49%	54,51%

\* Données préliminaires

A - 2018 - 1

## STRUCTURE DES DEPOTS

<u>En millions de DA</u>	2016	2017			2018 *		
	déc-16	mars-17	juin-17	sept-17	déc-17	mars-18 *	juin-18 *
<b>DEPÔT A VUE</b>	<b>4 909 772</b>	<b>5 140 043</b>	<b>5 166 175</b>	<b>5 097 513</b>	<b>5 549 155</b>	<b>5 932 382</b>	<b>6 001 476</b>
DEPÔTS DANS LES BANQUES	3 732 175	3 865 393	3 952 810	3 975 931	4 498 982	4 462 768	4 781 786
DEPÔTS A LA BA	13 219	18 980	27 785	31 214	14 353	23 536	21 755
DEPÔTS AU TRESOR	404 986	445 222	339 892	278 873	261 307	607 157	311 041
DEPÔTS AU CCP	759 392	810 449	845 689	811 495	774 513	838 920	886 893
<b>DEPÔTS A TERME</b>	<b>4 409 337</b>	<b>4 578 468</b>	<b>4 578 047</b>	<b>4 653 746</b>	<b>4 708 518</b>	<b>4 920 876</b>	<b>5 071 431</b>
DEPÔTS EN DINARS	3 929 917	4 082 319	4 068 355	4 105 715	4 165 111	4 335 086	4 471 391
DEPÔTS EN DEVISES	479 420	496 149	509 692	548 031	543 407	585 790	600 040

<u>En pourcentage du total</u>	2016	2017			2018 *		
	déc-16	mars-17	juin-17	sept-17	déc-17	mars-18 *	juin-18 *
<b>DEPÔT A VUE</b>	<b>100%</b>						
DEPÔTS DANS LES BANQUES	76,02%	75,20%	76,51%	78,00%	81,08%	75,23%	79,68%
DEPÔTS A LA BA	0,27%	0,37%	0,54%	0,61%	0,26%	0,40%	0,36%
DEPÔTS AU TRESOR	8,25%	8,66%	6,58%	5,47%	4,71%	10,23%	5,18%
DEPÔTS AU CCP	15,47%	15,77%	16,37%	15,92%	13,96%	14,14%	14,78%
<b>DEPÔTS A TERME</b>	<b>100%</b>						
DEPÔTS EN DINARS	89,13%	89,16%	88,87%	88,22%	88,46%	88,10%	88,17%
DEPÔTS EN DEVISES	10,87%	10,84%	11,13%	11,78%	11,54%	11,90%	11,83%

\* Données préliminaires

Activer V  
Accédez au

## EVOLUTION DE LA LIQUIDITE BANCAIRE

<i>En Millions de DA</i>	Reprise de liquidité	Facilité de dépôts	Dépôts à vue des banques à la Banque d'Algérie	TOTAL
déc-16	-	-	820 940	820 940
mars-17	-	-	1 019 204	1 019 204
juin-17	-	-	779 874	779 874
sept-17	-	-	511 820	511 820
déc-17	-	-	1 380 625	1 380 625
mars-18	567 000	-	894 141	1 461 141
juin-18	255 500	-	1 308 283	1 563 783

A  
A

## INDICATEURS DU MARCHÉ MONÉTAIRE (FIN DE PÉRIODE)

En millions de DA	Mars 2017		Juin 2017		Septembre 2017		Décembre 2017		Mars 2018		Juin 2018	
	MONTANT	TAUX D'INTERET %	MONTANT	TAUX D'INTERET %	MONTANT	TAUX D'INTERET %	MONTANT	TAUX D'INTERET %	MONTANT	TAUX D'INTERET %	MONTANT	TAUX D'INTERET %
	- REESCOMPTE	324 382	3,50									
- ADJUDICATIONS												
- PENSIONS												
- OPEN MARKET	58 000	3,50	386 222	3,50	559 532	3,50						
- 7 Jours *	58 000	3,50			81 376	3,87						
- 3 Mois *			205 782	3,54	237 149	3,87						
- 6 Mois *			92 337	3,54	92 337	3,87						
- 1 AN *			88 103	3,54	88 103	3,87						
- OPERATION REGLAGE FIN					60 567	3,50						
- FACILITE DE PRÊT MARGINAL									24 791	5,5		
<b>- TOTAL REFINANCEMENT</b>	<b>382 382</b>		<b>386 222</b>		<b>559 532</b>				<b>24 791</b>			
<b>REPRISES DE LIQUIDITE</b>												
- A 7 Jours									567 000	1,850	55 500	1,660
- A 1 Mois											200 000	0,500
- A 3 Mois												
- A 6 Mois												
<b>FACILITES DE DEPÔTS</b>												
<b>TOTAL :</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>567 000</b>		<b>255 500</b>	
- INTERBANCAIRE AU J/J	31 000	0,9052	94 800	2,2992	24 500	2,0931	-	-	30 600	1,3633	50 000	1,0000
- INTERBANCAIRE A TERME	256 800	1,3720	167 150	2,5024	136 350	4,2241	55 300	3,4480	88 080	2,0094	31 460	1,5247
<b>- TOTAL INTERBANCAIRE</b>	<b>287 800</b>		<b>261 950</b>		<b>160 850</b>		<b>55 300</b>		<b>118 680</b>		<b>81 460</b>	

(\*) Taux d'intérêt moyen pondéré

Situation Publiable au J.O

SITUATION MENSUELLE	déc 2015
	Montant en DA
<b>A C T I F</b>	
Or	1 143 112 486,06
Avoirs en devises	1 064 616 892 702,62
Droits de tirages spéciaux (DTS)	159 569 557 776,60
Accords de paiements internationaux	412 645 187,58
Participations et placements	14 240 772 234 452,70
Souscriptions aux organismes financiers multilatéraux et régionaux	214 593 317 363,65
Créances sur l'Etat (loi 62.156)	0,00
Créances sur le Trésor public (Art.172 LF 93, Art, 46 Ord, 03-11)	0,00
Compte courant débiteur du Trésor Public (Art.46 ordonnance 03-11)	0,00
Compte de chèques postaux	1 463 941 464,77
Effets réescomptés	0,00
. Publics	0,00
. Privés	0,00
Pensions	0,00
. Publics	0,00
. Privés	0,00
Avances et crédits en comptes courants	0,00
Comptes de recouvrement	0,00
Immobilisations nettes	8 735 507 024,25
Autres postes de l'actif	81 562 906 305,89
<b>TOTAL</b>	<b>15 772 870 114 764,12</b>
<b>PASSIF</b>	
Billets et pièces en circulation	4 183 778 191 161,44
Engagements extérieurs	129 019 098 985,41
Accords de paiements internationaux	1 574 965 799,16
Contrepartie des allocations de DTS	177 877 282 718,32
Compte courant créditeur du Trésor	2 151 609 052 306,10
Comptes des banques et établissements financiers	1 033 997 388 786,31
Reprise de liquidité *	812 700 000 000,00
Capital	300 000 000 000,00
Réserves	571 511 497 791,17
Provisions	1 663 374 911 741,94
Autres postes du passif	4 747 427 725 474,27
<b>TOTAL</b>	<b>15 772 870 114 764,12</b>

\* y compris la facilité de dépôts

Situation Publiable au J.O

SITUATION MENSUELLE	déc 2016
	Montant en DA
<b>A C T I F</b>	
Or	1 143 112 486,06
Avoirs en devises	891 620 320 413,26
Droits de tirages spéciaux (DTS)	133 501 798 458,64
Accords de paiements internationaux	425 639 542,45
Participations et placements	11 641 805 763 829,15
Souscriptions aux organismes financiers multilatéraux et régionaux	319 862 103 323,83
Créances sur l'Etat (loi 62.156)	0,00
Créances sur le Trésor public (Art.172 LF 93, Art, 46 Ord, 03-11)	0,00
Compte courant débiteur du Trésor Public (Art.46 ordonnance 03-11)	0,00
Compte de chèques postaux	1 737 164 503,96
Effets réescomptés	432 638 167 622,26
. Publics	432 638 167 622,26
. Privés	0,00
Pensions	0,00
. Publics	0,00
. Privés	0,00
Avances et crédits en comptes courants	0,00
Comptes de recouvrement	0,00
Immobilisations nettes	8 382 182 130,25
Autres postes de l'actif	61 111 937 881,97
<b>TOTAL</b>	<b>13 492 228 190 191,83</b>
<b>PASSIF</b>	
Billets et pièces en circulation	4 566 889 222 081,83
Engagements extérieurs	264 289 023 231,23
Accords de paiements internationaux	1 635 286 653,89
Contrepartie des allocations de DTS	178 032 674 131,26
Compte courant créditeur du Trésor	864 168 962 538,46
Comptes des banques et établissements financiers	826 815 077 676,02
Reprise de liquidité *	0,00
Capital	300 000 000 000,00
Réserves	583 791 429 551,75
Provisions	1 500 000 000 000,00
Autres postes du passif	4 406 606 514 327,39
<b>TOTAL</b>	<b>13 492 228 190 191,83</b>

\* y compris la facilité de dépôts

Situation Publiable au J.O

SITUATION MENSUELLE	déc 2017
	Montant en DA
<b>A C T I F</b>	
Or	1 143 112 486,06
Avoirs en devises	1 055 135 458 402,06
Droits de tirages spéciaux (DTS)	146 952 133 081,99
Accords de paiements internationaux	442 497 342,46
Participations et placements	10 086 846 329 824,87
Souscriptions aux organismes financiers multilatéraux et régionaux	351 673 769 364,85
Créances sur l'Etat (loi 62.156)	0,00
Créances sur le Trésor public (Art.172 LF 93, Art. 46 Ord, 03-11)	0,00
Compte courant débiteur du Trésor Public (Art.46 ordonnance 03-11)	0,00
Titres émis ou garantis par l'état	2 485 000 000 000,00
. Au titre de l'article 53 ordonnance 03-11	300 000 000 000,00
. Au titre de l'article 45 bis Loi n° 17-10	2 185 000 000 000,00
Compte de chèques postaux	3 002 576 960,74
Effets réescomptés	0,00
. Publics	0,00
. Privés	0,00
Pensions**	0,00
. Publics	0,00
. Privés	0,00
Avances et crédits en comptes courants	0,00
Comptes de recouvrement	0,00
Immobilisations nettes	7 849 166 402,36
Autres postes de l'actif	47 124 727 567,26
<b>TOTAL</b>	<b>14 185 169 771 432,65</b>
<b>PASSIF</b>	
Billets et pièces en circulation	4 781 720 573 820,59
Engagements extérieurs	289 417 523 840,84
Accords de paiements internationaux	1 528 891 037,39
Contrepartie des allocations de DTS	196 117 846 246,46
Compte courant créditeur du Trésor	512 844 411 094,34
Comptes des banques et établissements financiers	1 387 270 834 716,96
Reprise de liquidité *	0,00
Capital	500 000 000 000,00
Réserves	485 996 281 432,80
Provisions	1 500 000 000 000,00
Autres postes du passif	4 530 273 409 244,27
<b>TOTAL</b>	<b>14 185 169 771 432,65</b>

\* y compris la facilité de dépôts

\*\* y compris les opérations d'open market

Situation Publiable au J.O

SITUATION MENSUELLE	déc 2012
	Montant en DA
<b>ACTIF</b>	
Or	1 139 962 700,04
Avoirs en devises	975 803 098 406,67
Droits de tirages spéciaux (DTS)	128 955 102 936,20
Accords de paiements internationaux	319 006 117,64
Participations et placements	13 829 698 564 959,72
Souscriptions aux organismes financiers multilatéraux et régionaux	169 429 777 325,56
Créances sur l'Etat (loi 62.156)	0,00
Créances sur le Trésor public (Art.172 LF 93, Art, 46 Ord, 03-11)	0,00
Compte courant débiteur du Trésor Public (Art.46 ordonnance 03-11)	0,00
Compte de chèques postaux	7 863 098 050,98
Effets réescomptés	0,00
. Publics	0,00
. Privés	0,00
Pensions	0,00
. Publics	0,00
. Privés	0,00
Avances et crédits en comptes courants	0,00
Comptes de recouvrement	0,00
Immobilisations nettes	9 856 579 919,48
Autres postes de l'actif	144 711 051 161,59
<b>TOTAL</b>	<b>15 267 776 241 577,88</b>
<b>PASSIF</b>	
Billets et pièces en circulation	2 997 201 286 569,30
Engagements extérieurs	153 358 404 713,37
Accords de paiements internationaux	806 609 302,74
Contrepartie des allocations de DTS	143 822 095 012,47
Compte courant créditeur du Trésor	5 713 462 566 746,39
Comptes des banques et établissements financiers	699 297 437 525,55
Reprise de liquidité *	2 188 078 000 000,00
Capital	300 000 000 000,00
Réserves	355 907 481 153,26
Provisions	502 080 200 329,01
Autres postes du passif	2 213 762 160 225,79
<b>TOTAL</b>	<b>15 267 776 241 577,88</b>

\* y compris la facilité de dépôts

**BANQUE D'ALGERIE**  
**DIRECTION GENERALE DES ETUDES**

**SITUATION MONETAIRE (EN MILLIONS DE DA).**

	déc-16	mars-17	juin-17	sept-17	déc-17	mars-18 *	juin-18 *
<b>AVOIRS EXTERIEURS(net)</b>	<b>12 596 037</b>	<b>11 926 881</b>	<b>11 487 261</b>	<b>11 636 663</b>	<b>11 227 401</b>	<b>10 817 237</b>	<b>10 430 586</b>
Banque centrale	12 694 152	12 023 517	11 577 689	11 723 405	11 320 778	10 895 436	10 501 770
Banques commerciales	98 115	96 636	90 428	86 742	93 377	78 199	71 184
<b>CREDIT INTERIEUR</b>	<b>10 592 087</b>	<b>11 830 501</b>	<b>11 585 785</b>	<b>12 324 104</b>	<b>13 571 932</b>	<b>14 794 238</b>	<b>14 546 225</b>
<b>CREDIT A L'ETAT(net)</b>	<b>2 682 207</b>	<b>3 657 960</b>	<b>3 114 946</b>	<b>3 662 946</b>	<b>4 691 901</b>	<b>5 751 798</b>	<b>5 138 124</b>
Banque centrale	870 063	209 672	315 823	24 840	1 967 385	2 668 871	2 316 649
Dont Titres émis ou garantis par l'état	-	-	-	300 000	2 485 000	3 885 000	3 585 000
. Au titre de l'article 53 ordonnance 03-11	-	-	-	300 000	300 000	300 000	-
. Au titre de l'article 45 bis Loi n° 17-10	-	-	-	-	2 185 000	3 585 000	3 585 000
Banques commerciales	2 387 891	2 192 618	2 245 189	2 547 739	1 688 696	1 636 849	1 623 540
Autres crédits	1 164 379	1 255 670	1 185 580	1 090 368	1 035 820	1 446 078	1 197 935
			0				
<b>CREDIT A L'ECONOMIE</b>	<b>7 909 880</b>	<b>8 172 541</b>	<b>8 470 839</b>	<b>8 661 158</b>	<b>8 880 030</b>	<b>9 042 441</b>	<b>9 408 101</b>
Banque centrale	2 066	2 072	2 083	2 124	2 166	2 177	2 335
Banques commerciales	7 907 815	8 170 468	8 468 756	8 659 034	8 877 865	9 040 264	9 405 766
<b>MONNAIE ET QUASI-MONNAIE</b>	<b>13 816 309</b>	<b>14 307 112</b>	<b>14 406 104</b>	<b>14 573 830</b>	<b>14 974 578</b>	<b>15 638 310</b>	<b>15 936 669</b>
Monnaie	9 406 972	9 728 645	9 828 057	9 920 084	10 266 060	10 717 434	10 865 238
Circulation fiduciaire H/BA	4 497 200	4 588 602	4 661 882	4 822 571	4 716 905	4 785 052	4 863 762
Dépôts à vue	3 745 394	3 884 373	3 980 595	4 007 145	4 513 335	4 486 305	4 803 542
Dépôts auprès du Trésor	404 986	445 222	339 892	278 873	261 307	607 157	311 041
Dépôts auprès des CCP	759 392	810 449	845 689	811 495	774 513	838 920	886 893
							10 865
Quasi-monnaie	4 409 337	4 578 466	4 578 047	4 653 746	4 708 518	4 920 876	5 071 431
<b>DEPÔTS PREALABLES A L'IMPORTATION</b>	<b>719 624</b>	<b>708 700</b>	<b>764 033</b>	<b>763 330</b>	<b>811 078</b>	<b>678 073</b>	<b>702 294</b>
<b>FONDS DE PRETS DE L'ETAT</b>	<b>20 556</b>	<b>18 877</b>	<b>17 469</b>	<b>16 877</b>	<b>15 985</b>	<b>15 295</b>	<b>14 793</b>
<b>ENGAGEMENTS EXTERIEURS A M &amp; L TERME</b>	<b>3 519</b>	<b>3 541</b>	<b>3 683</b>	<b>3 940</b>	<b>3 788</b>	<b>4 083</b>	<b>3 870</b>
<b>CONTREPARTIE ALLOCATIONS DTS</b>	<b>178 033</b>	<b>178 856</b>	<b>179 640</b>	<b>191 705</b>	<b>196 118</b>	<b>198 723</b>	<b>198 321</b>
<b>AUTRES POSTES (net)</b>	<b>8 450 084</b>	<b>8 540 296</b>	<b>7 702 116</b>	<b>8 411 084</b>	<b>8 797 786</b>	<b>9 076 992</b>	<b>8 120 865</b>

\* Données préliminaires

Activer  
Accédez à

## Résumé

Une banque centrale (la banque des banques) est une institution financière dans le rôle principale est d'assurer la stabilité d'un système bancaire et financier d'un pays, elle est le monopole de l'émission des pièces et des billets, elle consiste comme étant un acteur très important sur le marché monétaire, elle occupe une place très importante dans le système monétaire, cette position centrale lui permet deux choses :

- de contrôler la création monétaire des banques commerciales.
- Mettre en œuvre la politique monétaire.

Il Ya création monétaire lorsque dans une économie la quantité de monnaie en circulation augmente à un moment donné.

Pour mesurer la création monétaire, il est nécessaire de constater l'évolution de la masse monétaire d'une période sur une autre.

Pour cela est utiliser l'agrégat M1 qui comprend la monnaie fiduciaire (les billets et pièce et les dépôts à vue), et la monnaie scriptural (les dépôts à terme dans les banques commerciale) c'est donc la masse monétaire.

Les sources de création monétaire en Algérie (contres parties de la masse monétaire) se résumant comme suit : crédit à l'économie, crédit à l'état, les avoirs extérieurs (exportation des hydrocarbures), et ce dernier est la principale source de la création qui occupe une place de 98%.

Une création monétaire trop importante peut être à l'origine de l'inflation qui traduit un phénomène de hausse des prix dans une économie donnée.

Pour lutter contre l'inflation la BC utilise l'arme des taux d'intérêts, elle fixe le niveau de son principal taux de référence en fonction de type de politique monétaire qu'elle désire mener. Lorsque elle souhaite combattre des tensions inflationniste, elle relève se taux directeur. Les couts des emprunts augmente, la demande diminue, et les tensions inflationniste (du fait de la demande) se font moins fortes.

L'impact de l'inflation sur le volume de monnaie en circulation engendre une diminution de la masse monétaire.

## Summary

A central bank (the bank of banks) is a financial institution in the main role is to ensure the stability of a banking and financial system of a country, it is the monopoly of the issue of coins and notes, it consists as being a very important actor on the money market, it occupies a very important place in the monetary system, this central position allows it two things:

- control the monetary creation of commercial banks.
- Implement monetary policy.

Monetary creation occurs when in an economy the amount of money in circulation increases at a given time. To measure monetary creation, it is necessary to observe the evolution of the money supply from one period to another. To do this, use the aggregate M1 which includes fiat money (notes and coins and demand deposits), and script money (time deposits in commercial banks), which is money supply. The sources of monetary creation in Algeria (counterpart of the money supply) can be summarized as follows: credit to the economy, credit to the state, external assets (export of hydrocarbons), the latter is the main source of creation which occupies a place of 98%.

Too much money can be the source of inflation, which translates into higher prices in a given economy.

To fight inflation the BC uses the weapon of interest rates, it sets the level of its main reference rate according to the type of monetary policy it wishes to conduct. When it wishes to combat inflationary pressures, it raises its key rate.

The cost of borrowing increases, demand decreases, and inflationary pressures (due to demand) are reduced. The impact of inflation on the volume of money in circulation leads to a decrease in the money supply.

## ملخص

البنك المركزي (بنك البنوك) هو مؤسسة مالية في دورها الرئيسي هو ضمان استقرار النظام المصرفي والمالي للبلد ، فهو يحتكر مسألة العملات المعدنية والأوراق النقدية ، يتكون من فاعل مهم للغاية في سوق المال ، ويحتل مكانًا مهمًا للغاية في النظام النقدي ، وهذا المركز المركزي يتيح له شيئين:

- السيطرة على إنشاء النقدية للبنوك التجارية.
- تنفيذ السياسة النقدية.

يحدث الخلق النقدي عندما يزداد مقدار الأموال المتداولة في الاقتصاد في وقت معين. لقياس الخلق النقدي، من الضروري ملاحظة تطور عرض النقود من فترة إلى أخرى. للقيام بذلك ، استخدم إجمالي M1 الذي يتضمن النقود الورقية (الأوراق النقدية والعملات المعدنية والودائع تحت الطلب) ، والنقود الكتابية (الودائع لأجل في البنوك التجارية) ، والتي هي عرض النقود. يمكن تلخيص مصادر الخلق النقدي في الجزائر (نظير عرض النقود) على النحو التالي: الانتماء للاقتصاد ، والانتماء للدولة ، والأصول الخارجية (تصدير الهيدروكربونات) ، وهذا الأخير هو المصدر الرئيسي للإنشاء التي تحتل مكانا بنسبة 98٪.

يمكن أن يكون الكثير من المال هو مصدر التضخم ، والذي يترجم إلى ارتفاع الأسعار في اقتصاد معين. لمحاربة التضخم ، يستخدم البنك المركزي سلاح أسعار الفائدة ، فهو يحدد مستوى سعره المرجعي الرئيسي وفقًا لنوع السياسة النقدية التي يرغب في إجرائها. عندما ترغب في محاربة الضغوط التضخمية، فإنها ترفع سعر الفائدة الرئيسي. تزداد تكلفة الاقتراض، وينخفض الطلب، وتقل الضغوط التضخمية (بسبب الطلب). تأثير التضخم على حجم النقود المتداولة يؤدي إلى انخفاض في عرض النقود.